

HISTOIRE  
de  
TRILBARDOU, VIGNELY,  
SAINT-SATURNIN, MONTIGNY.

*par Jacques Jumeau*



A TRILBARDOU, chez l'auteur 1984

De cette édition hors commerce, il a été tiré

50 exemplaires reliure plein cuir, sur papier chromo mat 120 gr, numérotés de 1 à 50

200 exemplaires reliure plein skyvertex, sur papier chromo mat 120 gr, numérotés de 51 à 250

Ce volume porte le numéro

## CHAPITRE 1

### DE LA PERIODE PREHISTORIQUE AU MOYEN-AGE

L'occupation pendant la période préhistorique des environs du village a été particulièrement mise en évidence par la découverte, en 1897, au lieu-dit les terres de Montigny, d'une sépulture collective, connue sous le nom d'allée couverte de Montigny-Esbly. Le caveau, avec des murs en pierre sèche, comprenait une chambre ovoïde à angles arrondis, précédée d'une entrée étroite, (longueur totale : 8m, largeur maximale : 2,50m, hauteur 1m).

Le mobilier suivant y fut recueilli : haches polies, haches taillées, grattoirs, pics retouchoirs, lames, flèches tranchantes, poinçons en os, rondelle crânienne, gaine en bois de cerf, manches d'outils, parures en nacre et en os, canines de carnivores perforées, incisives percées, pendentifs arciformes.

Cette sépulture, dont il ne reste pas de trace actuellement, fut violée à l'époque romaine, car il y fut trouvé une épingle en os, torque et bracelet en bronze, monnaie en bronze datant de Néron.

A proximité de cette tombe furent encore trouvés un polissoir de grès, un menhir, une habitation et un squelette gallo-romain.

Il faut rapprocher les découvertes de mobilier néolithique à Montigny des nombreuses trouvailles de haches et outils en pierre polie ou taillée faites sur l'autre rive de la Marne, à Vignely et Irilbardou, qui prouvent une occupation durable des deux berges.

Début 1984 un nouveau cimetière néolithique fut découvert dans une carrière le long du canal de l'Ourcq, à la limite de Vignely. Malheureusement le compte-rendu de cette découverte n'est pas encore publié.

Plus tard, vers 587 avant Jésus-Christ, une tribu de Celtes Kiniens s'installe sur les bords de la Marne. L'origine celte du nom du village "Trie" pourrait provenir de cette occupation.

Vers 380, nouvelle invasion, par une tribu belge des bords de l'Escaut, de la région de Bruges. Cette tribu a laissé de nombreuses pièces de monnaie sur les bords de la Marne.

L'occupation romaine et gallo-romaine laissa les traces d'une fortification sur la rive gauche, découvertes lors de la construction du premier pont métallique. Une villa gallo-romaine, dont les traces sont toujours visibles, fut édifiée sur les hauteurs de Vignely. Avec les traces de pillage de l'allée couverte de Montigny, ce sont les seuls éléments connus à ce jour.

On peut penser, avec certains historiens ayant étudié de très près les commentaires de La Guerre des Gaules de César, que la construction des barques et navires destinés à envahir l'Angleterre ait été entreprise le long de la Marne aux alentours de Meaux, et pourquoi pas avec les arbres de la forêt importante à l'époque du Bois Garnier proche de la Marne, où subsiste encore un lieu-dit "le bateau".

Vers 285, a lieu le soulèvement des Bagaudes qui occupèrent la presque-île de Saint Maur.

En 375 Saint Saintin est élu évêque de Meaux.

A partir de 409, les gaulois de la région se confédèrent à nouveau sous le nom des "bagaudes" pour se protéger. Cette confédération gauloise durera jusqu'en 486 lorsque les Francs, conduits par Clovis envahirent notre région.

Lorsqu'en 511 le royaume franc fut partagé, Childebert 1er, troisième fils de Clovis recevra la région de Meaux. Déjà à cette époque un chemin passe par Trilbardou, allant du Plessis l'Evêque à Saint Souplet.

Childebert fondera l'abbaye de Saint Germain des Prés et la dotera de terres du pays de Meaux. A cette époque, en 545, Médovée est évêque auprès du roi de Paris. Childebert décède en 558 et, en 561, Meaux est attribué au royaume de Paris dit royaume d'Austrasie.

On peut admettre que durant cette période du 6ème siècle, comme cela s'est fait pour de nombreuses abbayes et évêchés, le roi dote de terres les évêques et nomme des représentants locaux pour administrer ces terres

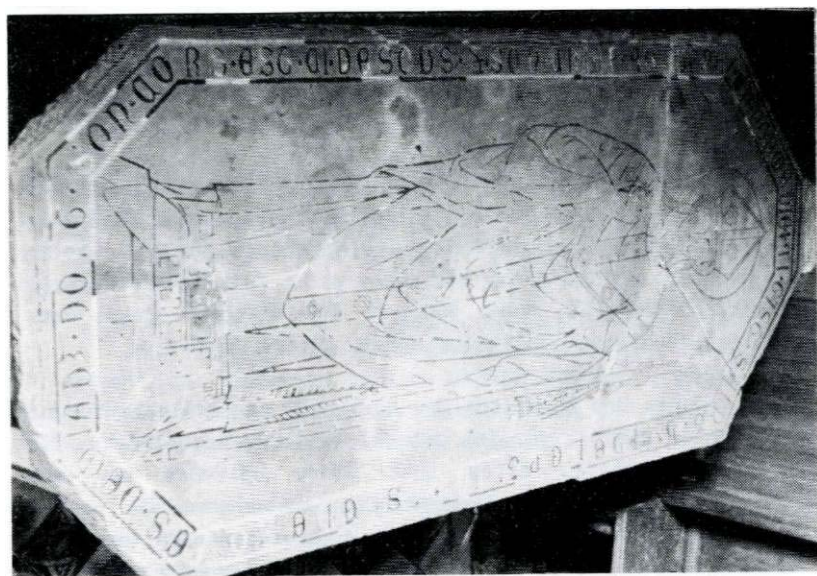
En 585, Gontran, tuteur du fils de Chilpéric désigne un "Cornes" (comte) pour gouverner le pays meldois, qui dépend du roi de Bourgogne. Le traité d'Andelot le réunira au royaume d'Austrasie en 588, dont il fera partie au moins jusqu'en 612. Dans le milieu du 7ème siècle, celui qui deviendra Saint Faron, dont le père Théodebert était un des seigneurs les plus accrédité auprès du roi d'Austrasie, possédait vraisemblablement par héritage de celui-ci, un important domaine. Il créa l'abbaye de Saint Faron, dénommée avant sa mort, monastère de Sainte Croix. Lorsqu'il décéda en 672, Saint Hildevert lui succéda à l'évêché de Meaux. La légende de sa vie nous a été transmise, en grande partie grâce à un document ancien en latin conservé dans l'église de Vignely, dont l'original à malheureusement disparu depuis la fin du 19ème siècle.

Saint Hildevert, dont il reste encore quelques traces à Vignely, tel le chemin de Saint Hildevert, fut un disciple de Saint Faron. Lorsqu'il accéda à l'épiscopat, il fit édifier une église, plus spacieuse que celle du monastère de Saint Faron, qui fut emportée plus tard par un ouragan.

Saint Hildevert, ayant consacré cette église, qui était peut-être l'ancêtre de celle de Vignely, sous le nom de Saint Christ, fut suspendu de ses fonctions par un concile des évêques. Obligé de se rétracter et de faire pénitence, il mourut, un 27 Mai, vers 680. Il fut d'abord inhumé dans l'église de Vignely qu'il avait fait bâtir.

Lors des invasions des Normands, ses reliques furent enlevées et cachées par les moines. Redécouvertes vers la fin du XIIème siècle, elles sont alors enlevées par des étrangers, dans des circonstances inconnues. Il paraît qu'elles furent alors abandonnées à la discrétion de trois ecclésiastiques, et qu'elles errèrent ainsi pendant quelque temps entre les diocèses de Beauvais et de Paris, jusqu'à ce qu'elles soient déposées dans la ville de Gournay.

L'inscription de la pierre tombale de l'église de Vignely indique : "Ci gist saint Vuidevert, jadis evesque de Meaux, dont son corps est ci-dessous, et son chef à Gournay en Normandie". Cette tombe ayant été déplacée à la révolution, elle ne renferme sans doute plus de relique du saint.



Tombeau de Saint Hildevert

L'occupation mérovingienne a laissé un cimetière, aujourd'hui disparu, sur la rive gauche face au village de Trilbardou. La découverte de ces sépultures se fit en 1860, lors de la mise en exploitation par Adolphe Lenfumé de Lignières des carrières de sables. Outre plusieurs squelettes, furent trouvés des bijoux, disparus depuis, décrits comme suit : "Un cercle de cuivre non fermé, ses deux extrémités possèdent des faces de disques épais, disposés comme pour tenir un vêtement. Les disques sont ornés d'un cercle de grenettes très bien gravé ; une agrafe et son épingle"

Un atelier monétaire semble aussi avoir existé à cette époque à Lesches, produisant des pièces portant la légende "LASCIA VICO", ayant pour auteur "MAGNOVALDUS" et "MALLARIUS"

A l'époque carolingienne, l'abbaye de Saint Faron possédait de vastes domaines, dont sans aucun doute la quasi totalité de Vignely et de Trilbardou. Ces domaines furent perdus lors des invasions normandes. Il en restait encore une part importante avant le début du 13ème siècle, puisque l'abbé de Saint Faron y possédait une maison. Le domaine ecclésiastique fut alors renouvelé, administré par les prieurés.

## CHAPITRE 2

### LES SEIGNEURS DE TRILBARDOU

Le premier seigneur dont le titre apparaît sur un document est Hugues Bardoul II de Broyés, en 1081, lors de son mariage avec Elisabeth de Dreux, dame de Baudemont. Hugues Bardoul II est né vers 1064. Son père, Barthélémy de Broyés étant mort pendant sa jeunesse, le jeune Hugues Bardoul fut confié à Etienne-Henri, son cousin, comte de Champagne. Il fonde avec celui-ci, en 1081 un prieuré à l'abbaye de Cluny.

Peu après son mariage avec Emmeline de Montl'Héry, fille que Milou 1er le Grand, seigneur de Montl'Héry avait eue de son mariage en 1070 avec Lithuisse De Brai, vicomtesse de Troyes, il fait don de l'église de Saint Julien de Cézanne et de tous les revenus qui en dépendent. Devenu majeur, en 1085, il confirma cette donation, mettant alors officiellement les moines en possession de cette église. En 1101, il partit accompagné du comte de Champagne, Etienne-Henri, faire le voyage en terre sainte, participant ainsi à la première croisade, commencée depuis 1096. Ayant participé à la prise d'Acre, il revint en 1104. Il fonda alors à Pejaz un monastère de religieux de Molesmes, accompagné de son fils Simon. Il décéda après 1110. Les armes de la famille de Broyés, en reconnaissance du voyage en terre sainte que fit Hugues Bardoul, sont exposées dans la salle des croisades du palais de Versailles.

#### *Armes d'Hugues Bardoul*

Par quelles voies Trilbardou est arrivé en 1081 dans la famille de Broyés?

Il est nécessaire de remonter les ascendants des différentes branches de cette famille pour le retrouver.

Les titres portés par Hugues II sont : seigneur de Broyés, Beaufort, Baye, Trie, Charmentré. Il possède encore Sézanne, qui retournera après sa mort dans le domaine du comte de Champagne, puisqu'en 1119, Thibaud de Champagne conteste la foire de Sézanne à l'abbaye de Molesme.

La famille de Broyés fut une maison très influente durant les 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> siècles. Elle est à cette époque, alliée aux plus grandes familles de France.

Le plus ancien membre connu est Renard ou Renaud de Broyés, seigneur de Broyés, Beaufort, Pithiviers. Il possédait de nombreuses terres en Brie. Il vécut sous Hugues Capet. Il épousa Héloïse de Pithiviers, fille issue du mariage d'Eudes 1er de Blois, comte de Chartres, Tours, Beauvais, Sancerre, seigneur de Coucy et de Vierzon, mort en 996 et de Berthe, soeur de Raoul III le Grand, fille de Conrad I roi de Haute Bourgogne et de Mahaut de France, soeur

du roi Lothaire. Renaut mourut à Rome, où il était allé en pèlerinage. Il fut enterré devant les portes de l'église Saint Pierre. Sa veuve fonda l'église collégiale de Pithiviers, où elle fut enterrée.

A la mort d'Eude, Berthe épousa Robert, roi de France dont elle dut se séparer pour cause de parenté. Du mariage de Renaut et d'Héloïse étaient nés Isembart, Odolric et Agnès. Isembart aussi nommé Erembert, hérita des seigneureries de Broyés et de Beaufort. En 1028, il participa à une assemblée d'évêques et de barons qui se tint à Paris, sous la présidence du roi Robert, en présence de Manesses comte de Dammartin, de Barnier, évêque de Meaux, d'Eudes comte de Champagne.

Cette assemblée, qui comportait tous les chefs de la féodalité française, composée de 7 membres du haut clergé et de 25 barons, réunissait trois membres de la famille de Broyés : Isembart, son fils Hugues Bardoul 1<sup>er</sup>, son frère Odolric, évêque d'Orléans depuis 1021.

Isembart hérita de son frère en 1033 des seigneureries de Pithiviers et de Nogent. Le nom de la femme d'Isembart ne nous est pas resté. Elle fut enterrée dans l'abbaye de Moustier en Der.

De son mariage étaient nés Isembert qui succéda à l'évêché d'Orléans à son oncle Odolric mort en 1035. Il décéda le 24 septembre 1063 après avoir assisté, en 1059 au sacre de Philippe 1<sup>er</sup>. Son frère Hugues fut le premier à être surnommé Bardoul. Il naquit vers 1005. A la mort d'Isembart, son père, survenue avant 1037, il est seigneur de Broyés, Beaufort, Pithiviers et de Nogent l'Erembert (ainsi nommé par son père). En 1038, Thibaud comte de Champagne, refusant de rendre hommage au roi Henri, entra en guerre contre ce dernier. Ses vassaux Hugues Bardoul 1<sup>er</sup>, Galeran II comte de Meulan, Raoul III comte de Valois et de Vitry se rangèrent aux côtés du comte de Champagne. Hugues Bardoul fit fortifier son château de Pithiviers. Le roi, accompagné de Baudoin V, comte de Flandres, son beau frère, détruisit ses fiefs, lui prit Mereville, puis après un siège de deux ans obligea le château de Pithiviers, à court de vivres, à se rendre. Hugues fut alors chassé de France. Rentré en grâce, il accompagna le roi à une expédition contre le duc de Normandie, et y demeura prisonnier. En 1048, après sa libération, il assiste au concile de Senlis le jour de la Pentecôte. Ce concile, composé de 12 barons et de 12 évêques, en présence du roi Henri, réunissait Baudoin V, Raoul III comte de Valois, Guillaume II le Bâtard, qui devint plus tard Guillaume le Conquérant, Gauthier 1<sup>er</sup> comte de Brienne, Hilduin, comte de Montdidier, de Roucy et de Ramerupt, Manasses II, comte de Rethel. Eudes II comte de Champagne y fut dépossédé de la garde de l'abbaye Saint Médard de Soissons.

En 1058 Hugues participe au siège de Chateaufort en Lorraine. En 1060, il fonde le village de Courcelles. Il décède après cette date.

Le nom de sa femme nous est inconnu. Il en eut plusieurs enfants, dont :

- Haderic qui succéda à son oncle Isembert comme évêque d'Orléans en 1063,
- Gausfried, cité en 1058 dans une charte donnée à Melun



-Isabeau de Broyés, qui épouse vers 1055 Simon I de Beaufort et lui porte en dot la seigneurie de Nogent l'Erembert.

-Barthélémy de Broyés, qui succéda à Hugues. Il est seigneur de Broyés et de Beaufort. Les chroniques du temps le qualifient de "chevalier très fameux". Il épousa la fille de Raoul II, comte de Crépy en Valois et d'Adèle de Bar sur Aube, sa première femme.

Par ce mariage, il fait entrer la famille de Broyé dans la maison de Champagne. En effet, le comte de Champagne, Thibaud 1er ayant épousé Alix de Bar sur Aube, soeur de la femme de Barthélémy, ce dernier et Thibaud sont devenus beaux-frères. Leurs descendants, Hugues Bardoul II et Etienne Henri, comte de Champagne seront cousins et partageront les mêmes grands parents Raoul II et Adèle. A la mort de Raoul II, le comté de Bar sur Aube rejoint les terres du comte de Champagne.

De toute évidence, c'est à cette époque que les fiefs de Trilbardou apparaissent dans la famille de Broyés. La moitié des terres de ces deux villages appartient alors à l'évêché de Meaux. Des actes des 12ème et 13ème siècles montrent que le comte de Champagne avait conservé le droit de justice, ainsi que le pont de Trilbardou. L'hypothèse la plus vraisemblable est donc que cette seigneurie a été donnée par Etienne-Henri à son cousin, soit à l'occasion de son mariage, soit lors de l'entrée dans son domaine du comté de Bar, auquel, par sa mère, Hugues II avait quelques droits.

D'où provenait cette propriété des comtes de Champagne? Plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

-Possession de la famille de Trie, retournée au comte ? En effet, des membres de cette famille possèdent encore des biens dans le village au 13ème siècle

-Possession de la famille de Vermandois, ancien comte de Champagne ?

-Possession de la famille de Bar ?

-Possession de la famille de Blois ?

L'étude des propriétés et titres de ces familles au 11ème siècle reste à faire pour nous permettre de trancher.

De son mariage avec Emmeline, Hugues II Bardoul eut trois enfants, Simon I qui fut seigneur de Trie le Bardoul, Barthélémy et Marie. Ces deux derniers n'ont pas laissé de traces notables.

Simon assista aux obsèques de son oncle maternel, Miles II de Montl'Hery, au monastère de Longpont, en présence du roi Louis le Gros. En 1110, il épousa Félicité de Brienne, fille du comte Erard I de Brienne et d'Alix de Roucy, dame de Rameru.

En compagnie de sa femme, il fonda, vers 1130 un monastère à Andecie, près de Baye. Cette fondation fut confirmée par Thibaud comte de Blois et de Champagne en 1131.

Peu après, vers 1135, il fit don d'autres biens à ce même monastère, en présence de deux membres de la famille de Broyés, Clerembault et Pierre. Il fit encore d'autres dons aux religieux dans le diocèse de Troyes. Il mourut peu après 1136, âgé de 80 ans. Sa femme Félicité

se remaria avant 1140 avec Geoffroy III sire de Joinville qui fut nommé Sénéchal de Champagne par Henri I. Félicité décéda après 1154, bien avant son deuxième époux enterré vers 1184 à l'abbaye de Clervaux. Parmi les descendants de ce deuxième mariage, un des arrières petits enfants fut Jean de Joinville, Sénéchal de Champagne, célèbre historien du règne de Saint Louis.

Du premier mariage naquirent Hugues III, fils aîné, Simon et Emeline.

Hugues III reçut les seigneuries de Broyés, Chateauvillain, Arc en Barrois, Baye, Nelle, Villenosse et Champigny sur Aube. Il s'illustra en terre sainte avec le roi Louis VII. Son frère cadet, Simon, reçut les terres de Beaufort, Trie le Bardoul et Charmentré, en héritage de son père vers 1140. Les terres de Trilbardou et Charmentray quittent dès lors les possessions de la branche principale de la famille de Broyés.

Simon, dont on retrouve des documents le citant de 1140 à 1187, épousa Agnès, fille de André de Brienne seigneur de Rameru et d'Adélaïs dame de Vélisy, dame en partie de Rameru, descendante vraisemblable de Félicité de Brienne, grand mère de Simon, elle-même dame de Rameru. Simon ratifia, en 1152, tout ce que ses ascendants avaient donné à l'abbaye de la Chapelle aux Planches, de l'ordre des Prémontrés. Il transigea en 1154 avec l'abbé de Moustier en Celle.

De son mariage ne naquit qu'une fille, Félicité qui reçut en héritage les terres de Beaufort, Trie le Bardoul, Charmentray, et en partie de Rameru.

Bien avant 1220, Félicité épousa le comte Hugues de Rethel. En Août 1228 elle était déjà veuve, avec 7 enfants, 4 garçons et 3 filles.

A cette époque les terres de Rameru sont retournées à la famille de Brienne, car en 1218 Erard de Brienne, prétendant au comté de Champagne est, lors d'une trêve de 4 ans qu'il signe avec la comtesse Blanche, cité comme seigneur de Rameru.

Des sept enfants de Félicité de Beaufort, sont connus Marie, morte en 1243, Bughes II fils aîné, mort en 1241, Jean 1er mort en 1251, Gaucher de Rethel mort en 1262, et Mahaut qui lors de son mariage avec Thomas de Coucy vers 1212, apporte en dot les terres de Trilbardou et Charmentray.

Thomas de Coucy, deuxième fils de Raoul 1er de Coucy et d'Alix de Dreux, membre d'une des plus illustres familles de France, avait, peu de temps avant son mariage, projeté sans succès d'épouser Marguerite de France. En 1239, il alla au secours du jeune Baudouin de Constantinople et fit le voyage en terre sainte. Lors de la mort de son père Raoul 1er, il reçut les seigneuries de Vervins, Fontaines et Landoucies. Il les laissa à sa femme lors de sa mort survenue en 1252.

Les terres de Trilbardou et Charmentray sont alors en grande partie gérées par la commune de Meaux, à la suite d'une série d'actes passés par Thomas en 1223 et 1231.

A la mort de Mahaut, sans héritier mâle, ce qu'il reste des deux seigneuries passe à sa nièce Marie, fille de Jean Ierj qui avait épousé Jean II de Montmireil et d'Oisy, vicomte et vidame de Meaux. Peu après cette transaction apparaît pour la première fois le titre de vidame

de Trilbardou : dans un acte de Novembre 1271, Marie, Vidame de Trilbardou, veuve de Jean, vidame du même lieu mort après 1276, vend à Jacques d'Evry et Renier Accore, receveur de Champagne la mouvance de plusieurs fiefs à Trilbardou, pour 100 livres tournois.

Le partage des terres et leur vente, entamée dès 1214 est alors quasi terminée. En 1275 Marie ne possède plus à Trie que sa maison et 36 arpents de terre, 40 sols de cens et les corvées de chevaux de Trie et Charmentré.

On ne peut plus parler de seigneurie de Trilbardou, qui dépend alors totalement de l'évêché et de la commune de Meaux, mouvant du comte de Champagne.

On peut se demander si le titre de vidame de Meaux- Trilbardou n'a pas été acheté à cette époque grâce à la vente ou donation de ces terres.

Durant cette période de la deuxième moitié du 13ème siècle, les fiefs et droits seigneuriaux sont morcelés à l'extrême, et outre les droits de l'évêque, déjà cités dans la chartre de Meaux en 1176, le pont et le péage sont donnés en fief par le comte de Champagne, la "mairie" et le marché appartiennent à la prévôté.

Aucune terre ne retourne à la famille de Broyés : en 1250, faisant l'aveu de ses fiefs mouvants de Thibaud de Champagne, Simon de Broyés dit de Chateaufillain, petit fils de Simon et Félicité de Brienne, ne mentionne parmi ses possessions aucune terre ni fief à Trilbardou et Charmentray.

Durant plus d'un siècle, la prévôté, la commune de Meaux et l'évêque administreront le village.

La chartre de la commune de Meaux étendue à Trilbardou et Charmentray, régentera les droits des habitants.

On verra vers 1340, Jeanne de Messy, mère de Guillaume Grappin, seigneur de Neuilly sur Marne et de Lesches, revendiquer le titre de "Dame de Trilbardou", prétendant y posséder droits de bac, péage et minage.

La révolte des paysans, sa fin sanglante dans le marché de Meaux amèneront un changement notable : accusé par le roi de collusion avec les Jacques révoltés, le maire de Meaux, Jacques Soulas fut pendu, et la vidamie, les terres de Trilbardou et Charmentray confisquées à la ville de Meaux, par le roi Jean le Bon en 1358, qui deux mois après son sacre fit exécuter le connétable Raoul de Brienne, par jalousie. Pendant 18 ans le roi va louer les terres pour en toucher "proffits et revenus".

La confiscation des terres par le roi, la suppression de la vidamie, la disparition de la commune de Meaux amenèrent les lointains descendants de la famille de Broyés à faire valoir leurs droits sur les seigneuries de Trilbardou et Charmentray.

On verra ainsi, après la mort en captivité en Angleterre, du roi Jean II la famille de Noyers tenter de récupérer ces fiefs. Jean de Noyers pouvait y prétendre : son arrière grand père Clérembaut de Noyers avait épousé vers 1190 Al ix de Brienne<sup>11</sup>, dont la soeur Agnès de

Brienne était alors mariée à Simon de Broyés. La branche de Simon de Broyés s'était éteinte, faute de descendant mâle. Les héritiers collatéraux pouvaient donc posséder des droits sur ces terres.

Ces tentatives de récupération ne furent pas aisées, car Jean de Noyers, second fils de Jean de Noyers père, comte de Joigny, et de Jeanne de Joinville, après avoir reçu en partage les seigneuries de Rimaucourt et de Vendoeuvre eut de nombreux différends avec le seigneur de la Roche, Henri et le chevalier de la Rochelle, courant leurs terres, y commettant de nombreux excès. Il s'attira de la sorte les foudres du roi Charles V qui saisit ses terres. Ayant accepté le 22 Juin 1373 d'aller servir en Guyenne avec son frère le comte de Joigny, sous l'autorité du duc de Bourgogne, ses terres lui seront restituées. Etant rentré en grâce trois ans plus tard, en Mars 1376, le roi lui donne les terres de Trilbardou et Charmentray, exigeant alors comme paiement symbolique, la suppression d'une rente que la précédente commune de Meaux, puis après la saisie, le roi, devait payer aux descendants des anciens seigneur du lieu.

Dès le 16 Février 1378, Jean de Noyers rend foi et hommage au roi pour la rente que celui-ci devait et en échange de laquelle il avait reçu les dits fiefs. Il avait épousé Jeanne de Joinville la Fauche, dame de Lains, de Bourreuse, et de Vielains.

Après la mort de son neveu le comte de Joigny, il eut la tutelle et l'administration des biens de ses petits neveux. Le comte de Tancarville ayant promis le mariage à sa fille Marguerite de Melun, et n'ayant pas respecté sa promesse, Jean de Noyer lui intenta un procès, et fit saisir le 5 Novembre 1378 la vicomté de Melun que ce dernier possédait.

En 1379, il intenta, toujours au sujet de Marguerite, un procès contre Robert, seigneur de Fiennes. Il se maintint cependant dans l'entourage du roi, que, chevalier banneret, il accompagne durant la chevauchée de Flandres d'Août 1383. A cette même date, il tente d'échapper à la dîme de blé qu'en tant que seigneur de Trilbardou, il doit payer à l'Hôtel-Dieu de Lagny.

Le 2 Décembre 1410, le roi le retint pour être de son conseil, lui offrant 1000 li"res de pension. Il est alors conseiller et chambellan du roi. Il fréquentera alors Jean de Vaudetar, valet de chambre du roi, dont nous retrouverons les descendants. Il héritera encore de sa cousine Jeanne de Noyers, dame de Noyers et de Montcornet. Son décès surviendra après Juin 1411, vraisemblablement vers 1419.

Un parallèle important doit être fait pendant le 14ème siècle entre les possessions de l'abbaye de Jouarre et celle de la famille de Noyers.

En effet, alors que Jean de Noyers est seigneur de Trilbardou et Charmentray, l'abbaye de Jouarre possédant Vignely, sera dirigée par une dynastie d'abbesses de la même famille. De 1310 à 1386, on verra se succéder à l'abbaye de Jouarre, Helissent de Noyers confirmée à son poste par une bulle du pape Clément V le 28 Janvier 1310. Helissent était la soeur de Miles VI de Noyers, que Philippe le Bel avait fait Maréchal de France pour avoir combattu vaillamment contre les Anglais. Miles VI, grand-père du seigneur de Trilbardou restera au côté du roi pendant les 35 ans de l'abbatit d'Hélissent. Il avait confié l'éducation de ses deux filles

Hélissent et Jeanne à leur tante l'abbesse. En 1347, Hélissent mourut, et sa nièce Hélissent II lui succéda à l'abbaye.

Quelques années plus tard, à la mort d'Hélissent II, sa soeur Jeanne lui succéda. A cette époque le comte de Joigny est Jean de Noyers, père de Jean, seigneur de Trilbardou. Il confie l'éducation de ses deux filles, Marguerite et Marie à sa soeur Jeanne, l'abbesse. Pendant ce temps, sur ordre du dauphin, il défend Meaux.

L'une, puis l'autre succéderont à leur tante. La dynastie des de Noyers, abbesses de Jouarre s'éteindra à la mort de Marie, en 1386.

Pendant la période de 1376 à 1386, Trilbardou, Charmentray et Vignely auront été dans les mains de la même famille, tantes et neveu.

De son mariage avec Jeanne de Joinville, Jean eut 6 enfants. Les deux fils, Jean, seigneur de Montcornet, et Renaut seigneur de Rimecourt et de Vendoeuvre, moururent sans héritier, avant leur père ainsi que deux filles, Jeanne et Charlotte. Restaient deux héritières, Isabeau, dame de Vendoeuvre, qui épousa Dreux du Mello, seigneur de Saint Bris, et Agnès, dame de Rimecourt, qui épousa Jean de Choiseul, seigneur d'Aigremont.

Le 21 Octobre 1419, Agnès vendit ses parts de l'héritage de Noyers à Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne pour 9000 écus d'or et 200 francs de monnaie. Isabeau fit de même à la mort de son mari, pour 3000 écus et 600 francs de monnaie. Marguerite de Bourgogne racheta de même les parts à des héritiers collatéraux.

Les terres de Trilbardou et Charmentray furent-elles vendues par Agnès et Isabeau à Jean de Lignières, que nous retrouvons seigneur de ces lieux en 1422, ou bien furent-elles achetées par ce dernier à Marguerite de Bourgogne ? Nous n'avons pas trouvé de documents prouvant cette transaction. Il est à noter que Marie de Chatillon, qui par son mariage avec Miles V de Noyers était l'arrière grand mère de Jean de Noyers, épousa en seconde noce Guichard VI de Beaujeu, chambellan de Philippe Le Bel et grand gouverneur. A sa mort, Guichard épousa Jeanne de Chateaufort dont il eut Guillaume seigneur d'Amplepuis, fondateur de la famille de Lignières.

En l'absence de documents, nous ne pouvons pas prouver la filiation de Jean de Lignières avec la précédente famille de Noyers. Mais c'est l'hypothèse la plus vraisemblable, confirmant la continuité de la possession familiale héréditaire.

Jean de Lignières décéda vers 1449. Il est alors seigneur de Quincy, Vignely, Mareuil, Condé, Chauconin, Nantouillet, Trilbardou et Charmentray. De son mariage avec Jeanne Jacqueline Chambry, était née une fille, Jacqueline de Lignières, qui épousa le 17 Août 1449 Edouard de Beaujeu, amenant en dot la vidamie et les seigneureries de Trilbardou et Charmentray.

Les guerres anglo-bourguignonnes ayant ravagé le pays, Jean de Lignières avait avant sa mort, commencé à les vendre à Arthur de Vaudetar. En 1470, le fils d'Edouard et de Jacqueline, Jacques de Beaujeu vendra Trilbardou à Arthur de Vaudetar.

A cette époque Arthur de Vaudetar possède également par achat, les trois quarts du bois Garnier. En 1480, désirant conserver ses droits seigneuriaux sur Trilbardou, Jacques de Beaujeu rachète au roi les droits de haute justice sur le village, en échange du droit de rouage qu'il possède sur Meaux, en raison de son titre de vidame. En 1484, peu avant sa mort, il est cité comme chevalier, sieur de Chavigny, vidame de Trilbardou, conseiller et chambellan du roi. A la mort de Jacques, survenue en 1490, Arthur de Vaudetar rachète la vidamie.

Il est nécessaire maintenant de donner un bref aperçu des origines de cette famille Vaudetar, que nous trouverons gouvernant le village pendant plusieurs siècles.

Le plus ancien membre connu de cette famille est le marquis de Valdetare, qui émigra de Lombardie, et fut naturalisé français sous Philippe de Valois en 1332. Son fils Guillaume de Vaudetar reçut du roi l'office de crierie de la ville de Paris. Il épousa en Mai 1338, Yolande de Melun. A sa mort, vers 1372, cet office fut transmis à son fils Jean. Jean de Vaudetar fut valet de chambre du roi Charles V. De nombreux actes le citent comme tel, dès le mois de Mai 1371 : " Notre aimé valet de chambre Jehan de Vaudetar..." Il restera un des proches du roi jusqu'à sa mort, recevant de multiples dons de celui-ci en récompense de ses services et de ses nombreuses missions. Le 16 Novembre 1380, en compagnie du célèbre Bureau de la Rivière, il sera commis exécuteur testamentaire du roi. Il semble qu'il eut deux fils, l'un Jean, cité comme maître des comptes du roi, général conseiller sur le fait des aides, le 12 Décembre 1388, et Guillaume.

La famille de Vaudetar continua à briguer les postes de conseiller, puisque en 1404, un Arthur de Vaudetar est reçu comme conseiller au parlement, suivi deux ans plus tard par son frère Charles.

La génération suivante verra naître, vers 1430, Arthur de Vaudetar et son frère Pierre, puis Guillaume et plusieurs filles. Ils cumuleront les bénéfices ecclésiastiques et en profiteront pour acheter à bas prix les terres ruinées par les guerres. On verra Arthur assurer successivement les fonctions de curé de Saint Aspais à Melun en 1468, de chanoine et chantre de la collégiale de Melun dès 1469, de chanoine de Notre Dame de Paris, de vidame de Meaux.

Il sera successivement seigneur de Pouilly le Fort, Bois Garnier, Vignely, Charmentray, Trilbardou. En Janvier 1494, il fera son testament, léguant son héritage à son frère Pierre.

Comme ses ancêtres, Pierre fut conseiller au parlement, écuyer et valet de chambre du roi Charles VII, conseiller es requêtes au Palais. Il sera, après la mort de Charles VII, abbé de la collégiale Notre Dame de Melun de 1469 à 1494. En 1500, un don important à l'hospice de Meaux le fera entrer dans la liste des bienfaiteurs de celui-ci. Ayant hérité à la mort de son frère, vers 1503, il sera alors seigneur de Pouilly, Condé, Trilbardou, Charmentray, Bois Garnier. En 1512, il augmentera le fief de Trilbardou en y ajoutant celui du sieur d'Esponte. Comme vidame de Meaux, en 1515, il procédera à l'entrée dans ses fonctions de l'évêque Briconnet.

En 1517, son fils Guillaume lui succéda. Il fut aussi conseiller au parlement et requête du Palais. Il épousa Marie Biarne dont il eut plusieurs enfants. En 1524, il racheta la part de sa soeur, veuve de Babutte de Froidefond. En 1525, pour la rançon de François 1er, captif à Madrid, il paya 30 livres, soit le dixième des revenus de la vidamie et seigneurie. Il décéda peu après avoir procédé à une transaction avec Jean Navier, prieur de Saint Faron. Il laissa ses enfants mineurs, leur mère en exercera la tutelle jusqu'à leur majorité, gérant les terres pendant presque 20 ans.

Le seigneur en titre, âgé de quelques années est alors Roger de Vaudetar dès 1526. Plus tard lors de son mariage avec Jeanne de Boislève, Roger recevra les terres et seigneuries de Monthyon, Pouilly le Fort et Boissive la Bertrand. En 1546 et 1549, il fera foi et hommage au roi pour la seigneurie de Pouilly le Fort, Condé, Trilbardou, Charmentray et Bois Garnier.

En 1552, après la mort de Marie Biarne, les terres de Trilbardou, Charmentray et Condé sont arpentées pour division. En 1559, Roger a déjà nommé comme procureur en ses seigneuries de Pouilly et Charmentray et vidamie de Trilbardou, son fils Jean, écuyer.

Le titre de vidame de Meaux est porté en 1564 par le frère de Jean, Louis.

A la mort de Roger, vers 1567, terres et titres sont divisés entre les nombreux héritiers :

-Jean, plus connu sous le nom de M. de Noilly -Louis, plus connu sous le nom de M. de Pouilly -Jehanne, Oudiette et Françoise.

Oudiette disparut avant 1596 ; Françoise épousa Guillaume de Coquebrune, et n'est plus citée après 1596.

Louis de Vaudetar fut conseiller et Chambellan du duc d'Anjou, frère du roi Henri III, capitaine de ses hommes d'armes, seigneur de Pouilly. Il porta en outre le titre de vidame de Meaux au moins jusqu'en 1594. Il épousa Anne Nicolay, richement dotée par son père Thibaud Nicolay, conseiller de la cour du parlement de Paris, dont la famille avait cumulé depuis plusieurs générations les titres et offices. Par son mariage, il devint aussi baron de Persan, seigneur de <sup>l'</sup>y Bournonville et de Nantouillet. Louis décéda vers 1608, laissant un fils mineur, Henri et une fille Houdette, dame de Neuville, morte en 1633.

Jean de Vaudetar, après avoir été procureur de son père, hérite des seigneuries de Trilbardou et Condé en 1567. Il aura deux enfants : Une fille, Perette mariée avec un certain Poart, dotée à cette occasion de 1000 écus d'or, et un fils, Charles, mort vers 1590, dont un fils nommé Pierre qui en 1590 fait hommage au roi de ses biens en Brie.

Jehanne reçut en partage, de son frère Jean, l'ensemble de la vidamie de Trilbardou, ainsi que les seigneuries de Trilbardou, Charmentray et la haute justice, lors de son mariage avec René Thomassin vers 1596. En 1602, elle est citée dame et vidame de Trilbardou. Elle conservera ces titres au moins jusqu'en 1607.

Les terres, seigneurie et vidamie de Trilbardou quittent alors la famille de Vaudetar. Bien que ne possédant plus rien à Trilbardou, Henri de Vaudetar, le fils de Louis portera encore le titre de vidame de Meaux jusqu'à sa mort. Il s'illustra, tout d'abord comme lieutenant

de Venerie et comme député de la noblesse aux états généraux de 1614. Il joua un rôle important dans les premiers troubles de la régence de Catherine de Médicis. Il avait épousé en 1607 Louise de l'Hospital, soeur du duc de Vitry, maréchal de France, dont il eut deux enfants, les marquis de Burnouville et de Persan. De ce dernier, mort en 1690, les commentateurs de l'époque disaient "le terrible monsieur de Persan, élève de feu monseigneur le prince, remplissait de terreur les ennemis lorsqu'il allait en parti".

Du mariage de Jeanne de Vaudetar avec René de Thomassin, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Montmartin et de Miribel en Dauphiné, grand maître des eaux et forêts du Dauphiné, prévôt des marchands de Lyon, aussi appelé monsieur de Saint Barthélémy naquirent deux filles. La première Eléonore, est, dès 1608, dame et vidame de Trilbardou, Bois Garnier et Charmentray, dont elle loue les droits et les terres. Elle épousa Emmanuel Philibert de Savoie, marquis de Vilars, mais continua à administrer seule ses biens. Sa soeur Catherine épousa le 18 Mars 1602 François de Fandoas d'Averton, comte de Belin, capitaine de 50 hommes d'armes, bailli d'Alençon, chevalier des ordres du roi, baron de Milly en Gatinais. François d'Averton mourut le 29 Septembre 1638, âgé de 93 ans et fut enterré à Milly. Sa femme, morte avant lui, avait hérité des terres, vidamies et seigneureries de Trilbardou, lors du décès de sa soeur Eléonore.

De ce mariage étaient nés huit enfants, qui eurent à se partager une importante succession. Parmi ceux-ci, outre plusieurs filles qui furent religieuses, Emmanuel fut tué au mois d'Août 1637, René époux de Charlotte le Bouthillier de Rance fut assassiné le 6 Décembre 1642 par son beau frère François de Rochechouart.

Eléonore, soeur de René et d'Emmanuel, avait reçu en dot les terres de Trilbardou, Bois Garnier et Charmentray lors de son mariage le 1er Octobre 1629 avec François de Rochechouart, marquis de Bonnavet et Mortemart. Ce dernier ne doit pas être confondu avec un autre François de Rochechouart, vivant à la même époque, mais d'une branche différente de cette famille, et qui fut plus connu sous le nom de chevalier de Jars. Eléonore fut seule détentrice des titres et terres jusqu'à sa mort. Elle procédait elle-même à leur administration, ayant obtenu le 13 Septembre 1636 des lettres royales pour la réfection des terriers de Bois Garnier, Trilbardou et Charmentray.

François de Rochechouart conserva l'usufruit des terres jusqu'au mariage de sa fille Eléonore, comtesse de Blois et de Vivonne, avec Jacques de Mesgrigny, chevalier, seigneur des Espoises, conseiller du roi en sa cour de Normandie, maître ordinaire du conseil de sa chambre des comptes, vicomte de Troyes, baron de la Villeneuve Mesgrigny, seigneur de Briel et de la Loge, le 30 Août 1644.

A ses terres de Trilbardou et Charmentray, Jacques de Mesgrigny ajouta vers 1650 une partie de la seigneurie de Chauconin. Il ne résida pas dans le village, se contentant de louer les terres de Trilbardou, Bois Garnier, Charmentray pour 3000 livres par an, jusqu'en 1671. Le 12 Juillet 1667, il avait rendu aveu au roi pour la vidamie. Eléonore de Rochechouart administra les terres et seigneureries, jusqu'à la majorité de leur fils François Romain Luc de Mesgrigny, marquis de Bonnavet, comte de Belin. Comtesse de Blois et de Vivonne, elle se retira alors, jusqu'à sa mort survenue après 1706. François Romain prit possession de la



seigneurie de Trilbardou vers 1680. Il la conserva jusqu'à sa mort, survenue le 21 Juillet 1712. Sur sa tombe de Saint Gervais en Belin on pouvait lire "inhumé ici le haut et puissant seigneur messire François Romain Luc de Mesgrigny, chevalier, comte de Belin, marquis de Bonnivet, vidame de Meaux et de Trilbardou".

Il eut deux filles, Eléonore de Mesgrigny qui épousa successivement Alexis Eutrope de Saint Georges et Jean Ferdinand comte de Poitiers, et Marie-Marguerite Radegonde de Mesgrigny qui hérita de Trilbardou et de sa vidamie en 1712. Marie-Marguerite épousa Benjamin Frottier, marquis de la Coste. Ce dernier décéda le 5 Septembre 1730 quelques mois après sa femme. Ils laissèrent quatre enfants mineurs : Marie-Louise Radegonde, Benjamin François Marie, Antoine Louis Marie, et Louis Marie Joseph.

*Provisions  
 substitué du  
 procureur fiscal  
 Charmautray*  
 Nous Louis Marie Joseph Frottier Comte de la Coste Messelière  
 Marquis de la Coste, Chevalier de l'Ordre royal et militaire  
 de Saint Louis, ancien premier sous lieutenant de la Compagnie  
 des deux cents chevaux légers de la garde ordinaire du Roy,  
 Vidame de Meaux et Trilbardou, deul Chevalier, Haut, moyeu  
 bas Justicier, des terres et seigneuries dudit Trilbardou, Charmautray et  
 deul garnir, faisons savoir, que par le bon et louable rapport qui nous  
 a été fait de la personne de Jean Papillon Laboureur demeurant audit  
 Charmautray, de ses foyes, sagesse, probité et Capacité, nous l'avons  
 nommé, et nommons par ces présentes signés de notre main, pour substituer  
 de notre procureur fiscal de notre dite terre de Charmautray, pour en  
 exercer les fonctions tel que de droit et tant qu'il nous plaira. Mandons  
 a nos officiers de le recevoir en ladite qualité pour en jouir et user  
 paisiblement et paisiblement, ensemble des fruits, profits, prerogatives  
 et Emoluments y attribués; et a tous autres nos Vassaux et Justiciables  
 dudit lieu de Charmautray et autres personnes, de le reconnaître  
 dans les susdites fonctions. Ce tel est notre Volonté, que nous avons  
 signés et a jcelle fait appater le sacot de nos armes; donne a Trilbardou  
 en notre Chateau dudit lieu le quinze Juin mil sept cent cinquante six.  
 Frottier Comte de la Coste Messelière

***/Lettre de La Coste Messelière/***

Jusqu'au 3 Octobre 1758, les biens restèrent indivis. Un partage effectué à cette date entre les héritiers donna à Louis Joseph Marie Frottier de la Coste Messelière la

seigneurie et la vidamie de Trilbardou. Il était alors comte de la Coste Messelière, maréchal des camps et armées, premier enseigne des 200 chevau-légers de la garde ordinaire du roi, Commandant de l'ordre de Saint Louis. Il épousa Eléonore Jacqueline de Digoine. A sa mort, il laissa à sa femme trois enfants mineurs : Benjamin Léonard Louis, Marie Elisabeth Olive, et Angélique Benjamine Jeanne.

Benjamin devint capitaine des dragons, Marie Elisabeth épousa Jacques Henri Sébastien Coizard, comte de Morton Chambrillant, Angélique Benjamine épousa le marquis de Coulomer.

Le 16 Septembre 1783 les enfants firent estimer, afin de vendre le château et les terres de Trilbardou. Il fut acheté, ainsi que de nombreuses terres alentours, par le lieutenant général de police Jean Pierre Charles Lenoir, au début de l'année 1784.

Né en 1732, Lenoir était alors, à 52 ans, au sommet de sa carrière, ayant ajouté à ses fonctions celles de conseiller d'état en 1775, bibliothécaire du roi en 1783, puis celle de président de la commission des finances. Il fit construire, par l'architecte Brongniart, le château de Trilbardou, en style Louis XVI. Ces travaux durèrent jusqu'en 1788. Lenoir, après avoir été présent à l'assemblée de la noblesse du baillage de Meaux en 1789, voyant venir les désordres révolutionnaires, émigra, laissant au chevalier de Nanteuil le soin de vendre ses biens.

Le 20 Mars 1790, le château, les terres de Trilbardou et de Vignely furent vendues au banquier Jean Dupont. Ce dernier ne fut seigneur que quelques mois, l'abolition des privilèges intervenant le 4 Août 1790. Il traversa sans encombre majeur la période révolutionnaire, achetant lors de la mise en vente des biens nationaux, la plus grosse partie de ceux-ci à Trilbardou et Vignely. Lorsqu'il décéda à Paris le 19 Septembre 1819, il n'avait pas d'héritier de son mariage avec Emilie Françoise Darlu. Cette dernière continua à gérer le domaine jusqu'à sa mort survenue à Paris le 28 Septembre 1824, à 82 ans. Ils furent tous les deux enterrés au cimetière de Trilbardou.

Le neveu, Jean Joseph Lenfumé de Lignières, né le 11 Juillet 1761, hérita de Trilbardou. Il avait eu de sa femme Julie Camusat trois enfants. En 1827, son fils aîné, Alphonse se maria à Trilbardou avec Sophie Elise le Masson Duschenoy. Alphonse était alors capitaine commandant au second régiment d'artillerie à cheval.

Lorsque le 5 Janvier 1832, Jean Joseph décéda, les trois enfants eurent à partager la totalité des terres et, après avoir doté leur mère d'une rente, ils se divisèrent l'héritage comme suit :

- Alphonse de Lignières reçut la ferme de la Conche
- Adrien de Lignières reçut la ferme du seigneur
- Adolphe de Lignières reçut le château et la ferme du prieuré.

Les terres de Vignely furent vendues en 1835 à Monsieur de Foudras, vraisemblablement pour fournir un capital à la rente versée à Madame de Lignières. Seul resta

dans le village Adolphe de Lignières qui, en 1842, possédait aussi la ferme de la rue de Vignely. En 1844 il fit construire sur la rive gauche la ferme des Olivettes.

Lors du décès d'Adolphe de Lignières, en 1884, son fils Emile vendra à Eugène Koller la totalité de ses biens. Il quittera d'ailleurs le village vers 1887, ayant réalisé toutes ses propriétés.

Eugène Koller, agent de change, avait acheté les terres de Trilbardou afin de s'y retirer. Il mit en culture la ferme des Olivettes, et fit transformer, de 1884 à 1886 le château par l'architecte Lagrave, en style Louis XVIII. La famille Koller descendait des barons Koller, célèbre famille autrichienne, qui vit un de ses membres s'installer en France après la bataille de Fontenoy, à laquelle il participa aux côtés du maréchal de Saxe, le 11 Mai 1745.

Cette famille occupa alors une situation importante en France, et l'on voit en 1835, monsieur de Foudras, directeur général de la police sous Louis XVIII, Charles X et les premières années du règne de Louis Philippe, consentir au mariage de sa fille avec le père d'Eugène Koller. A l'occasion de ce mariage, les terres de Vignely, acquises peu avant par monsieur de Foudras au héritiers de Dupont, furent apportées en dot. Les terres de Trilbardou et Vignely passeront ensuite, en 1910 à Fernand Koller, puis en 1936, à Raymond Koller, qui en possède encore aujourd'hui une part importante.

### LES MAIRES, LES ASSEMBLEES COMMUNALES

Le 8 Août 1787, en application des articles 1 et 2 du règlement du 8 Juillet 1787 fut formée la première assemblée municipale du village. Cette assemblée comprenait le seigneur de l'époque, Lenoir, six "députés" de la population : Bocquet, Bijot, Bertrand, Aube, Quenin, N., et un syndic, Pingard.

Le 8 Septembre 1788 furent nommés Pierre Ambroise Parent, premier adjoint, Charles Turlure deuxième adjoint et Thomas Champs, troisième adjoint. Ils seront remplacés le 22 Novembre 1789 par Jacques Philippe Vermeil, François Marbout, Claude Duvignet.

La révolution amena la réforme des assemblées communales, et le 17 Février 1790, Bocquet fut élu par l'assemblée primaire en vertu de la loi du 12 Décembre 1789, créant la fonction de Maire et de celle du 14 Février décrétant la dissolution des municipalités précédentes. Il est relégué parmi les conseillers par la constitution du 5 Fructidor an 3 (22 Août 1795), qui nomme un maire unique pour chaque canton. La constitution du 22 Frimaire an 8 (13 Décembre 1799) rétablit un maire dans chaque commune, nommé par le gouvernement. C'est Nicolas Adam, fermier de la Congé.

Le 15 Pluviôse an 11 (Février 1803), Bocquet est élu secrétaire à la majorité des suffrages, en vertu de l'arrêté du 2 Pluviôse An 9 (Janvier 1801). Le maire Nicolas Paul Adam démissionnera le 21 Janvier 1826, et sera remplacé par Jean-Joseph Lenfumé de Lignières, nommé par le gouvernement. Lors du vote de la loi du 21 Mars 1831, instituant un maire élu par le conseil municipal, Lenfumé de Lignières sera remplacé par Alexandre Pachot, qui prendra ses fonctions le 14 Octobre 1831, et les gardera jusqu'au 9 Septembre 1840, où sera nommé par le conseil Adolphe Lenfumé de Lignières.

Le 11 Août 1855, en vertu de la loi du 5 Mai de la même année instituant la nomination du maire par le préfet, Adolphe Lenfumé de Lignières sera confirmé dans ses fonctions, après avoir juré fidélité à l'empereur.

La loi du 14 Avril 1871 rétablissant l'élection du maire par le conseil municipal, le maintiendra à son poste, qu'il quittera le 9 Octobre 1883.

Se succéderont ensuite :

- Ernest Michon du 9/10/1883 au 6/5/1885
- Louis de la Roche du 6/5/1885 au 7/8/1895
- Eugène Koiler du 7/8/1895 au 13/10/1910
- Fernand Koller du 13/10/1910 au 21/9/1936  
  maire absent de 1926 à 1936, remplacé par son adjoint Robert Puisieux
- Raymond Koller du 21/9/36 au 8/5/1953
- Robert Debeaupv.is du 8/5/53 au 27/3/65
- René Hunsinger du 27/3/65 au 7/1/1979
- Michel Proffit élu le 13/3/79 , en exercice.



*L<sup>1</sup> inauguration du pont actuel*

## **LES SEIGNEURS DE VIGNELY**

Vignely, bien qu'étant un des lieux de peuplement ancien de la région, n'a jamais eu une importance économique notable au cours des siècles. Les seigneurs et abbés qui l'ont possédé, l'on toujours considéré comme un fief secondaire, et de ce fait très rarement mentionné dans les actes. Le peu de documents retrouvés ne permet pas d'établir avec certitude la succession des propriétaires du village.

Le plus ancien est Hildevert, évêque de Meaux, qui y établit une résidence, y fit construire une église et s'y fit enterrer en 680.

En 1188 la comtesse Marie et le comte Henri donnent pour le salut de l'âme du comte des terres à Vignely à l'archidiacre de Meaux, Roric.

En 1258-1259 les comptes du comte de Champagne nous indiquent que le cens de Vignely valait 26 deniers, et le rouage (droit sur le vin) ne rapportait rien.

### ***Ventes de vignes à Vignely au Même siècle***

Au 14ème siècle, un rapprochement est à faire entre la famille De Noyers, apparentée aux anciens seigneurs de Trilbardou et Charmentray du 11ème siècle, et qui rachetera ces domaines en 1376 après la Jacquerie, et les abbesses de Jouarre.

Vignely à cette époque appartient en effet à l'abbaye de Jouarre, qui y possède un fief d'environ 840 arpents. Hélissent de Noyers était abbesse de Jouarre le 8 Juillet 1315, et le resta jusqu'à sa mort, le 31 Août 1347. En 1346-1378, sa nièce lui a succédé et à cette occasion, son père Miles VI de Noyers lui donna 100 livres de rente sa vie durant.

En 1449, Jean de Lignièrès, successeur de la famille de Noyers est cité comme seigneur de Vignely. Est-il réellement seigneur, ou possède-t-il le fief de Trilbardou à Vignely, pièce de terre de 23 arpents de vignes et bois enclavée dans le territoire? de la commune de Vignely, dont le seigneur de Trilbardou perçoit les décimes et rentes, pour lesquelles les habitants de Vignely lui sont redevables d'un muid d'avoine par maison à deux pignons ? Cette deuxième hypothèse semble la plus vraisemblable car le 11 Janvier 1453, une transaction est passée entre Catherine, les religieux de Saint Faron et l'abbesse de Jouarre au sujet des limites séparatives des dîmages de Neufmoutiers, Charmentray, Trilbardou, Monthyon et Vignely, preuve de la suzeraineté des abbesses de Jouarre sur la plupart des terres de Vignely.

Vers 1550, l'abbaye de Jouarre possède la haute, moyenne et basse justice de la terre et seigneurie de Vignely, et y nomme pour l'exercice de celle-ci un maire et juge ordinaire. En 1551, l'abbaye fait fondre une nouvelle cloche pour l'église, qui existe encore. En 1630, la justice relevait toujours du baillage de Jouarre. Le maire et receveur fiscal de l'époque est Pasquier Berger. La domination de l'abbaye de Jouarre cessera en 1738 lorsque l'abbé de Jouarre vendra 628 arpents de Vignely au comte Louis René Veilhé<sup>1</sup> de Veaux, receveur de la

taille de la ville et élection de Meaux. Elle y conservera toutefois la propriété de 210 arpents qui seront mis en vente à la révolution. Des contestations, puis un procès auront lieu à ce moment au sujet des droits de justice sur le fief de Trilbardou, l'acquéreur contestant au seigneur de Trilbardou la moyenne et basse justice sur les terres que celui-ci possède à Vignely. En Décembre 1751, Louis René Veillet de Veaux est toujours seigneur de Vignely.

En 1771, Louis Antoine Morleau de Neuville, écuyer, l'un des fermiers généraux du roi, lui a succédé. Il est cité seigneur de Vignely et d'Isles les Villenoy. C'est vraisemblablement lui qui fait restaurer les poutres du clocher en 1773. Il semble que, par héritage, la seigneurie passe à Anne Louise Rulant, qui épousa Jean François Joseph de la Motte Geffrard, comte de Sannois, seigneur d'Annet. Ce dernier prétend en Janvier 1785, être seigneur haut justicier de l'église paroissiale de Vignely. Sa femme vendit le château et ses propriétés de Vignely à Lenoir en 1788. Le départ de Lenoir à la révolution permit à Dupont, son successeur à Trilbardou, d'acquérir les terres de Vignely. Dupont fut le dernier seigneur de Vignely, dont les terres furent vendues à la famille De Foudras en 1835.

### LES SEIGNEURS DE MONTIGNY

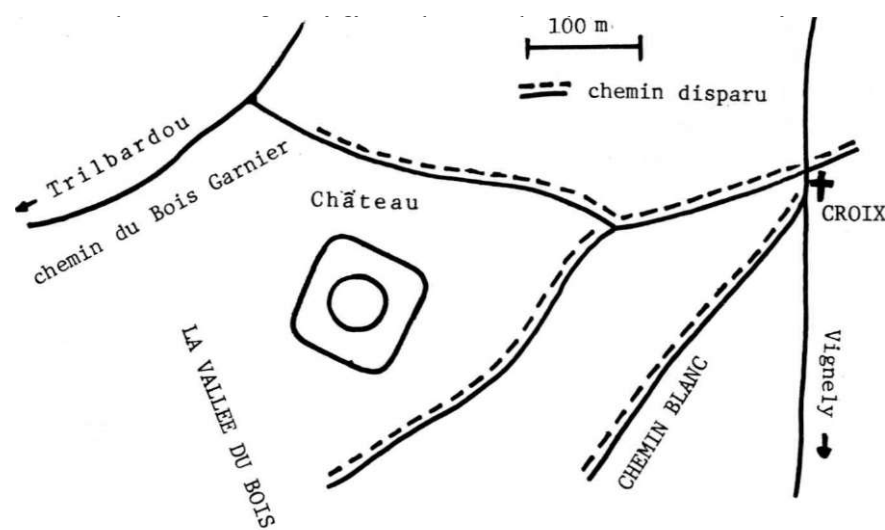
De même que pour Vignely, peu de documents existent citant Montigny. Une difficulté supplémentaire apparaît due au nombre important de villages ou lieux-dits nommés Montigny, en Brie et Champagne.

L'existence d'un prieuré permet cependant quelques recoupements. En 1300, le prieuré de Montigny établit ses revenus sur 60 livrées de terre; cité en 1363, il verra ses bâtiments subsister jusqu'au début du 18ème siècle, et il conservera des propriétés terriennes jusqu'à la révolution. Le plus ancien seigneur connu est Martial le Boulenger, conseiller du roi au parlement de Paris, connu en 1493. La famille le Boulenger conservera ces terres au moins durant tout le 16ème siècle, et l'on verra se succéder, Jehan le Boulenger cité en 1527, Jean le Boulenger, sieur de Bournonville cité en 1578, qui achète au roi la haute justice de Trilbardou et Charmentray. En 1626, Henri IV confie au seigneur de Montigny et à la famille de Rohan la tâche de commencer l'assèchement des marais. En 1689, Gilles Talon est cité comme seigneur de Montigny et d'Isles les Villenoy. Plusieurs actes le nomment encore en 1690, 1693, 1696.

Avant 1764, la seigneurie de Montigny est passée dans la famille de Rohan, à Louis Armand Constantin de Rohan, prince, duc de Montbazon, qui l'a acquise de Madame de Ruzé. Le prince de Montbazon conservera la seigneurie de Montigny au moins jusqu'en 1779. En 1788, le seigneur est Charles François Hyacinthe Esmangard, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraires de son hôtel, intendant de justice, police et finances des généralités de Flandre et Artois. Après la révolution, les terres seront acquises par la famille Dethomas, qui les conservera jusqu'en 1946, les vendant alors à Jacques Dupont, inspecteur général adjoint des monuments historiques.

Il n'existe plus actuellement de domaine de Montigny, les propriétés étant dispersées et le château utilisé comme hospice par l'hôpital de Lagny.

reconstruit, car en 1446 il est cité comme



Emplacement du château de Bois Garnier

## CHAPITRE 3

### LES CHATEAUX

Trois châteaux au moins existèrent sur le terroir de Trilbardou.

Outre les châteaux, des documents mentionnent l'existence de deux enceintes fortifiées successives autour du village, et des subtructions découvertes lors de la construction du pont de 1882 laissent supposer

qu'existait sous les Gaulois ou les Gallo-Romains une fortification sur la rive gauche de la Marne, dans l'alignement de l'actuelle rue Debeaupuis.

Les deux châteaux de Trilbardou et de Bois Garnier ont vraisemblablement été construits vers le milieu du 10<sup>ème</sup> siècle pour résister aux invasions des Normands, après les premiers passages de ceux-ci au milieu du 9<sup>ème</sup> siècle, mais aussi pour résister à un pouvoir royal expansionniste. Le premier texte connu parlant du château de Bois Garnier le cite comme un manoir construit au milieu d'un bois, près du château-fort de Trilbardou, en 1206.

Au 14 et 15<sup>ème</sup> siècle, la Jacquerie puis les guerres anglo-bourguignonnes détruisirent le château de Bois Garnier, alors nommé "champ Garnier". Il fut, semble-t-il,

De nouveau détruit vers 1524, pendant les guerres de religions, il céda la place à une ferme. En **1626**, la ferme de Bois Garnier, de 32 arpents, comprenant maison, grange, étables, est louée ; et l'état des lieux effectué à cette occasion la décrit comme ruinée. Plus tard, il n'est plus question de bâtiments à cet endroit, et en 1783 on y voyait plusieurs allées tournantes. Les voûtes n'étaient pas encore totalement effondrées en 1825. En 1890, les fossés étaient à demi comblés, on y voyait encore la place des tours, le contour des bâtiments et l'emplacement du pont-levis. L'emplacement et la forme du château sont encore visible actuellement sur certaines photos aériennes. Les fossés formaient un carré de 100 mètres sur 100, entourant un donjon d'une vingtaine de mètres de diamètre.

Les habitants du village, devant les incursions répétées de pillards, troupes, armées anglaises, bourguignonnes, protestantes, ou catholiques qui furent le lot des villages de la région au 16<sup>ème</sup> siècle, demandèrent l'autorisation au roi d'entourer le village de murailles. Le 23 Août 1575, une lettre patente d'Henri III les y autorisa. Il est fort vraisemblable que les habitants n'avaient pas attendu pour se fortifier, car dès 1526, le village est déjà entouré de fossés. Ces fortifications servirent entre autre, à repousser en Mai 1590, une avant garde des troupes du roy logée à Annet, faisant le siège de Meaux. De nos jours, il ne subsiste plus aucune trace ni des fossés, ni des murailles du 16<sup>ème</sup> siècle, et encore moins de la première fortification qui existait encore en 1206, date à laquelle la comtesse de Champagne autorisa son chambrier à construire sur les murs et fossés de Trie.

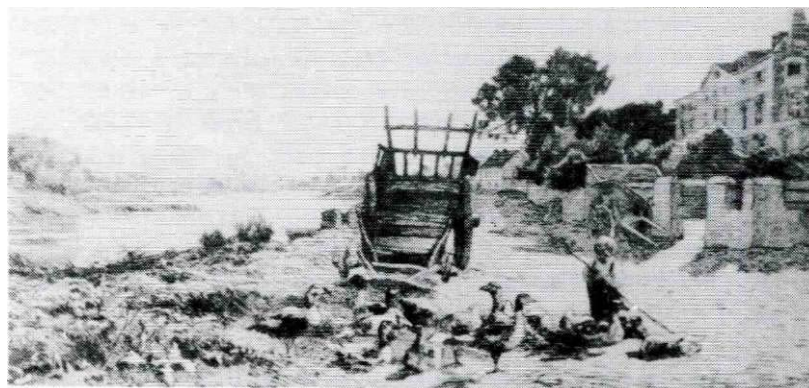
Seul le château de Trilbardou, qui ne fut plus occupé qu'occasionnellement par le seigneur pendant les 16, 17 et 18<sup>èmes</sup> siècles, subsista ; tombant progressivement en ruines.

Dès 1582, alors appelé l'Hôtel du Vidame, il avait perdu ses tours, tourelles, pont-levis, fossés. Il est encore entouré de hautes murailles, mais sa terrasse de pierres de taille qui allait jusqu'au bord de la Marne était séparée du château par le chemin allant aux moulins.

En 1784, l'intendant de police Lenoir en racheta les ruines, alors appelées Maison des Olivettes, citées "vieux château de fort peu de valeur, en très mauvais état", qu'il rasa, ne conservant que les caves. Il chargea l'architecte Brongniart de redessiner un château, style Louis XVI.

Les travaux commencèrent immédiatement et en 1788, il était terminé. Ce château de trois étages fut à l'époque fort remarqué par l'élégance de son architecture, ainsi que par ses souterrains construits dans la forme de ceux de l'hôtel des Invalides de Paris. Le parc fut redessiné et présentait une prairie à l'anglaise, couronnée par un bois touffu. Une des particularités du château était de présenter des façades blanches sur ses deux côtés exposés au soleil, alors que les deux autres côtés étaient construits en pierre rouge.

A la même époque, Lenoir, afin de supprimer la rue qui passait entre son château et la Marne fit une proposition aux habitants : améliorer la rue descendant du presbytère à la Marne (actuelle rue Debeaupuis), construire le quai, ainsi qu'un puits en face de l'église, contre l'abandon du droit de passage devant son château, lui permettant alors de réunir en un seul domaine la ferme du Sieur Bocquet (située à l'emplacement des communs actuels) et le parc de son château. L'assemblée générale des habitants du village donna son accord. Le long de la Marne fut donc établi un quai de 118 toises (225 m), formant terrasse, garni de revêtement en pierres de taille, et, de distance en distance, de bornes reliées par des barres de fer. Le quai fut construit par les habitants des villages environnants, réquisitionnés pour l'occasion par le lieutenant général de police Lenoir. La rue du presbytère fut pavée, élargie et s'appela alors la rue du Pavé Neuf. Le puits fut creusé en face de l'église, pour l'utilité des habitants. A l'occasion des troubles de la révolution, les habitants tentèrent de revenir en arrière et de reprendre leur droit de passage, mais ils furent déboutés. De même les villages de Jablines, Chalifert, Lesches, et Charmentray tentèrent, le 19 Juillet 1790, de se faire rembourser par la commune la somme de 21.862 livres, arguant que cette somme leur avait été ôtée pour subvenir aux dépenses du chemin et du quai de Trilbardou, et qu'ils avaient dû la payer, sur l'ordonnance de l'intendant de la généralité de Paris.



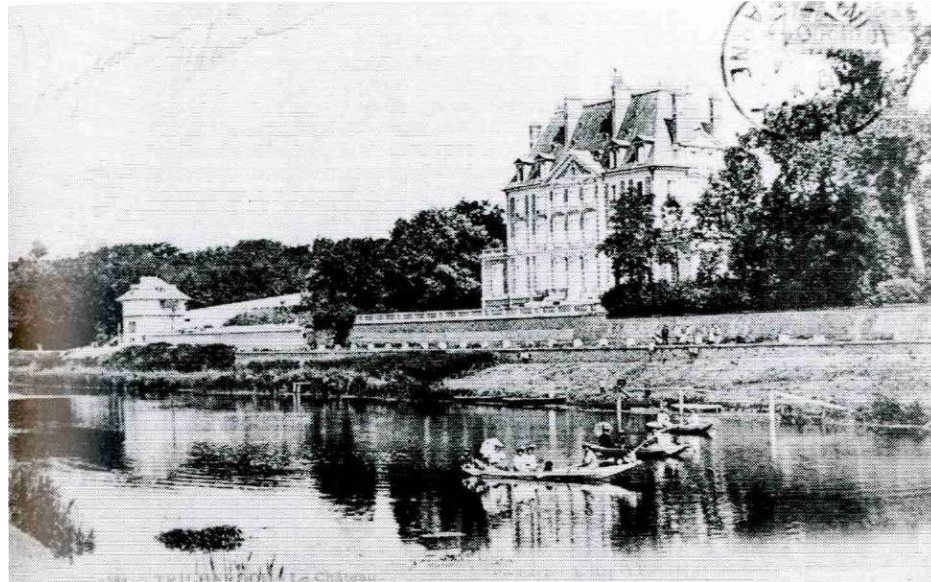


### *Le château de Lenoir vers 1800*

La révolution passa sans encombre sur le château, et les successeurs de Lenoir, Dupont puis Lenfumé de Lignières n'y apportèrent pas de changement notable. Cependant, au début du 19ème siècle, la construction du canal de l'Ourcq coupa le parc en deux, mais le dota d'un pont en pierre qui est, de nos jours, un des plus beaux sur le canal.

En 1883, la famille Koller acheta le château. L'architecte Lagrave fut chargé de le mettre au goût des nouveaux propriétaires qui le désiraient en style Louis XIII. Il fut remanié avec goût, et meublé avec richesse. A cette époque, on pouvait y voir une suite de tapisseries des Flandres de 1665.

La famille Koller occupa le château jusqu'en 1954, agrandissant le parc d'acquisitions successives, principalement à la fin du 19ème siècle : le hameau du Bout de l'Orme ( situé à l'emplacement actuel de la piscine ) qu'elle rasa ; la rue de l'Hôtel-Dieu et les bâtiments de l'hospice, remplacé par l'actuelle maison du concierge et par l'éolienne.



*Château actuel*

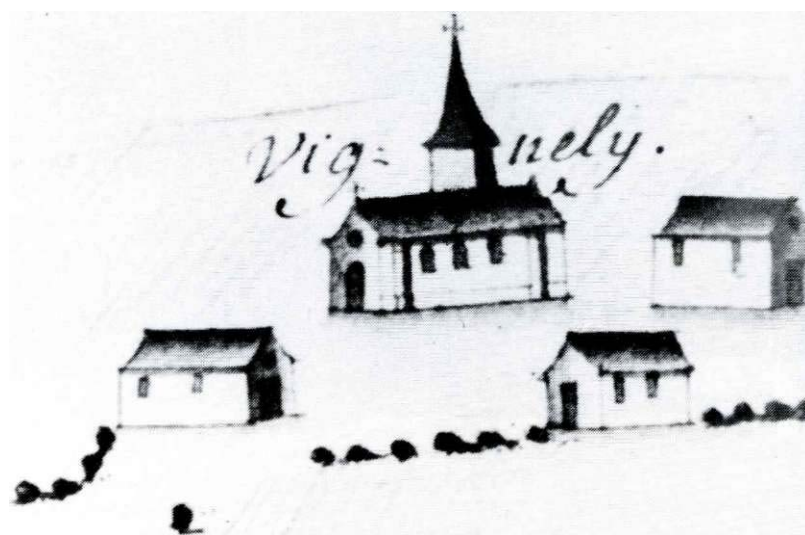
### LE CHATEAU DE VIGNELY

Il exista, pendant la période gallo-romaine une importante villa sur les hauteurs du hameau de Vignely.

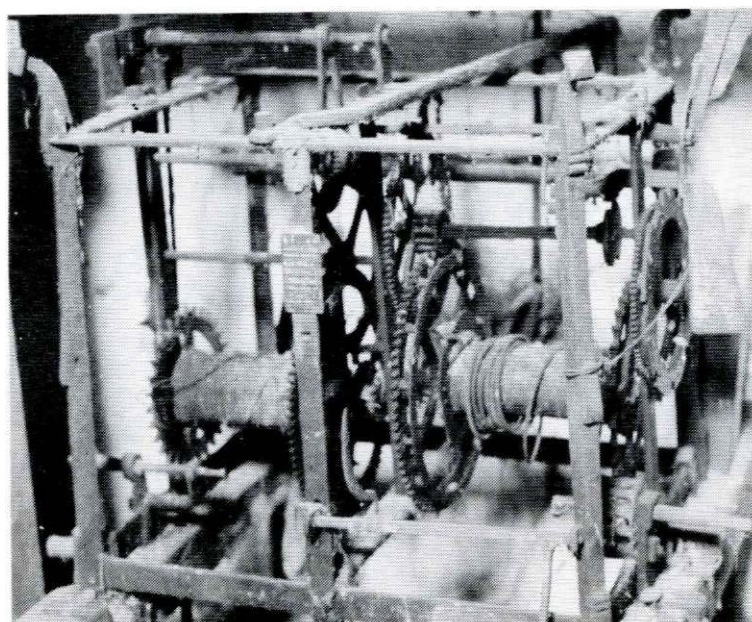
Fut-elle plus tard le lieu de résidence de l'évêque Hildevert ?

Après cette époque, aucun texte ne cite de château à Vignely. Il faut attendre les dernières années du 18ème siècle, pour voir apparaître peu avant la révolution, un château appartenant à Anne Louise Rulant épouse de Jean François de la Motte-Geffrard, aide-major des gardes françaises, comte de Saunois, et seigneur d'Annet. Anne Louise Rulant le vendit à Lenoir peu avant la révolution, qui le vendit à Dupont en 1791. La description qui en est faite dans les registres fonciers de la révolution le cite comme une maison de deux étages, de 4 travées. C'est à l'époque la seule maison à deux étages du village. Son revenu locatif annuel est estimé à 100 livres par an (sans les dépendances), soit 10 à 12 fois celui d'une maison ouvrière. Ce n'est donc pas un château mais une grosse propriété bourgeoise.

## *Vignely vers 1710*



Lorsque Dupont achètera la terre de Trilbardou, il n'occupera pas Vignely. Entre 1835 et 1884, les bâtiments serviront de résidence secondaire à monsieur Koller et madame de Foudras. Ils seront saccagés par les troupes françaises qui occuperont le village pendant toute la guerre de 14-18. Restaurés après celle-ci, ils servent maintenant de résidence aux fermiers.



## *Eglise de Vignely*

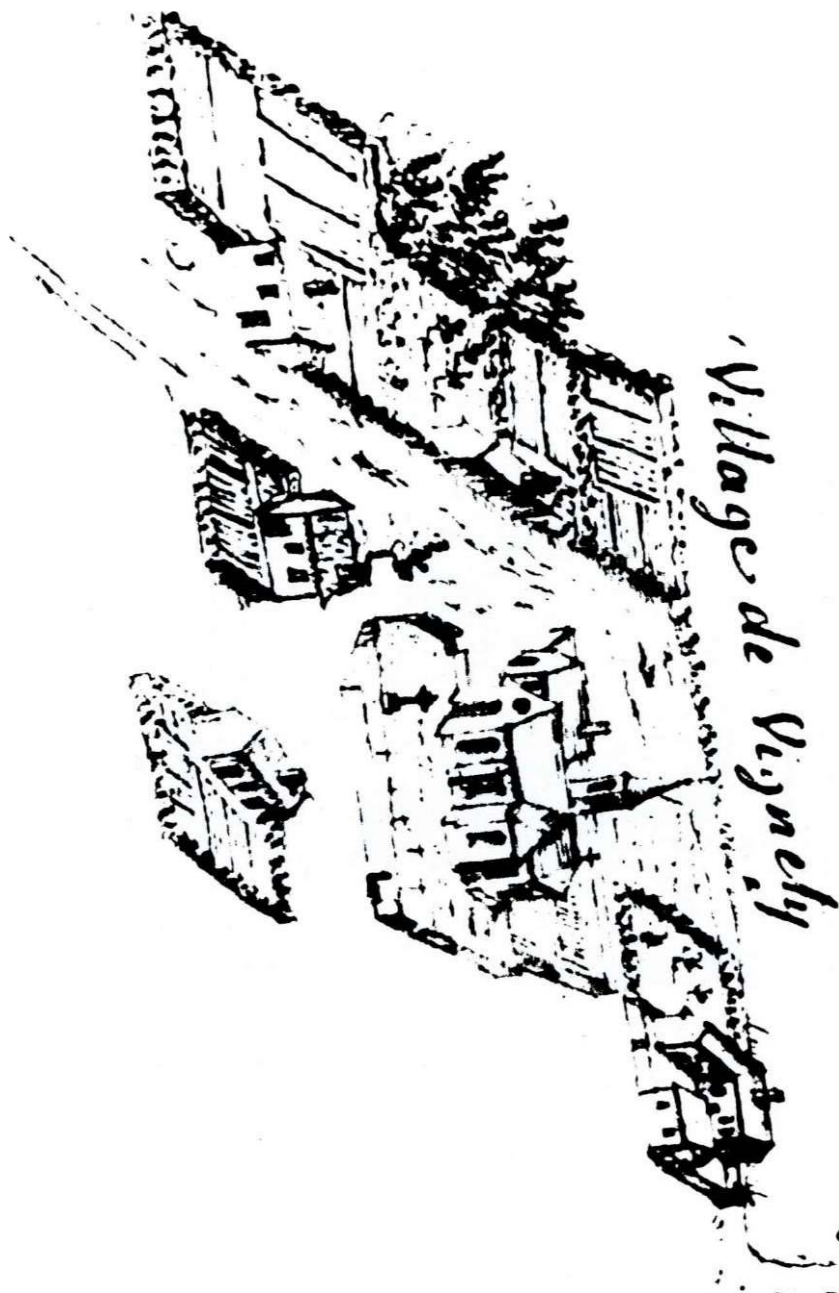
horloge

## LES CHATEAUX DE MONTIGNY

Si l'occupation de la butte de Montigny est attestée par de nombreux vestiges néolithiques, on n'y retrouve pas de trace de construction avant le 14<sup>ème</sup> siècle.

En 1353, un prieuré y était construit : le prieur de "Monte ignacio" eut à payer 26 sols 8 deniers de dîme. Une cure est citée quelques années plus tard et, en 1363 la cure de "Monte Yonis" dépend de Dammartin.

Ce prieuré existait encore au 17<sup>ème</sup> siècle, et une gravure de cette période retrouvée récemment sur un des murs de l'ancien pigeonnier permet de se faire une idée de la configuration du bâtiment, dont l'aspect général devait être celui d'une ferme fortifiée. Ce prieuré de l'ordre de Saint Benoit, était à la collation de l'abbé de Rebaix, sous le titre de Saint Germain de Paris.



Vignely vers 1710

- 42 -



Peu avant 1778, il est détruit et remplacé par ce que les guides de l'époque appellent "la maison blanche de Montigny".

En 1830 la famille Dethomas la rasa et y construisit un petit château, grosse maison de campagne bourgeoise.

1905 vit une nouvelle construction remplacer celle de 1830. C'est le château actuel, utilisé comme hospice par l'hôpital de Lagny.

Durant toute cette période, il n'apparaît nulle part que les différents seigneurs et propriétaires de Montigny, jusqu'en 1830, y eurent une résidence.

## CHAPITRE 4

### LA JUSTICE

Le droit de justice fut une prérogative seigneurale à laquelle furent très attachés les différents seigneurs de Trilbardou, Vignely, Montigny. Alors que leurs possessions domaniales se rétrécissaient au cours des ans, alors qu'ils ne résidaient pas en permanence dans leur fief, ce droit les confirmait réellement dans leur suzeraineté sur les habitants du village. Parmi ces droits de justice, il faut distinguer les droits de haute, moyenne et basse justice.

La basse justice concernait tous les problèmes entre sujets, jusqu'à soixante sous parisis; elle comportait aussi le droit de mesurage et de bornage avec consentement des parties. En matière criminelle, n'en relevaient que les délits dont l'amende était inférieure ou égale à dix sous.

La moyenne justice avait connaissance de toutes les causes civiles. En matière criminelle, elle ne tranchait que les délits justifiant d'une amende inférieure à 60 sols.

La basse et moyenne justice ne firent l'objet que de peu de contestations entre les seigneurs. On vit même les seigneurs de Platry déléguer leur droit de basse et moyenne justice à leur fermier. Il en fut autrement de la haute justice. La possession de cette dernière dont relevaient toutes les causes civiles et de police, exceptés quelques cas relevant de la justice royale, donna lieu à de nombreux procès. Ce droit de haute justice fut matérialisé longtemps par un gibet, situé à la limite des villages de Trilbardou et Charmentray, où il était toujours visible au début du 18ème siècle. Il n'en reste plus actuellement que le nom du lieu-dit "la justice".

Au début du 11ème siècle, la justice appartenait sans doute au seigneur de Broyés à Trilbardou, bien que le comte de Champagne la possède sur quelques fiefs particuliers. Elle appartenait aux abbesses de Jouarre, à Vignely, qui y déléguaient leur pouvoir à un maire et juge.

Sous l'administration des comtes de Champagne, Trilbardou était de la prévôté de Meaux. En effet, après l'effritement de la seigneurie de Trilbardou et Charmentray, ces deux villages furent réunis à la commune de Meaux. Dans la charte accordée à la ville de Meaux en 1179 par Henri 1er, et constituant celle-ci en commune, on peut lire "In hac libertate hujus communie apposui Charmentre et Trylobardum". Cette charte, qui, pour Trilbardou, réserve en outre les droits particuliers de l'évêque, sera très tôt contestée. En 1213 la comtesse de Meaux, Blanche de Navarre, possédant une maison dans le village, conteste au chapitre de Meaux les droits de justice de ce dernier.

De même, la commanderie de Choisy le Temple devait, pour ses propriétés du village, laisser la haute et moyenne justice au comte.

Lorsqu'en 1314 le comté de Meaux fut réuni à la couronne de France par l'avènement de Louis le Hutin, fils de Jeanne de Navarre, héritière des comtes de Champagne et de Brie, les droits de justice furent l'apanage des rois de France. Appartenaient-ils alors, pour notre village, au roi ou à la commune de Meaux ? La confiscation de la commune de Trilbardou après la Jacquerie les fit de toute manière passer dans les mains du roi. Ils y restèrent jusqu'en 1480 lorsque Louis XI les donna à Jacques de Beaujeu, en échange d'un droit de taxe sur le vin que celui-ci possédait à Meaux. Ils retournèrent rapidement à la couronne, semble-t-il, lors de la vente des terres à la famille Vaudetar. En 1578, la haute justice de Trilbardou et Charmentray fut adjugée au seigneur de Montigny, Jean le Boulenger, sieur de Bournonville, pour 400 écus destinés à financer le prochain voyage du duc d'Anjou dans les Pays-Bas.

Dès lors il se forma une prévôté où se jugeaient les premières causes des seigneuries et justice de Trilbardou et Charmentray. Les appels étaient portés devant le bailli de Meaux, représentant du roi. En effet il était considéré que la terre et les droits seigneuriaux de Trilbardou appartenaient au roi et que les seigneurs du lieu n'en jouissaient que par engagement vis-à-vis de celui-ci, et que par conséquent la haute justice dépendait en dernier ressort du roi qui pouvait en disposer d'une manière indépendante des terres.

Le 18ème siècle vit alors une série de procès, entre les seigneurs de Trilbardou et de Vignely, concernant le droit et la délimitation des justices. En 1758, le roi fit mettre en vente les terres de Trilbardou, ainsi que les droits de justice, obligeant par là le seigneur de la Coste

à les racheter. En 1787, les droits de haute justice à Vignely furent contestés au seigneur Jean François Joseph de la Motte Geffrard, comte de Saunois, seigneur d'Annet par sa femme et par le curé du lieu.

La révolution supprima ces privilèges en 1790.

Ces discussions amenèrent les justiciables à porter, durant tout le 18ème siècle, leurs causes devant la chancellerie de Meaux, où était nommé un prévôt de Trilbardou, généralement le greffier de celle-ci. Parmi de nombreux dossiers que nous avons retrouvés, quelques cas sont représentatifs des conditions de l'époque. L'insécurité des chemins étaient grande au milieu du 18ème siècle. Pour y pallier, le 6 Novembre 1767, le comte de la Coste nomma un sergent de justice dans le village. Celui-ci n'empêcha pas l'agression suivante jugée en 1768, par le prévôt de Trilbardou, Michel Gannevon : en Octobre, un habitant d'Isles les Villenoy, marchant sur le chemin du Bois Garnier, passa à côté de la croix (actuellement disparue), où il fut attaqué par trois brigands. Le choix traditionnel de la bourse ou la vie lui fut proposé. N'ayant rien à donner aux brigands ceux-ci le dépouillèrent de ses vêtements. Le couteau sur la gorge, agenouillé nu sur les marches de la croix, il dût jurer de se taire pour avoir la vie sauve.

La création de la milice populaire le 25 Août 1789 (14 patrouilles de 8 hommes) fut décidée, afin de veiller à la sécurité du village et des routes. Cette milice n'empêcha pas une violente échauffourée entre les habitants de Trilbardou et Charmentray en Décembre 1790, qui fit plusieurs blessés. Il semble cependant que la justice, rendue pendant la période révolutionnaire à Meaux par le comité, n'ait eu que peu de dossiers importants à traiter, mis à part quelques différends avec le curé Fontaine, ainsi que les habituels vols de vêtements, de nourriture, et de nombreuses altercations et rixes dans les cabarets du village.

En 1835, la route de Meaux est à nouveau peu sûre. Le 13 Juillet, une veuve revenant de Meaux, Mme Marie Geneviève Diet, est violée à trois reprises dans le fossé par un individu dont elle ignore le nom.

L'état désastreux des chemins de l'époque, obligeant la plupart des voyageurs à prendre le chemin à pied, amène une recrudescence des attaques, autant sur la route qu'à l'auberge isolée de la Maison Brûlée. Il fallut la création d'un détachement de la garde nationale pour améliorer cette situation. Dès lors et jusqu'en 1870, on ne notera plus qu'un voyageur détroussé près de la Congé, le 25 Décembre 1843.

## CHAPITRE 5

### LES HAMEAUX DISPARUS

#### SAINT SATURNIN

Ce village était situé sur le chemin de Trilbardou à Meaux, à environ 3 kilomètres, peu avant Ruthel.

Situé sur une hauteur, il contrôlait alors cette route, un des chemins principaux de Paris et de Lagny à Meaux. Il ne reste plus de bâtiments visibles de ce village. Au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, on pouvait encore voir, sur une superficie de plus de 40 hectares des débris de murailles et des fragments de tuiles. En 1820, il se produisit un effondrement d'une cave sous la charrue d'un laboureur. Actuellement, on n'y retrouve plus que des ossements humains à l'emplacement du cimetière.

Des traditions, encore vivaces à la fin du siècle dernier, indiquaient l'emplacement du puits, signalé par un mouvement concave en forme d'entonnoir, face au cimetière, de l'autre côté du chemin. La croix dite de Saint Saturnin se voyait encore en 1871, en face de son emplacement primitif, à deux kilomètres au Sud-Est de Chauconin et 1 kilomètre au Nord de l'emplacement du village, assise sur un dé de calcaire de forme octogonale évasé au centre, renflé en tête.

Elle n'existe plus aujourd'hui. Le seul monument survivant, que l'on peut dater du 14<sup>ème</sup> siècle, est un buste en pierre d'une vierge-mère encastré dans la muraille, à l'intérieur de l'église de Chauconin, au-dessus du portail.



#### *Vierge mère de Saint Saturnin*

La paroisse primitive de Saint Saturnin possédait déjà une église au 12<sup>ème</sup> siècle et était érigée en paroisse dont la cure dépendait du chapitre de Meaux. Lors de la fondation de l'abbaye de Chaage à Meaux en 1135, le chapitre de la cathédrale céda la cure de Saint

Saturnin, ainsi que les paroisses de Claye, Ocquerre, Saint Remy la Vanne, aux chanoines réguliers de cette nouvelle abbaye de l'ordre de Saint Augustin.

Le chapitre conserva cependant les droits de dîme, ainsi qu'une redevance sur la dîme du prieur. Cette fondation fut confirmée en mai 1135 par Manasses II, puis ratifiée par le pape Innocent II en Juin 1136. En 1180, le pape Alexandre III confirma l'appartenance du village au chapitre de Meaux. Par suite de donation et héritage, le chapitre de Meaux continuera à augmenter, au long des siècles, ses possessions. En Avril 1206, il y possède la dîme de blé qui appartenait au <sup>ItCîri'M:</sup> chevalier de Lusancy, à sa femme et ses enfants. En Janvier 1246, à la suite d'un accord intervenu entre le chapitre de Meaux, l'abbaye de Chaage et le prieur de Saint Saturnin, le chapitre de Meaux perçoit la moitié des dîmes sur 8 arpents supplémentaires à Chauconin et Saint Saturnin. En Juin 1246, le même chapitre perçoit de Saint Saturnin une dîme payable en vin. En 1300, les revenus du Prieuré sont assis sur 40 livres de terre. En 1353, le prieur du village paye 20 sols de dîme.

Les désordres de la Jacquerie ruinèrent en partie le village.

Au début du 15ème siècle, lorsque les Anglais envahirent et ravagèrent la région, pendant plus de 25 ans, les habitants désertèrent le village pour se réfugier à Meaux et Chauconin. En 1420, le roi d'Angleterre Henri V s'avança à la fin du mois de Septembre vers Meaux pour en faire le siège, il prit son quartier le 5 Octobre au château de Ruthel, qui dépendait alors de la paroisse de Saint Saturnin. Le corps d'armée considérable qui l'accompagnait occupa Saint Saturnin. De cette occupation et des pillages qui suivirent, seule subsista l'église. Le village ne fut plus occupé et les maisons en ruine finirent par disparaître. Les habitants ayant pour la plupart émigré vers Chauconin conservèrent l'habitude de fréquenter l'église et d'enterrer leurs morts à Saint Saturnin.

En 1497, Pierre Requanet, doyen du chapitre de la cathédrale cède a celle-ci toutes ses terres dans le village. L'abandon du village est confirmé en Septembre 1654, lorsque par lettres patentes, Louis XIV réunit le fief de "La motte Saint Saturnin" au domaine de Chauconin. Lors du synode général de Meaux du 6 Septembre 1657, le curé de Saint Saturnin est désigné comme prieur de la cure de Saint Saturnin et de Chauconin. Le lieu ne sera plus désormais habité que par des ermites, ce qui vaudra au chemin de Meaux à Trilbardou de s'appeler le chemin de l'Ermitage. Le cimetière, toujours utilisé par Chauconin, donnera au chemin qui le relie à ce village, le nom de "chemin des Morts". Bien que résidant à Chauconin, le curé de Saint Saturnin continuera à prendre ses fonctions en l'église du lieu.

L'ermitage de Saint Saturnin, par son isolement fut la proie des voleurs, pilleurs et brigands. En 1740, deux ermites y furent brûlés vifs par des voleurs ; on les retrouva pendus dans l'âtre du foyer, respirant encore. Ils furent amenés à l'Hôtel-Dieu de Meaux où ils expirèrent. L'un d'eux fut considéré quelque temps comme un saint, lorsque son corps, ayant été tiré de sa sépulture, il s'en exhala une odeur agréable. On pouvait encore lire sur sa tombe en 1815 "Cy git le corps de Frère Michel Doiville, ermite de Saint S<sup>2</sup>aturnin, lequel après avoir



été brûlé par des voleurs est décédé en cette maison le 13 Mars 1740 en odeur de sainteté et Frère Jean, mort le 13 Avril suivant". En Juillet 1750, dans la nuit du 28 au 29, fut encore assassiné le Frère Benjamin. On soupçonna à cette époque son compagnon d'ermitage.

A la suite de ces crimes, l'évêque de Meaux, Monseigneur de la Roche de Fontenilles décida la suppression de l'ermitage et de l'église et ordonna leur destruction. Les reliques de Saint Saturnin furent déposées dans la chapelle de l'église de Chauconin, où un pèlerinage attirait le 29 Novembre de chaque année un grand nombre de fidèles. En 1780, seul subsistait encore le cimetière. Il n'apparaît plus sur les cartes postérieures à cette date.

Le nom du village a peu évolué au cours des siècles, conservant toujours la même racine :

12-13ème siècle : Sanctus Cerninus

14ème siècle : Saint Cerny les Meaux

15ème siècle : Saint Sarny

16ème siècle : Saint Saturny

17ème siècle : Saint Saturnin

### LE BOUT DE L'ORME

Le hameau du bout de l'Orme était situé sur le chemin longeant la Marne, allant aux moulins.

A moitié enclavé dans le parc du château au Nord et à l'Est, il était bordé par la Marne au Sud, et le chemin d'Iverny à l'Ouest.

C'était principalement une ferme. En 1749, il était la propriété de Lambert, curé de Saint Fiacre. Ce dernier, qui exploitait lui-même sa ferme, entama une procédure auprès du baillage de Meaux, afin d'obtenir une exemption d'impôts, en alléguant que les ecclésiastiques devaient jouir des exemptions pour les terres qu'ils exploitaient eux-mêmes.

Cette ferme, vendue à la révolution à la famille Vermeille, continua à être exploitée jusqu'à la fin du 19ème siècle. Elle fut achetée par la famille Koller, qui la rasa pour augmenter la surface du parc du château. A l'angle Sud-Ouest fut construite une maison de garde. La piscine actuelle du château est située à l'emplacement du hameau. La disparition du hameau amena la disparition de la rue du Bout de l'Orme, fréquemment citée à la fin du 19ème siècle.

## CHAPITRE 6

### L'EGLISE DE TRILBARDOU

Il n'existe pas de traces de l'église de Trilbardou avant le 12ème siècle. Cependant, dans la légende de la vie de Sainte Geneviève, le corps de celle-ci aurait été déposé, en 857, puis en 863 dans l'église du village lorsque ses reliques furent transportées de l'abbaye Sainte Geneviève de Paris à Marisy, pour en éviter la profanation par les pillards normands.

Qui fit construire cette première église ? Où était-elle ? En l'absence de documents d'époque, toutes les suppositions sont possibles. C'était, comme la plupart des églises et chapelles de l'époque, une construction en bois, de dimensions réduites. La proximité de la résidence de l'évêque Saint Hildevert à Vignely pourrait nous faire envisager une construction entreprise au 7ème siècle.

Les invasions normandes des siècles suivants, en désorganisant les structures locales de l'évêché ont effacé toutes réminiscences des propriétés.

La renaissance de l'église aux 12ème et 13ème siècles nous permet de retrouver en 1168, dans une charte d'Enguerrand de Trie, l'existence d'un certain "Guyardus, presbiter de Trie et Hubertus, frater ipsus" (Guyard, curé de Trie, et Hubert son frère). A la même époque, lorsqu'en Avril 1179, se crée la commune de Meaux, l'évêque de Meaux Simon réserve ses droits sur ses possessions de Trilbardou. En 1244, l'abbé de Trilbardou est cité lors d'une transaction avec les abbés de Saint Faron, Saint Fiacre, Neufmoutier, enterinée par le Pape Grégoire IX.

La construction d'une église en pierre est vraisemblablement réalisée au début du 13ème siècle. Il semble que ce fut au départ une simple chapelle, utilisée par les moines du prieuré, qui existe déjà en 1206. Cette période, en raison des nombreuses donations, héritages destinés à acheter des indulgences, payer des messes pour le repos des âmes des défunts ou plus simplement payer les dépenses des pèlerinages et des croisades, vit un important accroissement des terres ecclésiastiques. On voit à cette époque se créer les domaines des prieurés de Montigny, de Trilbardou, les fermes et possessions terriennes du chapitre de Meaux, des abbayes de Jouarre, Saint Faron, de Noefort, des Templiers de Choisy, de l'hôpital de Meaux. Les traces de donations sont nombreuses, on note en particulier, dans notre village: en 1176, Henri comte Palatin de Troyes, cède 20 arpents au prieuré de Noefort ; la même année, une donation semblable est faite par Pierre de Crecy, en complément de celle faite un peu plus tôt par sa femme. Se succèdent ensuite, durant la même période, des dons de Robert de Milly, Eudes et Mathilde de Trie en 1189, Thibaud de Champagne en 1200, Guillaume de Cornillon en 1217...

Ces domaines resteront pour la plupart indivis, certains même accrus, jusqu'à la révolution. En raison de ses acquisitions, le curé de Trilbardou dût payer, pour les 40 ans de

1288 à 1328, 13 livres 14 sols 8 deniers au roi. Les marguilliers de la fabrique de Trilbardou payèrent, pour la même raison 9 livres 18 sols durant la même période.

L'augmentation des propriétés de la cure et de la fabrique permit peu avant 1300, la création d'une maladrerie, construite à la fourche des chemins de la Congé et du Bois Garnier. Cette maladrerie, située à l'écart du village recueillit les lépreux pendant la période des 13ème, 14ème, 15ème, et jusqu'au milieu du 16ème siècle, où elle tomba en ruines. En effet, en 1544, son administrateur, Martin Girard, considérant qu'elle ne pouvait plus recevoir les 6 lépreux dont il avait la charge, paye à l'hôpital de Meaux 10 livres tournois par mois pour l'entretien de ceux-ci.

En 1579, après les guerres de religion, le procureur Gérard Roteluche de Meaux, signale sa ruine complète. Cette léproserie avait été remplacée, avec la régression de la lèpre, par un hôtel-Dieu ou hôpital, dont on trouve les traces dès 1510. Il était meublé de 2 lits de bois, sans paille. Situé au Nord-Ouest de l'église, dans une rue annexée au parc du château vers 1910, à l'emplacement de l'actuel poulailler désaffecté du château. Une partie de ses revenus provenait d'une dime annuelle de 5 muids de blé, payable par le fermier de la Congé, alors propriété de l'abbaye de Saint Faron. En 1672, alors que l'hôtel-Dieu est administré par Germain Cauchois, Louis XIV le rattache à l'ordre de Saint Lazarre. Puis, le 26 Mars 1695, la disparition de la maladrerie, réunira les possessions de celle-ci à l'hôtel-Dieu. Les biens et revenus en seront destinés à l'entretien des pauvres. Les revenus des propriétés de cet hôtel-Dieu proviennent à cette époque d'environ 18 arpents de terre, donnés en fermage. Ils resteront inchangés jusqu'à leur vente en 1792.

Le nom de certains responsables de cet hôpital sont connus :

Vers 1600 : Jean Levesque, docteur en théologie, curé de l'église Saint Ignace, qui donna vraisemblablement son nom à la rue Lévêque (actuelle rue du Château).

En 1744, le censitaire administrateur est le prêtre et curé Flament, et le receveur Nicolas Ramart.

Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, devenus biens communaux à la révolution, continuèrent à être utilisés, servant d'hospice pour les personnes âgées. En 1832 deux vieillards y mourront du choléra. Ces bâtiments furent désaffectés vers 1860.

A ces augmentations des dépendances de l'église au 15ème et début du 16ème siècle s'ajoute, avant 1513, l'adjonction d'une chapelle Saint Nicaise, dont le bénéficiaire était à la nomination de l'abbé de Saint Faron.

C'est à cette même époque que l'évêque de Meaux Briconnet se révolte contre l'exploitation des cures et bénéfices ecclésiastiques. Lorsqu'il fit, en 1518 puis en 1519 la tournée des paroisses de son évêché, il put y constater que chaque cure possédait de nombreux biens fonciers, qu'elle n'exploitait pas elle-même, en tirant des rentes par la mise en fermage des terres. Les dîmes levées par ces cures revenaient aux bénéficiaires de celles-ci, qui, dans la plupart des cas, ne résidaient pas dans leur paroisse, se contentant d'y nommer des desservants. Les abbés de Saint Denis, Sainte Geneviève, Saint Germain des Prés, Saint Faron percevaient ainsi des revenus fort importants. Briconnet obligea les curés non résidents à

occuper eux-mêmes leur cure. On vit en 1518, le prêtre Jean Charon et sa mère Henriette Evrard acheter une maison, rue de Vignely, pour y résider. Malheureusement les guerres de religion et la désertion des villages anéantirent les efforts de Briconnet. Le seul résultat durable pour le village fut que devenant à l'époque une des stations de prédications de l'évêché, il vit régulièrement passer des prédicateurs, puis plus tard des missionnaires. On retrouva dans l'ancien cimetière, des médailles de ceux-ci, consacrées à Saint Louis de Gonzagues, à Saint Jean de la Croix, à Sainte Thérèse d'Avila.

De nouveau, dès 1563, le bénéfice de la chapelle Saint Nicaise appartient à Jacques Fleury, écolier-étudiant à l'université de Paris, qui se contenta de l'affermier, pour 10 livres par an aux agriculteurs Jean Fleurot et Antoine Dubois ; en 1573, passée aux mains de Mathurin Godefroy, celui-ci, ne voulant pas y officier, nomma Jean Cornillard, curé de Vignely comme desservant.

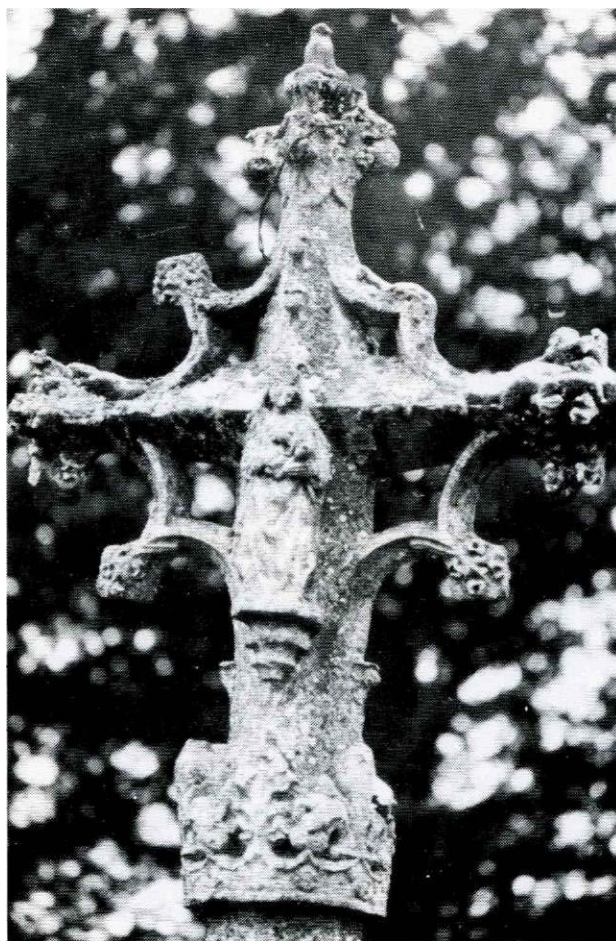
La chapelle Saint Niçaise est indépendante de l'église, puisqu'en 1572, deux autres prêtres officient dans cette dernière, Jehan Aufaiz et Charles Leblond. Ce sont eux aussi des desservants, payés par le bénéficiaire de l'époque.

Ce bénéficiaire, s'il profita au maximum des revenus de son église, ne s'inquiéta guère de l'entretenir, puisqu'en

1574, le presbytère s'étant écroulé, les desservants louèrent une chambre pour loger dans le village.



## *Médailles trouvées dans l'ancien cimetière de Trilbardou*



*Ancienne croix de la place*

En 1579, l'évêque s'enquit de la présence d'hérétiques dans la paroisse. Le curé, Pierre Livet n'en signala aucun, précisant au passage qu'il y avait une sage femme, et un mauvais maître d'école. Pierre Patheu, son successeur, ne laissera pas de souvenir particulier ; il sera suivi de Jacques Lesbourg en 1585.

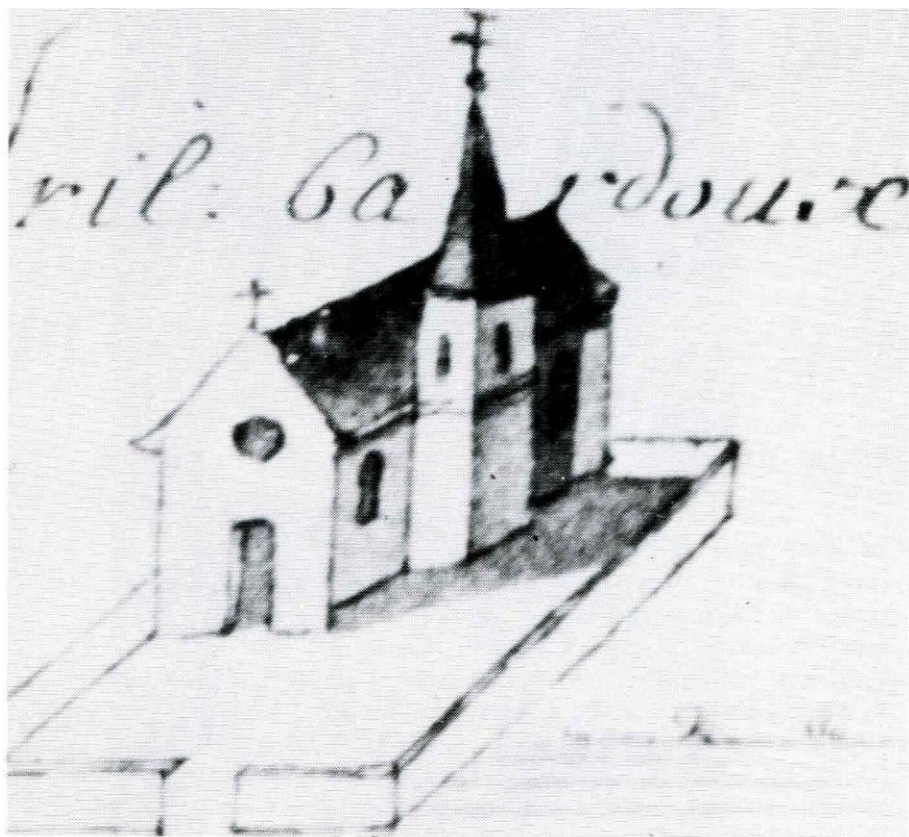
Les combats des guerres de religion ont endommagé l'église et une restauration est entreprise vers 1594. La petite cloche de l'église de 63 cm de diamètre et 150 Kg, par sa façon grossière, peut être datée de cette époque. Lors de cette reconstruction, une chapelle Saint Nicolas est érigée.



*Armoiries sur la clef de voûte de l'ancienne chapelle*

En 1695, une donation importante sera faite à l'église par le curé, Jean Quignon, accroissant de plusieurs hectares les terres de la fabrique, et de plus de 250 livres les rentes supplémentaires de la cure. Une plaque dans le chœur de l'église, commémore cette donation. Ce poste devient au début du 18ème siècle, par ses revenus, un des plus importants du diocèse. De 1710 à 1720, d'importants travaux de restauration seront entrepris à l'église. Le montant de ceux-ci sera en 1710, de 1200 livres, puis pour la période du 7 Avril 1711 au 10 Septembre 1712 de 155 livres, que se partageront les maçons Nicolas et Simon Parent, qui en 1716, pour 970 livres supplémentaires restaureront la maison du curé. Sur les murs du chœur fut reconstruit le clocher actuel. En 1718, ces travaux sont terminés et le sieur Legros, horloger à Dammartin facture, pour 300 livres, une horloge, qu'il pose le 23 Avril 1719. D'autres travaux, dont la nature n'est pas connue, furent encore effectués en 1720, pour 340 livres. Dans le nouveau clocher fut construite une poutraison pour supporter les cloches en 1744.

L'église de Trilbardou possède alors plus de 30 hectares de terres répartis en 27,5 arpents pour la chapelle Saint Nicolas, un jardin et un demi arpent pour la chapelle Saint Nicaise, 33 arpents pour la cure, la maison d'école et quelques biens pour la fabrique. En 1766 fut installé le baptistère actuel. En 1785 fut entreprise la reconstruction complète de la nef par le seigneur Lenoir, qui, en même temps, reconstruisait le château. Les travaux furent menés sous les directives de l'architecte Cellierier, dans un style néogrec, qualifié à l'époque de style moderne. La nef fut allongée, élargie, l'entrée fut ornée d'une architrave surmontée d'une corniche, le tympan reçut une frise alternant triglyphes et métopes. Une ouverture semi-circulaire fut



Trilbardou (D. Cellierier) 1785

ouverte au-dessus du portail. De chaque côté de la nef, les mêmes ouvertures furent construites. La voûte en berceau du centre de la nef fut supportée par deux rangées de huit colonnes doriques. Seuls furent conservés le chœur et l'ancienne chapelle Saint Nicaise, le banc d'oeuvre, et un lambris du 18ème siècle, entourant ce qui devait être l'ancienne porte menant au prieuré.

L'augmentation de la taille du bâtiment se fit au détriment du cimetière qui entourait l'église. Le 15 Octobre 1786, considérant que le cimetière était devenu trop petit, à la suite de l'élargissement de l'église qui avait largement empiété sur celui-ci, les habitants, en délibération, considérant que "le cimetière étant insuffisant pour contenir les corps des fidèles, et se trouvant placé dans l'enceinte des habitations, il pouvait par la suite nuire à la sobriété de l'air..." décident de déménager celui-ci à son emplacement actuel. En 1788 le cimetière était déménagé, et les travaux de l'église terminés.

Au tympan de l'église, Cellierier avait fait apparaître une étoile. Cette même étoile est reprise dans les armes de Sainte Geneviève à Meaux, anciennement abbaye de Chaage, qui, dédicatrice des terres ecclésiastiques du village, avec le prieuré de Noefort, l'abbé de Saint Faron, était chargé de l'entretien de l'église.

Lorsqu'arrive la révolution, le curé est Fontaine, très aimé de la population, nommé en 1779. Lorsque le 22 Décembre 1790 un ordre du directoire du département mit en vente les terres ecclésiastiques, privant le curé de ses revenus, il continua à vivre de la générosité des habitants, faisant partie de la société populaire. L'église resta bien communal sans destruction particulière. Le 9 Messidor An 2, le comité départemental de salut public invite la municipalité à faire disparaître de l'église tous les signes du culte. Privé de ses fonctions, le curé Fontaine exerça à Meaux, les fonctions de conservateur du musée.

Le 30 Messidor An 2, il a été remplacé par un prêtre juré, Philippe Fouilleau. Mais, avec l'appui de la population, Fontaine retrouvera rapidement son poste. En 1802, fort âgé, il est le seul curé officiant pour les communes de Trilbardou, Charmentray et Vignely. Il est alors question de rattacher les trois paroisses à celle de Trilbardou, dont l'église neuve est suffisamment grande pour recevoir les fidèles des trois villages. En 1808, Vignely sera effectivement rattachée à Trilbardou, et le successeur de Fontaine décédé cette même année, aura à charge ces deux paroisses.

La dernière donation importante faite à l'église le fut par Madame Dupont, veuve du dernier seigneur du village, en exécution du testament de son mari, du 24 Décembre 1817. Cette donation de 200 francs de rente fut confirmée par le roi Charles X le 2 Février 1825 et fut utilisée pour faire fondre la grosse cloche, pour la somme de 499 Francs, qui fut installée et bénie en 1839 par l'évêque de Meaux, monseigneur Allou.

A la même époque, le creusement du canal de l'Ourcq, par les remblais importants qu'il produisit, obligea la surélévation du cimetière. Le cimetière actuel est donc composé de deux cimetières superposés.

En 1846 la vieille croix de la place fut restaurée et déplacée d'une extrémité de la place à l'autre, pour permettre l'exécution des plans d'alignement. En 1851 cette croix du 16ème siècle fut transportée dans le cimetière, et remplacée par la croix actuelle.

Peu avant la guerre de 70, en 1865 une souscription parmi les habitants permit la dernière restauration importante de l'église. Celle-ci coûta 2269 Francs or soit l'équivalent de 4500 heures de travail de maçon.

La diminution progressive des fidèles, malgré une tentative durant le premier tiers du 20ème siècle de réorganisation du pèlerinage de Sainte Geneviève, fait retomber dans l'oubli le lieu où les vidâmes de Meaux tenaient à avoir leurs armoiries, et dernier titre honorifique survivant du Moyen-Age, leur banc dans le chœur.



La fête des moissons : procession de Vignely à Trilbardou , messe Curés, prieurs et desservants en l'église de Trilbardou  
GUYARDUS

1168	
1206	abbé de SAINT FARON
1518	JEAN CHARON, prêtre
1520-1526	JEAN NAVIER, prieur
1563	JACQUES FLEURY, chapelain de Saint Nicaise
1573 1572 1572	1739-2/8/1769 1769-27/2/1778 1779-1791 30 messidor an 2
1579	
1580 1585	1801-26/2/1808 1808-10/1821 01/1822-26/12/1837 1832-9/1843 12/1843-21/12/1852 1/1853-12/6/1861 12/6/1861-9/12/1888 9/12/1888-29/9/1901
vers 1600	
	29/9/1901-26/9/1905 26/9/1905-15/4/1933 6/8/33-8/1936 1/9/1936-21/7/1966
1610 1638	17/4/66
1659 1706 1709	ANSELME DE CAILLEAU, prieur JEAN AUFATZ, prêtre CHARLES LEBLOND, prêtre PIERRE LIVET,
1706-11/4/1739	curé PIERRE PATHEU, curé JACQUES LESBOURG, curé

REGNAUD VIGOR, prieur	PIERRE VIGOR, FOUILLEAU PHILIPPE, prêtre juré
son frère MOUSSEL, vicaire	F. MAROQUIN
QUIGNON, curé	FONTAINE, curé DELAHAYE, curé TROUBLE, curé MARTEAU, curé MERLOT, curé DRIARD, curé LANTENOIS, curé LASNIER, curé
DOM ANTOINE JOSEPH SOLABEL, prieur	
FLAMENT, curé, administrateur de l'hôtel-Dieu	GAILLARD, curé BOUDINAUD, curé KIRCHE, curé FLOCH, curé
GOBERT, curé	CHALBOT, curé
COQUART, curé	
FONTAINE, curé	
LE PRIEURE	

L'existence d'un prieuré est établie dès le début du 12ème siècle. A cette époque, les prieurs de Saint Faron étaient tenus de s'y rendre à tour de rôle, pour y faire l'office durant une semaine. Pour s'acquitter de cette charge et se faire remplacer, ils payèrent chacun trois livres par an. Cette charge relevait encore de l'abbaye de Saint Faron à la fin du 12ème siècle. En 1206, l'abbé de Saint Faron y possédait à cet effet une maison.

Dès 1300, l'estimation des possessions et rentes des personnes d'église du baillage de Troyes rapportent que le prieuré de Trist le Bardoul avait un revenu de 140 livres, établi sur 140 livrées de terres. Le prieuré, situé jusqu'alors dans les domaines des comtes de Champagne dépend du doyenné de Dammartin, et de la prévôté et châtelainie de Coulommiers. Il quittera le doyenné de Dammartin au cours du 14ème siècle. Durant la période de 1288 à 1330, le prieur dut payer 60 sols d'impôt pour ses acquisitions immobilières. En 1353 pour l'impôt du 30ème denier, correspondant à un prélèvement de 3,03%, il paye 53 sols 4 deniers. Son revenu est alors d'environ 90 livres. En 1526, le prieur continue à posséder une maison contigüe au presbytère, vraisemblablement celle citée dès 1206. Elle comporte alors grange, pressoir, colombier, étables. Le prieur de l'époque réside encore dans le village : c'est Jean Navier, qui occupa précédemment la charge de prieur de Saint Fiacre, puis renonçant à ce poste au profit de son neveu Regnaud, se retira dans le village ; il décède dans le prieuré le 31 Juillet 1526.

Dès lors, les prieurs n'occupent plus leurs charges, se contentant de les administrer, d'y nommer des remplaçants, et d'en recueillir les bénéfices.

En 1539, le prieur ne dit plus la grand'messe, payant à son remplaçant 45 sols par an.

En 1573, le prieur est alors maître Anselme de Cailleau du Palais Royal à Paris, d'où il administre son prieuré.

Son successeur, Regnaud Vigor qui naquit en 1558, fils d'un médecin du roi et neveu de l'archevêque de Narbonne et conseiller du roi au parlement de Rouen. Il abandonna la charge du prieuré à son frère cadet, Pierre Vigor. En 1698 le prieuré, avec 1000 livres de revenus est l'un des plus importants du diocèse. Le prieur est alors dom Antoine Joseph Solabel qui, tout en conservant les bénéfices de son titre, délègue l'administration du prieuré au prieur de Saint Faron. Les décimes imposés au prieur en 1709 atteignent le chiffre record de 184 livres. Lorsqu'il décéda, en Mai 1757, le prieuré sera réuni à l'abbaye de Saint Faron ; les possessions du prieuré se montent alors à 233 arpents. Les bâtiments seront transformés en ferme et possédés par le monastère de Saint Faron jusqu'en 1792. Ils feront partie des domaines achetés par Dupont lors de la révolution. Tombant en ruine, ils seront détruits lors de la construction de l'école à la fin du 19ème siècle.

Il existe encore, inclus dans le mur de clôture derrière l'école une tête sculptée, vestige de celui-ci.



## CHAPITRE 7

### LES POSSESSIONS DES TEMPLIERS ET DES HOSPITALIERS

La proximité de l'importante commanderie de Choisy le Temple, près de Charny, permit aux Templiers d'étendre leur emprise sur le village. Leurs possessions restèrent très limitées, consistant principalement en une ferme et des terres d'une superficie d'environ 30 arpents.

La première donation, dont on ne connaît pas l'importance exacte eut lieu en 1190, lorsque Robert de Milly fit don de biens sis à Trilbardou, comportant un homme de corps (serf) avec sa femme et son fils. A la même époque, la comtesse de Champagne leur donna le droit de prendre chaque année sur le moulin du village le blé que l'évêque de Beauvais devait y amener. En 1217, la fille de Guillaume de Cornillon, Alide et son mari Simon de Compans leur lèguent plusieurs pièces de terre à Trilbardou, ainsi que 100 livres de rente sur le pont. Les 100 livres de rente ne durèrent que peu de temps, retournant au comte de Champagne. En 1222, Marie, bourgeoise de Charny, leur vendit cinq quartiers de vigne. En 1343 la ferme, propriété des Templiers était donnée en cens, et le revenu en était alors "tant en arpens qu'en pouaille" de 30 livres par an. Les prés, faisant l'objet d'un bail séparé rapportaient aussi 30 livres par an.

Quelques années plus tard, le grand prieur de Choisy fait construire un pressoir en sa maison de Trilbardou. Il donna cette dernière, après entente avec les religieux de Saint Faron, aussi propriétaires d'une ferme avec pressoir, en cens et rente en 1395 à l'écuyer Simon Rose. Lorsqu'eut lieu le transfert des biens des Templiers aux Hospitaliers, la "maison" de Trilbardou resta dans le domaine de la commanderie de Choisy.

En 1529, le pressoir et la ferme n'existaient plus, vraisemblablement détruits par les guerres, et les 30 arpents étaient loués avec cens et droits seigneuriaux. Il en est toujours de même en 1547, où les terres sont estimées à 29 arpents et 2 quartiers.

En 1673, lorsque la commanderie de Charny fut démembrée, les terres des hospitaliers dans le village furent rattachées à la commanderie de Moissy le Temple. Le détail des parcelles à l'époque fait apparaître le morcellement des propriétés : 3 arpents, 5 quartiers loués à François Bijot, 3 quartiers à Olivier Dotage, 2 arpents à Patou Descalorque, le fossé de Montigny à Michel de Fulloique, à Marguerite Chabouilly : 2 arpents, six quartiers 19 perches au fossé de Montigny, à Olivier Chevance 5 quartiers assis au pressoir du chapitre tenant d'un bout à la rue des Vignelles (Vignely), d'autre part à la ruelle des Prés, à Olivier Potage 3 quartiers, à Antoine et François Huttot trois travées de granges sis devant l'église, tenant à la rue qui conduit à la rivière (rue des Acacias). Ces terres rapportaient encore 400 livres par an en 1783.

Il n'a pas été possible de situer avec précision la maison (ferme) que les Templiers ont possédée du 14ème jusqu'au début du 16ème siècle. D'après la situation des granges qui restaient en 1670, il est vraisemblable qu'elle était située à proximité de l'église et de l'actuelle rue des Acacias.

### POSSESSIONS ECCLESIASTIQUES DIVERSES



Si la cure, la fabrique, le prieuré, les Templiers possédèrent au cours des siècles de multiples terres à Trilbardou, ils ne furent pas, de loin, les principaux bénéficiaires ecclésiastiques. Le prieuré de Noefort, l'abbaye de Jouarre pour ses terres de Vignely, l'abbaye de Chaage à Meaux, le chapitre de Meaux, l'Hôtel-Dieu de Meaux, l'abbaye de Saint Faron se partagèrent la plus grosse partie des bonnes terres cultivables.

En 1749, plus du quart de la superficie totale de la paroisse était propriété ecclésiastique (435 arpents sur 1658). La propriété la plus importante était la ferme de la Conche (Congé), appartenant à Saint Faron, dont la superficie était de plus de 230 arpents. Le chapitre de la cathédrale possédait 20 arpents, la collégiale Saint Saintin 10 arpents, l'Hôtel-Dieu de Meaux 17,5 arpents, les religieux de Noefort 13 arpents. La ferme du bout de l'Orme de 20 arpents était propriété d'Etienne Lambert, curé de Saint Fiacre. En 1790, le total atteignait 464 arpents. En comparaison, Lenoir, seigneur du lieu possédait 22 arpents au château, la ferme de la rue de Vignely de 414 arpents, une maison de bacquier le long de la Marne, et 64 arpents au Bois Garnier, soit environ 500 arpents.

La plupart de ces possessions remontent aux donations des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles. Par exemple, les 13 arpents du prieuré de Noefort remontent à une donation de 1176, ratifiée par Henri, comte Palatin de Troyes. Les 20 arpents du 12<sup>ème</sup> siècle ont dû être peu à peu rognés par les propriétaires voisins, mais la terre est restée plus de 600 ans dans les mêmes mains.

#### CHAPITRE 8

##### LES VIDAMES DE MEAUX ET TRILBARDOU

Le vidame était un délégué que le roi instituait auprès d'un évêque pour défendre en justice les intérêts temporels de l'évêché. Jusqu'au 10<sup>ème</sup> siècle il est synonyme de vicomte.

Dès le 12<sup>ème</sup> siècle cette fonction est constituée en fief héréditaire, consistant à défendre les biens temporels de l'évêque, à représenter celui-ci au tribunal du suzerain, à conduire à l'ost (armée en ordre de bataille) les troupes de l'évêché. La formation des "communes", les progrès du pouvoir monarchique réduisirent à néant à partir du 15<sup>ème</sup> siècle le rôle des vidâmes. L'office subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime, comme titre héréditaire, avec rang après les vicomtes. A la révolution, il n'en subsistait plus que quatre ou cinq en France.

Le vidame de Meaux n'apparaît pas avant le 12<sup>ème</sup> siècle. Ce titre est alors porté par Guillaume des Barres, seigneur d'Oissery. En compagnie de Pierre de Cornillon, de Jean de Lizy, d'Hugues d'Oisy vicomte de Meaux, d'Anseau sire du donjon, il participe à des tournois, puis à la première croisade. Au retour de celle-ci, il fonde le monastère de Noefort, dans lequel il terminera sa vie. Comme vidame, on le voit amener un cierge à l'église de Meaux en 1153. Il avait épousé Héliende, dame de Chaumont sur Yonne, vicomtesse de Sens, dont il eut huit enfants. A sa mort, celle-ci se remaria avec Guy de Garlande. En 1172, le vidame de Meaux, Guermont, est lige du comte pour la terre de Chauconin. Jusqu'en 1216, le vidame de Meaux bénéficiera d'une servitude du curé de Sainte Céline, qui devait lui apporter deux plats garnis de viande, le jour de la fête de la sainte. En 1210-1214, le vidame est Aubry, qui succède à Guermont son père. Lorsqu'Aubry décède, le titre de vidamie passera à son frère Jean, vicomte de Meaux, seigneur de Mont Mireil et d'Oisy, qui cumule alors ses titres de vidame et de vicomte. Jean se retirera de l'abbaye de Longpont, où il mourra en odeur de sainteté en 1217. De son mariage, Jean avait eu Jean II de Mont Mireil, vicomte à partir de 1217. Jean II laissa, de son mariage avec Marie, héritière des terres de Trilbardou, un fils et une fille.

Le premier, Mathieu, à la mort de son père, vers 1265-1271 hérita de la vicomté de Meaux. La seconde, Marie reçut la vidamie. Lorsque Mathieu décéda, vers 1271, Marie cumulera comme son père, la vicomté et la vidamie. Marie de Mont Mireil épousera Euguerrand IV de Coucy. Celui-ci recevra en dot les terres de Condé en Brie, puis ensuite toute la succession de la famille de Montmireil et d'Oisy, à la mort de Jean II puis de Mathieu. Il cumulera alors les seigneureries de Crève-Coeur, de la Ferté Ancoul, de la chatellenie de Cambrai. Lorsque sa femme décédera vers 1300, il recevra les titres de vidame et de vicomte. C'est à cette époque qu'apparaît pour la première fois le titre de vidame de Trilbardou.

Enguerrand IV conduira en Flandre, en tant que vidame, l'ost de l'évêque Jean de Montrolles en 1302. En compagnie du roi Philippe le Bel, ils prendront part en juillet à la bataille de Courtrai. Ce fut cet Enguerrand qui, trouvant trois gentilshommes flamands chassant sur ses terres, les fit pendre. Le roi irrité, voulut qu'il fût jugé à Paris par les pairs et les barons. Les juges ayant à se prononcer sur un parent, se récusèrent et sortirent de l'assemblée les uns après les autres. Enguerrand fut condamné à payer une amende considérable qui servit à fonder un hôpital à Pontoise et des écoles publiques à Paris. Il mourut en 1311, et avec lui s'éteignit la branche des Coucy dont les biens passèrent à ses neveux Enguerrand et Jean de Guines, fils d'Alix de Coucy, comtesse de Guines.

En 1311, Jean de Guines devint vicomte de Meaux, vidame de Trilbardou. La seigneurie de Trilbardou est alors la propriété de la commune de Meaux. Il n'existe plus de différence à cette époque entre vidamie de Meaux et vidamie de Trilbardou. Jusqu'à la confiscation de la vidamie, en 1358, lors de la Jacquerie, par le roi, il n'est plus cité de vidame. Cependant un texte de l'époque indique que "le fief du vidame de Trilbardou est mouvant du roi, à cause de son château de Meaux". On peut donc penser que la vidamie continue, jusqu'en 1358 à être liée à la vicomté, qui sera successivement à Jeanne de Guines, vers 1323, puis à Gaucher de Châtillon, vers 1330, et enfin à Philippe de Coucy. De 1358 à 1376, la vidamie restera dans les mains du roi. Lorsque Jean de Noyers, ayant fait valoir ses droits au fief de Trilbardou, rentrera en possession de celui-ci à la suite d'une transaction avec Charles V, il prendra le titre de vidame de Trilbardou. Dès lors la vidamie restera dans les mains des seigneurs de Trilbardou. Cette fonction héréditaire n'est plus alors qu'honorifique.

Le vidame possède le droit d'avoir ses armes dans l'église de Trilbardou et d'y avoir son banc. D'autres honneurs et avantages subsistèrent longtemps. Voici en quoi ils consistaient :

Il appartient au vidame de Trilbardou arrouage en la ville, marché et faubourg de Meaux, c'est à dire le droit de prélever sur chaque chariot de vin à mener au dehors 4 deniers tournois, sur chaque charrette 2 deniers. La perception était faite avant que le véhicule eut fait un tour de roue, sous peine d'amende de 60 sols 1 denier tournois, dont 40 sols pour le roi, le surplus pour le vidame; en 1480 ce droit fut échangé par le seigneur, Charles Beaujeu avec le roi Louis XI, contre le droit de haute justice sur Trilbardou.

Le 26 décembre, fête de Saint Etienne, lors de l'offrande de la grand messe de la cathédrale de Meaux, l'huissier de l'évêque appelait par trois fois "Le roy nostre sire", le procureur du roi ou l'un de ses avocats le représentant, se levait et recevait de l'huissier de la cathédrale un cierge de deux livres aux armes de sa majesté, qu'il apportait à l'évêque et lui donne après avoir baisé l'anneau épiscopal. Le vicomte et le vidame, à leur tour allaient présenter un cierge, celui du vidame pesant trois livres. Pour ce cierge, le vidame de Trilbardou payait primitivement un demi besant d'or, puis plus tard 10 sols et 6 deniers. Dès le début du 18<sup>ème</sup> siècle, les vidâmes de Trilbardou ne se déplaceront plus pour cette cérémonie, où ils se feront représenter par le prévôt. En 1733, le greffier de la chancellerie, Etienne Charles Durand, oublia même qu'il avait, en tant que prévôt de Trilbardou à le représenter à cette cérémonie, où l'on ne put que constater l'absence du vidame.

Le vidame était tenu de porter l'évêque à sa première entrée en ville depuis la porte de Cornillon jusqu'au palais épiscopal en passant par la cathédrale. Cette obligation était commune avec le vicomte de Meaux, le seigneur de Mareuil et le seigneur de Boulare en Multien. Le vidame recevait de l'évêque pour frais de chevauchée 10 livres tounois. Les parements du siège de l'évêque revenaient aux quatre porteurs, ce qui fut l'objet de discussions lors de l'entrée de l'évêque Briconnet le 19 Mars 1515, retardant l'entrée de l'évêque en ville. Cet usage fut abandonné avant 1679.

Un des privilèges les plus marquants des vidâmes de Trilbardou, qui semble n'être apparu qu'après le 15<sup>ème</sup> siècle fut celui d'annoncer le sexe des enfants royaux.

Il est à noter que durant les 15, 16, et 17<sup>èmes</sup> siècles, les vidâmes de Trilbardou sont tous proches du roi, puisque l'on verra, parmi les membres de la famille Vaudetar un valet de Chambre de Charles V et exécuteur testamentaire de celui-ci, un chambellan du roi, un chambellan du duc d'Anjou, un valet de chambre de Charles VII, etc.

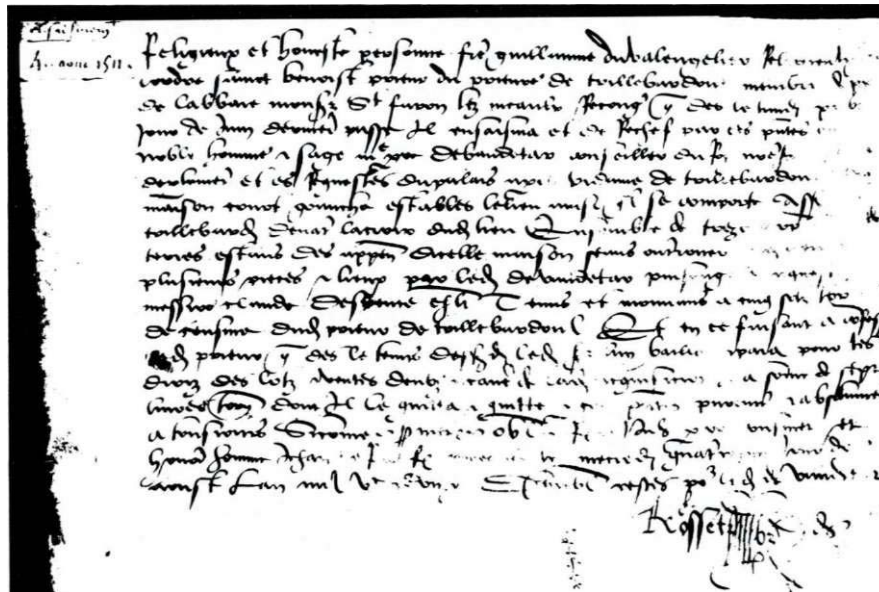
Il y a donc peut être eu, durant cette époque confusion des fonctions. Le chambellan était en effet officier de la chambre à coucher du roi, devant, entre autre sous Philippe le Bel, "gésir quand la reine n'y est pas, au pied du lit du roi". Il représentait le roi dans certaines

occasions, et il est probable que l'annonce du sexe des héritiers royaux ait fait partie de ses fonctions.

Il n'est d'ailleurs plus question, après le 17ème siècle de cette prérogative du vidante de Trilbardou.

Le titre héréditaire des vidâmes sera jusqu'à la révolution lié aux terres de Trilbardou et passera successivement dans la famille de Lignières, de Beaujeu, de Vaudetar, de Thomassin, de Fandoas Averton, de Rochechouart-Bonnivet, de Mesgrigny, de la Coste Messelière, de Lenoir.

Il est à noter que lorsque les aléas des dots et successions séparèrent pour quelques temps la possession du fief de Trilbardou de celui de la vidamie, le vidame de Trilbardou se nommait vidame de Meaux jusqu'à ce qu'à sa mort le titre retourne au possesseur des terres.



### *Lettre de Vaudetar*

vidame de Trilbardou - 76

## CHAPITRE 9

### LES GUERRES A TRILBARDOU

Situé sur le passage obligé des envahisseurs, entre Paris et l'Est de la France, le village eut à subir les conséquences de nombreux conflits.

Le plus ancien dont subsistent des traces, sous forme de pièces de monnaie, est l'invasion d'une tribu belge des bords de l'Escaut, vers 380 avant Jésus-Christ. Cette tribu s'arrêta sur les bords de la Marne, et y supplanta les Celtes. L'homonymie entre cette tribu "Brugensis civitas", et le nom de la Brie "brigensis Pagus" permet de penser que le nom de la Brie provient de cette invasion.

Le soulèvement des Bagaudes, vers 285, qui allèrent occuper la presqu'île de Saint Maur, fut suivi par l'invasion des Francs en 486.

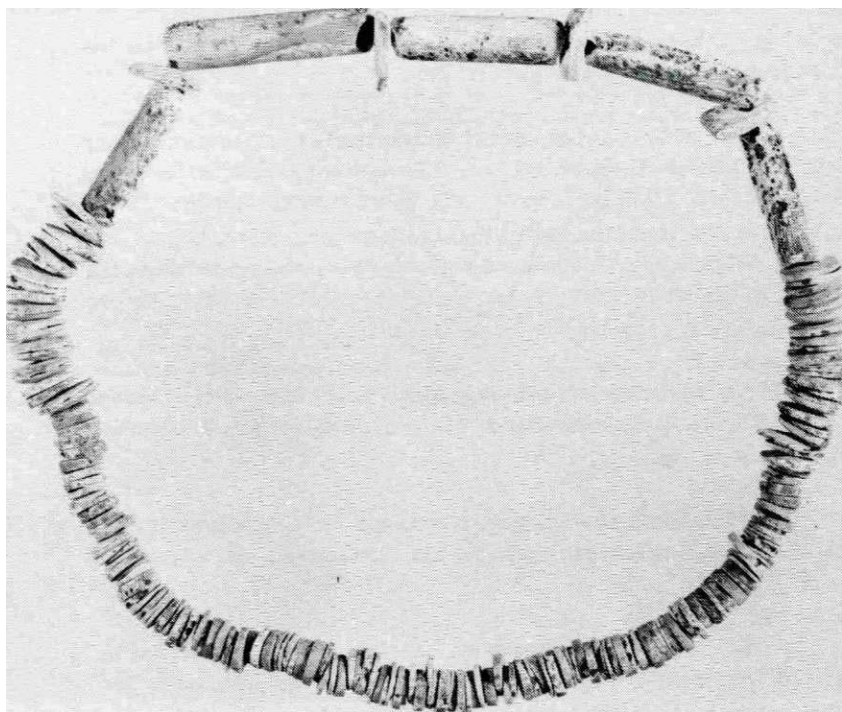
Plus tard Clovis, eut à vaincre la confédération des Gaulois, dont faisaient partie les tribus de la région de Meaux.

En 862, les Normands, après avoir passé Paris, remontèrent la Marne pour faire le siège de Meaux. En redescendant la Marne après celui-ci, ils rencontrèrent à Trilbardou les hommes du roi Charles le Chauve, accourus de

Senlis. Le pont de Trilbardou, rompu par les Normands à leur montée, avait été rétabli et fortifié par les troupes de Charles le Chauve, qui en gardaient les deux côtés.

Les normands envoyèrent des émissaires au roi, et une convention fut faite d'après laquelle ils rendirent immédiatement tous les prisonniers qu'ils avaient faits depuis leur entrée dans la Marne ; ils durent ensuite rejoindre les autres Normands et avec eux descendre la Seine et reprendre la mer ; dans le cas où leurs compagnons s'y refuseraient, ils devaient eux-mêmes se joindre à l'armée de Charles le Chauve pour les y contraindre par les armes.

Vingt cinq ans plus tard, les Normands remontèrent à nouveau la Marne, pour assiéger Meaux. Des chroniques du temps citent 700 bateaux et 30.000 Normands. Meaux fut mis à sac, ainsi que fort vraisemblablement tous les villages du bord de la rivière.



*"Collier de Vignely"*

En 1865, on découvrit à Vignely, derrière le cimetière de l'église, un squelette enterré à 70 centimètres de profondeur, sans cercueil, avec un collier en os ou en ivoire. On supposa à cette époque que cela pouvait être le cadavre d'un Normand ayant participé aux combats du pont de Trilbardou.

Les documents manquent pour la période suivante, jusqu'à la révolte des Jacques, en 1358, qui vit la population paysanne se révolter et brûler les châteaux et fermes isolées. Les paysans furent exterminés à Meaux, et poursuivis dans la région par le Sire de Coucy et ses hommes. C'est à cette époque que fut détruit le château de Bois Garnier, ainsi que la plus grande partie du village de Saint Saturnin. Ces deux destructions furent vraisemblablement opérées par la bande de Pierre Gilles, qui, à la tête de 400 paysans détruisit le château du seigneur Jean de Charny, ainsi que d'autres manoirs situés sur la rive droite de la Marne.

L'occupation par les Anglais de Meaux et de sa région, après un siège pénible durant l'hiver 1420-1421, si froid qu'une partie des assiégeants mourut de froid et fut dévorée par les loups, dura 17 ans (1422-1439), et ceux-ci, vivant sur l'habitant mirent à contribution, une fois encore le village. L'arrivée, le 20 juillet, d'Arthur de Bretagne, comte de Richemond, avec 4000 hommes, qui furent logés à Ruthel, Chauconin et villages environnants, mit fin à cette occupation.

Les débuts des guerres de religion virent passer, en 1562, le roi Henri III alors âgé de onze ans, qui arrivait à cheval de Lagny accompagné du duc de Guise. Il fut arrêté au pont de Trilbardou et malgré l'aide d'une compagnie de Suisses, obligé de rebrousser chemin jusqu'au bois de Vincennes, le pont étant gardé de part et d'autre par les Huguenots. A Pâques, en 1562, se réunirent à Meaux tous les chefs du parti réformé : Condé, Coligny, le vicomte de Rohan. Meaux devient alors le lieu de rassemblement des protestants persécutés de l'Ile de France. En 1564, de nouveau, les troupes royales partant de Lagny furent arrêtées au pont car les troupes des protestants, commandées par Condé et Coligny s'y avançaient. En 1567, eut lieu un rendez-vous manqué entre un notaire de Meaux, Claude Plaideron, venu à Trilbardou pour y rencontrer les gens du prince de Condé. Par un concours de circonstances malchanceux pour lui, il alla à la rencontre d'une troupe qu'il prit pour les gens de Condé. Il rencontra une patrouille commandée par le prévôt Baron, aux ordres d'Henri III. Désarmé de ses deux pistolets, Plaideron fut amené à Meaux et présenté au roi, qui lui fit ôter sa cuirasse, et constatant qu'elle lui allait, dit alors : "voilà un bon Huguenot" et le fit mettre en prison.

Peu après, le roi, alors à Meaux, fut poursuivi le long de la Marne, entre Charmentray et Trilbardou par le prince de Condé, sans succès.

Cette année 1567, si fertile en événements vit encore un affrontement important se produire sur le territoire de la commune. Ayant appris la mise à sac de la ville de Lagny par leurs troupes, Condé et Coligny, venant de Montereau, décidèrent de rejoindre celles-ci, et de se porter ensuite sur Montereau, où se trouvait la cour. Le roi averti par Castelnau de l'avance des troupes ennemies, envoya le dit Castelnau en reconnaissance avec une centaine de cavaliers et quelques arquebusiers, le 28 septembre, afin de se saisir du pont de Trilbardou et bloquer ainsi leur avance. Un engagement eut lieu près du pont, et sous le feu des arquebuses, le capitaine La Rivière Puistaille et le vicomte de Paulny réussirent à détruire le pont. Lorsqu'il apprit cette nouvelle, le roi décida de gagner Paris. Il s'arrêta d'abord à Meaux, faisant venir les Suisses logés à Château Thierry, puis accompagné de ses 6000 hommes, il prit la route. Devant une telle démonstration de force, les Huguenots n'osèrent attaquer, et le roi, traversant leurs lignes, gagna Paris.

Le roi Henri III autorisa, quelques années plus tard, en 1575, les habitants à clore de murailles leur village, se protégeant ainsi des Huguenots, de la ligue et du parti du roi. Les escarmouches continuèrent dans la région entre les deux partis. Le 21 Septembre 1589 une embuscade de 40 à 50 cavaliers est dressée dans les ruines de Saint Saturnin. Le 13 Mai 1590, trente cavaliers de la garnison de Meaux sortent à deux heures du matin se mettre en embuscade à la ferme de la Congé, alors désertée. Ils laissèrent en renfort quelques hommes d'infanterie à Ruthel. Au matin, 150 lansquenets ennemis venant d'Annet essayent de pénétrer dans Trilbardou, pour y fourrager. Ils sont repoussés devant le fort du village, 2 ou 3 y sont tués par les habitants, et plusieurs blessés. Renonçant alors à leur projet, ils se séparent en deux groupes, et une cinquantaine prennent la direction de Charny, où ils sont attaqués par les 30 cavaliers de l'embuscade. Leur déroute fut complète et l'on compta plus de 13 morts sur les 50 Lansquenets.

Il semble qu'à cette époque, vivant dans une zone en état de guerre permanente, les habitants du village se soient particulièrement bien organisés pour répondre à toute attaque, quel que soit le parti. En 1590, le 27 Juillet, ils refusent de laisser entrer le régiment de Marigny, qui bien que fort diminué pendant son séjour à Meaux, était encore respectable. Ce régiment dut cependant rebrousser chemin et aller loger à Varredes. Il est vrai que les occupants avaient pour habitude de faire payer les impôts chacun à leur tour dans le village qu'ils occupaient durant les trêves. Ceux-ci obtinrent du conseil du roi, le 19 Juillet 1594, une remise de la taille, pour compenser les dégâts commis par les troupes de la Ligue. L'abjuration d'Henri IV en 1593, son entrée dans Paris et l'édit de Nantes de 1598 mirent fin aux incursions des pillers et hommes d'armes.

La révolution de 1789 amena, dès le 25 Août, la création d'une milice composée de tous les habitants de plus de 16 ans, en 14 patrouilles de 8 hommes. Elles effectuaient chacune à leur tour des gardes de jour et de nuit afin de "désarmer et conduire les suspects au comité de Meaux". Cette milice était commandée par le citoyen Turlure. Quelques accusations furent lancées contre le seigneur. Accusé de détenir des grains, une perquisition fut ordonnée au château et chez le curé Fontaine, ami intime de Lenoir. Elle est effectuée le 29 Août 1789, par un détachement du régiment Royal Bourgogne, fourni par la municipalité de Meaux, conduit par un échevin, et deux officiers de la garde nationale de Paris. Elle s'effectua dans le calme, et les troupes retournèrent enchantées de la manière dont elles avaient été reçues par la municipalité.

Le château avait alors été déserté et mis en vente par son propriétaire, parti en Suisse. Son acquéreur, le comte Jean Dupont fut en 1793, porté sur la liste des suspects, sans doute à cause de sa fortune. Deux versions existent sur son activité durant la Terreur : Selon l'historien Weiss, écrivant un siècle plus tard, il aurait été jeté en prison, y fut oublié, en sortit après le 9 Thermidor et évita ainsi l'exécution capitale. Selon le comte de Sars, écrivant en 1940, il aurait été gardé par deux sans-culottes dans son château de Trilbardou. Appelés à se présenter devant le comité de salut public, il aurait dû la vie à son fermier maire de la commune, qui refusa de l'arrêter.

Le curé de Trilbardou, Fontaine, qui continua à dire la messe, fut dénoncé le 23 Ventôse An 2 au district de Meaux. Quatre mois plus tard, le comité invite la municipalité à faire disparaître de l'église tous les signes du culte catholique.

Le curé Fontaine est remplacé par un certain Philippe Fouilleau. A cette époque, Fontaine occupa quelque temps le poste de directeur du Muséum de Meaux, pour lequel il attendra vainement son traitement. Ayant vécu pendant la période révolutionnaire des aumônes des habitants, il sera dès le 20 Fructidor An 11 réintégré, ayant conservé l'estime et la confiance de la population et il fut décidé à l'unanimité de lui octroyer un salaire de 420 francs par an, afin de lui permettre de vivre décemment et de se livrer à son caractère bien connu de bienfaisance et d'humanité. Ce salaire, porté à 1000 francs, sera progressivement rogné, pour ne plus être que de 350 francs en 1812.

Ce ne fut pas le cas du curé de Vignely, Jacques Fonteneau, qui, réfractaire, avait quitté la France, après la parution de la loi du 26 Août 1792. Le 9 Février 1793, alors qu'il se disposait à rentrer en France, dépourvu de passeport, il fut arrêté à Dieppe. Déporté à l'île d'Aix dans un gallion nommé "les deux associés", ancien bateau négrier transformé en prison flottante, et attendant son départ pour la Guyanne, il succomba le 14 Août 1794, à 33 ans. Il fut une des dernières victimes d'une épidémie qui fit 200 morts. Il fut enterré à l'île d'Aix.

Le 17 Février 1790, le premier maire fut élu : Bocquet. Ses premières actions furent de veiller à une meilleure gestion des finances communales, de recenser les terres communales et ecclésiastiques en friche afin de les donner à ferme, et de faire réparer l'hôtel-Dieu menaçant ruine. Le 22 Août 1790, il fut défendu aux habitants de travailler le dimanche, et aux officiers de passer leur temps dans les cabarets.

La période du consulat et de l'empire ne troubla pas la tranquillité du village. La popularité de Napoléon devait cependant être grande ; on note à cette époque une quantité impressionnante d'enfants prénommés Victor, Victorine, Victoire, et même, pendant les cent jours, Napoléon.

Les défaites napoléoniennes amenèrent l'arrivée des Cosaques. Le 28 Mars 1814, l'avant-garde des Prussiens marcha sur Meaux. A 6 heures, le général Compans se replia vers Paris, le général Vincent, chargé de former l'arrière-garde, le suivit après avoir fait sauter le pont et le magasin à poudre de la chaussée de Paris qui renfermait 27.000 gargousses et 3.000.000 de cartouches. Cette explosion fit voler en éclats les vitres de Trilbardou, à 2 heures du matin. Alors que le général Compans ayant trouvé à Claye le renfort de trois bataillons de la jeune garde, faisait la jonction avec 400 cuirassiers et 400 lanciers envoyés de Paris, les premiers éclaireurs prussiens arrivaient à Trilbardou. Dans la soirée, alors que le général Compans s'était de nouveau replié vers Grosbois pour éviter les troupes avançant vers Claye, les Prussiens prirent possession du village, réquisitionnant leur nourriture et celle des chevaux. Durant la nuit, ils bivouaquèrent dans le village et sur la plaine, qui était parsemée de feux de bivouac. Le 29 au matin, trois colonnes se mirent en marche vers Paris. La première passant par Charny et Aulnay, la seconde par Claye, la troisième par Charmentray et Chelles. Les ponts de Lagny et de Meaux ayant sauté, le bac de Trilbardou fut réquisitionné et emmené à Lagny. De nombreux habitants, alertés par l'explosion de la nuit avaient déserté, emmenant leurs biens et leurs bêtes. Ils revinrent dans les 8 jours, l'alerte passée. Les troupes cosaques prirent leur campement à Claye, mais des patrouilles de 10, 20 et jusqu'à 40 hommes écumaient les fermes des alentours, volant

le bétail et se livrant au pillage. La haine des habitants envers les envahisseurs était telle que de nombreux soldats cosaques qui eurent le malheur de circuler isolés le payèrent de leur vie. Le retour de Louis XVIII laissa encore les cosaques vivre de l'habitant pendant 50 jours.

L'étude des instructions envoyées aux maires des communes de Seine et Marne durant cette période montre bien les difficultés des occupants et les réticences des populations à subir cette nouvelle charge. Le 6 Fructidor An XII, il est décidé une levée de 60.000 conscrits pour l'An 13 et "la formation des tableaux de conscription doit être accélérée". Le 5 Décembre 1814, après la chute de l'empereur, le sous-préfet de Meaux, dans une circulaire pour la souscription de la statue d'Henri IV édicté : "Les habitants de l'arrondissement manifesteront le même dévouement parce qu'ils sont animés du même amour pour le roi". (Le roi est alors un descendant d'Henri IV). Le 10 Avril 1815, Napoléon de retour organise la garde nationale créée en Avril 1813 : "Il est juste de récompenser les citoyens qui, dans ce service honorable, se sont distingués...". Le 30 Mai 1815, les bataillons de la garde nationale d'élite de Seine et Marne sont convoqués à Meaux pour le 2 Juin 8 heures du matin. Le 18 Juin 1815 a lieu le désastre de Waterloo qui provoque la chute définitive de l'empereur et le retour des occupants. Le 20 Juillet 1815, le sous-préfet de Meaux écrit : "Il (Louis XVIII) est parti, et la France a été de nouveau en proie à tous les fléaux. Le ciel s'est chargé de la vengeance, il ne nous rend le roi que pour recevoir notre pardon..... Les enfants de l'ancienne Brie vont se réunir en se rapprochant de lui... Le 25 Juillet, du même, indiquant que les soldats russes aideront à la moisson : "Je vous recommande le plus parfait accord avec les troupes russes...". Le 27 Juillet : "Lorsqu'il sera commis des voies de fait, pillage, violence envers les habitants, veuillez en informer sur le champ le sous-préfet de votre arrondissement". Le 31 Juillet : "J'apprends avec la plus grande peine que les militaires alliés russes ne reçoivent pas les vivres qui leur sont dûs... Vous devez vous empresser de pourvoir à ses besoins (l'armée alliée). La reconnaissance vous en fait un devoir et votre attachement au service du roi doit vous alléger les sacrifices que les circonstances rendent indispensables". Le 18 Septembre, le préfet de Seine et Marne annonce la convocation des conscrits pour la formation d'une légion départementale dans les premiers jours d'Octobre. Le 26 septembre, le sous-préfet de Seine et Marne : "me faire passer de suite l'état numérique... des troupes prussiennes... dans votre commune... et a adresser toutes pièces comptables des fournitures faites aux susdites troupes..."

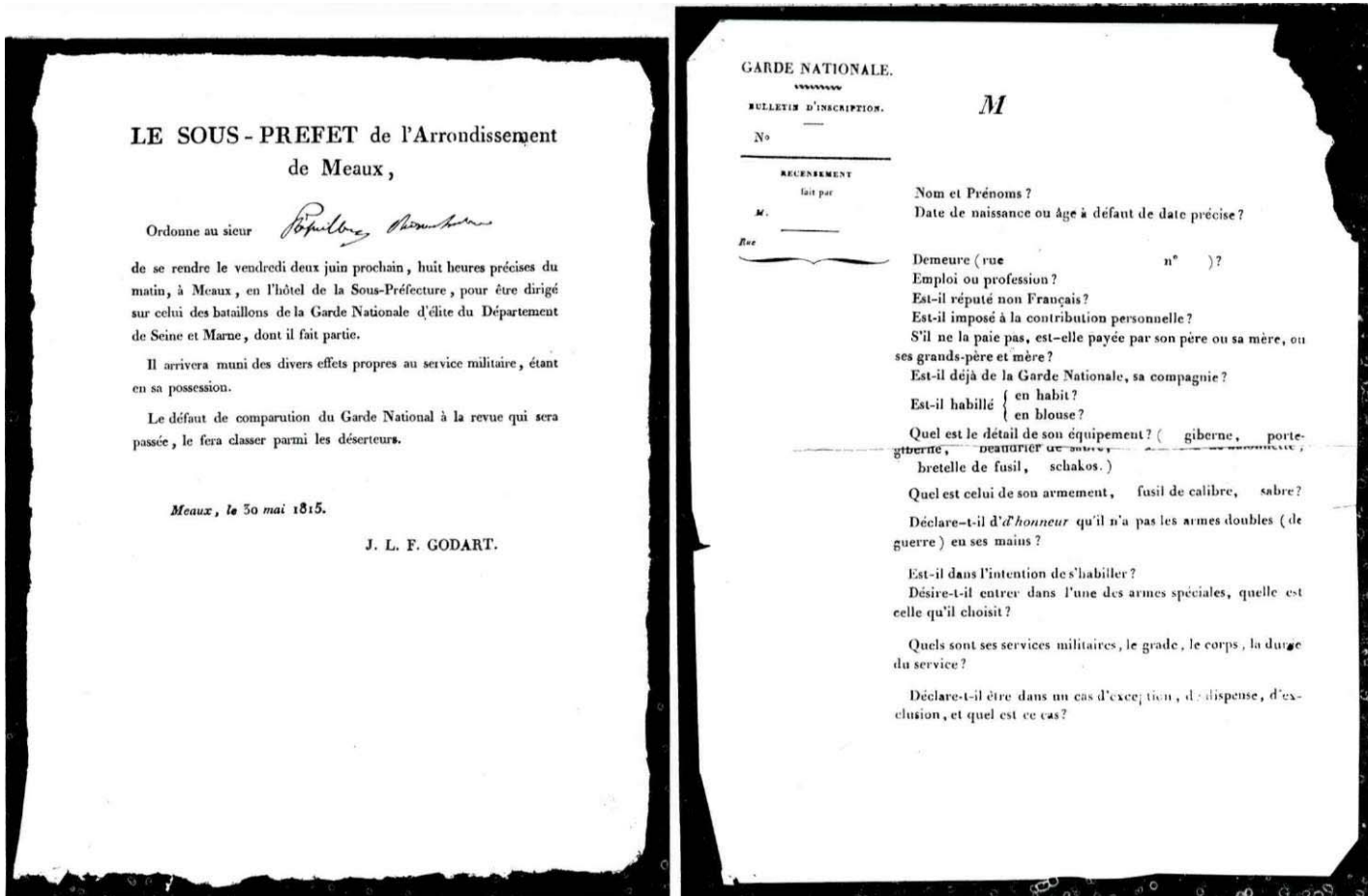
L'occupation est alors terminée. La révolution de 1848

Dès Septembre 1830, la création d'un détachement de la garde nationale est discutée. Le 19, 92 habitants de 18 à 60 ans se présentent.

En 1831, des arrêtés municipaux des mairies de Trilbardou et Vignely organisent des patrouilles de nuit dans ces deux communes. Lors de la réunion de la garde nationale de Trilbardou et de Vignely, on compte 76 gardes et 17 réservistes, sous la direction d'Adrien de Lignières, capitaine.

En 1834, le 3ème bataillon de Claye, commune de Trilbardou, regroupe les communes de Charny, Precy, Charmentray, Trilbardou, Vignely, sous le commandement de Pierre Charles Paradis.

Le 1er Mars 1848, le commissaire du gouvernement provisoire de Seine et Marne, Oscar Lafayette proclame : "Le gouvernement provisoire issu de la grande révolution qui vient de s'accomplir m'a nommé son commissaire dans le département de Seine et Marne... Que tous les citoyens se rallient au nouveau gouvernement... Point de réactions, point de retour sur un passé que le souffle populaire a déjà emporté loin de nous... Imitons la noble générosité du peuple de Paris... Tout pour la liberté, l'honneur, la patrie, vive la République". Le 23, le 24 et 25 Juin, le peuple de Paris se soulève, et dresse des barricades ; les gardes nationaux sont appelés en renfort. Le 24, un détachement part de Meaux à pied. Il comporte environ 108 hommes. Le 26, un deuxième détachement de 400 hommes part de Meaux et gagne Paris à marche forcée.



### Convocation de la Garde Nationale

Dès le 26, un détachement comportant des hommes de la Ferté sous Jouarre, Trilbardou, Lizy, Claye, escorte des prisonniers de la Villette à Aubervilliers, puis d'autres des Tuileries à l'école militaire. Trois gardes seront tués la nuit dans la cour des Tuileries. Le détachement de Trilbardou est alors commandé par monsieur Lavaux. Le 27, la deuxième colonne retrouve la première à la barrière de Fontainebleau, après avoir traversé le Faubourg Saint Marceau encore aux mains de la légion Barbès. Vers 16 heures, l'ordre de départ est donné, mais la relève n'arrive que vers 20 h 30, et les deux détachements partent alors en ville, par le pont d'Austerlitz et la place de la Bastille. Près de 200 hommes arrivent à prendre le bateau le jour même et débarquent à Claye. Le 28, tous les détachements ont regagné leur village. Celui de Trilbardou rentre avec un blessé, qui succomba chez lui.

Un détachement du village sera convié le 2 Septembre à Meaux, pour aller accueillir le président Louis Napoléon Bonaparte à son arrivée à l'embarcadère du chemin de fer.

### Guerre de 1870

Le 17 Juillet 1870, Napoléon III déclare l'état de guerre entre la France, la Prusse et les alliés de la Prusse, prenant effet à partir du 19 Juillet. Il convoque la garde mobile. Les combats dans l'est de la France tourneront très vite au désavantage des Français, et, à la suite de la capitulation de Sedan, le 13ème corps d'armée rétrograde en bon ordre de Sedan à Paris. Il est suivi des troupes des 11ème et 14ème corps d'armée de Moltke, qui, parties le 3 Septembre, arriveront le 13 Septembre à Trilbardou, vers le 15 aux alentours de la capitale, pour l'encercler le 19, bloquant les trains et les moyens de communications.

Le siège de Paris est commencé. Le canal de l'Ourcq est mis à sec, la station de pompage stagnée. Dès le début Septembre 1870, Bismark, se rendant au célèbre rendez-vous de Ferrière avec Jules Favre passe par Trilbardou, Charmentray, Fresnes et Annet.

De nombreux enfants de Paris sont recueillis dans le village, échappant au siège et à la famine. La Marne est utilisée pour faire parvenir aux habitants de Paris, des messages dans des bouteilles. Dès le 10 Novembre 1870, les Prussiens réclament une contribution "du million" qui pour Trilbardou se montera à 691 Francs. Afin d'en finir avec le siège de Paris, Moltke fait venir des pièces d'artillerie de fort calibre fin décembre. Il commence à pilonner l'est, Montreuil, Bondy dès le début Janvier. Les communiqués et instructions des Prussiens à l'adresse des habitants de Trilbardou et Vignely commencent dès le mois de Novembre. Jusqu'en Décembre 1870, ils ne porteront que sur le problème de la peste bovine qui régnait alors dans la région. L'occupation des Prussiens commença le 3 Janvier 1871. Leur première réquisition fut de réclamer à la commune une imposition de guerre égale au double des impôts des années précédentes. A partir du mois de Janvier, le ton du sous-préfet de Meaux devient de plus en plus impératif. Il dit, le 3 Janvier : "...me faire connaître les noms des officiers et soldats de l'armée française originaires de votre commune".

L'armistice est signé le 23 Janvier à Versailles et entre en vigueur le 28 Janvier. Le sous-préfet dit alors : "L'armistice ne dispense pas les communes de payer les contributions imposées... (qui) doivent être payées sans délai aucun sous peine de poursuites militaires". Le 8 Février, il ajoute : "une contribution extraordinaire de 660.000 Francs a été imposée au département de Seine et Marne...Le contingent de votre commune devra être payé au plus tard le 17 Février. Le 9 : "Veuillez m'envoyer une liste des sommes imposées par les autorités ou commandants militaires comme contribution extraordinaire ou amende...La contribution du million, celle des 660.000 Francs ainsi que les contributions régulières ne devront pas être comprises..." Le 16 : "...Dans un délai de 3 jours, cette somme (contribution de 348 Francs pour Vignely et 8.684 Francs pour Trilbardou) doit être versée à la caisse de la sous-préfecture sous peine de poursuite militaire". Le 6 Mars: "Verser dans un délai de 24 heures à la caisse de la sous-préfecture le reste des impôts que votre commune doit encore ainsi que l'amende de 5% pour chaque jour de retard".

# ORDONNANCE

CONCERNAUT

## la Perception des Contributions

NOUS, GOUVERNEUR GÉNÉRAL SIÉGEANT A REIMS,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** — Les prescriptions concernant la perception des Contributions pour l'exercice de 1870, données par Ordonnance du 11 Octobre 1870, sont remplacées pour l'année 1871 par les arrêtés suivants:

**ART.** — La perception fixée par les lois françaises sur les Contributions directes et indirectes, quelle qu'en soit la nature ou la désignation, demeure suspendue dans les départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Ardenne, de l'Aube et de Seine-et-Marne.

**ART. 2<sup>o</sup>.** — Les diverses impositions françaises sont remplacées dans lesdits départements par une seule et unique contribution directe.

**ART. 4.** — Ladite Contribution est composée :

a, de la somme des Contributions directes payée antérieurement, à l'exception des Centimes communaux, destinés à couvrir les dépenses communales, et particulièrement les frais d'instituteurs et de gardes champêtres.

A, d'une augmentation de cinquante francs pour chaque individu de la population, afin de remplacer l'impôt indirect autrefois prélevé.

**ART. 5.** — La somme fixée pour chaque Commune sera répartie entre les Contribuables par le Maire et le Conseil municipal.

**ART. 6.** — Les Maires des communes auront à percevoir, au commencement de chaque mois, un douzième, qui devra être versé entre les mains des Maires de leurs cantons jusqu'au 10 du mois; en sorte que le produit mensuel pourra être déposé par les Maires de cantons à la Caisse générale établie dans chaque département jusqu'au 15 du mois, dernier délai, sous peine de poursuites militaires.

**ART. 7.** — Les communes sont responsables de la rentrée des Contributions réparties à la Caisse générale.

**ART. 8.** — Le Maire de chaque commune jouit d'une remise de trois pour cent; au Maire de chaque canton il sera accordé une remise d'un pour cent pour frais d'encaissement et de versement à la Caisse générale.

A chaque versement les remises seront à déduire de la recette.

**ART. 9.** — **M. L**ochhammer, Commissaire général de l'Administration des Contributions, est chargé de l'exécution de la présente.

Nous espérons que les Maires prêteront une obéissance absolue à cette ordonnance et qu'ils ne nous forceront pas à recourir aux mesures rigoureuses prévues par les lois militaires.

Reims, le 28 Décembre 1870.

*Le Gouverneur Général,*

De ROSENBERG GRUSZCZYHSKI.

Vignely, dont la plupart des habitants étaient restés, paya, grâce, en grande partie, aux avances de fonds faites par le maire. Trilbardou, dont de tous les membres du conseil municipal, ne restait que le maire, paya 500 Francs le 18 Février, et 200 Francs le 23. Le village ayant été complètement abandonné par ses habitants, il n'y eut plus d'argent à donner.

Le 13 Mars, le 11<sup>ème</sup> régiment de la 22<sup>ème</sup> division du 11<sup>ème</sup> corps d'armée prussienne occupe le village, où sont casernés plus de 400 militaires avec leurs chevaux. Cette occupation avec tous les pillages qu'elle suppose, durera jusqu'au 16 Mai, et reprendra du 1<sup>er</sup> au 6 Juin. Le 15 mars, alors que le village est occupé depuis deux jours, le sous-préfet déclare : "Il ne sera plus fait de réquisitions gratuites, par contre les habitants seront tenus de loger chez eux les soldats et de leur fournir gratuitement tous les accessoires du logement...Les bonifications qui seront dues pour l'alimentation des troupes devront se baser sur des prix loyaux et modérés, ils seront ultérieurement remboursés par le gouvernement français..."

Après le départ des occupants, la réunion du conseil municipal du 20 Juillet décide de voter un secours de 200 Francs aux habitants de la commune, au titre de dommage de guerre. La totalité des dommages qui sera constatée s'élèvera à 134.174 francs (soit environ 8.000.000 francs actuels), et le dédommagement total s'élèvera à 12.124 francs, soit environ 9% qui seront attribués par ordre aux nécessiteux, aux cultivateurs, marchands et manouvriers. Les personnes vivant de leur rente ne seront pas indemnisées. Outre le pillage, une maison de Trilbardou aura été incendiée.

### La guerre de 1914

Dès le début Septembre 1914, l'avance de la première armée allemande du général von Kluck tente de contourner Meaux par l'ouest. Le village fut atteint le 4 septembre 1914 par les avant-gardes du 2<sup>ème</sup> corps Pomeranien. Elles y resteront jusqu'au matin du 5 septembre, pillant le village et le château, et incendiant la ferme de la Congé, y installant une batterie d'artillerie et réquisitionnant le matériel du maréchal-ferrand.

Le génie français, en arrière-garde, les avait précédés et fait sauter le pont, le bateau-lavoir, ainsi que tous les bateaux de pêche permettant de traverser la Marne. C'est alors qu'à 11 heures du matin, la 1<sup>ère</sup> armée française du général Maunoury, en particulier les 14<sup>ème</sup>, 45<sup>ème</sup>, 55<sup>ème</sup>, et 63<sup>ème</sup> divisions passent à l'action. Le village fut évacué par les Allemands durant la nuit, remplacés dès la matinée par le corps de tirailleurs marocains de la 6<sup>ème</sup> armée. Aucun combat n'aura lieu dans le village ; les engagements ayant lieu sur la plaine, entre Trilbardou et Iverny, le poste de commandement français étant disposé à l'intersection de la RN 3 et de la route de la Congé. Le 4<sup>ème</sup> corps prussien, commandé par le général von Gluck fait front immédiatement. De part et d'autre les pertes sont lourdes. Charles Péguy tombera à la limite des terres du village. Le champ de bataille sera abandonné le soir par Grouau, qui se retirera du Nord de Meaux préférant tenter une percée au Sud-Est, vers Coulommier et Esternay.

Le 6 Septembre lorsqu'à 7h30 du matin, Joffre donne l'ordre d'attaque générale, le village est occupé par les troupes françaises. Les taxis de Paris sont réquisitionnés pour amener les 6000 hommes de la 7<sup>ème</sup> division d'infanterie du général Maunoury. Trilbardou verra ainsi défiler sur son territoire plus de 1000 taxis. La ligne de front se déplace, et Trilbardou, retrouve son calme, pour quelque temps. Un hôpital de guerre est installé dès le premier jour de la bataille de la Marne dans le château. Il verra arriver de nombreux malades pendant l'épidémie de grippe de 1916, qui y causera de nombreux décès.

La bataille de la Marne n'occasionna aucun mort sur le territoire du village, malgré les escarmouches qui s'y déroulèrent.

Un terrain d'aviation était établi au Nord du village, dans le quadrilatère formé par la RN 3, les chemins de Neufmoutier, Villenoy et Saint-Denis. Les nombreux peupliers bordant ces routes sont coupés. On verra s'y installer une section d'avions de chasse et une section d'avions de reconnaissance. Parmi les aviateurs qui prendront pension dans le village, Colli, qui tentera après la guerre la traversée de l'Atlantique y restera plusieurs mois. Ce champ d'aviation, dit "de Charmentray, Charny et Fresnes" abandonné à la fin de la guerre, sera remis en culture fin Mars 1919, après la levée de la réquisition des terres par le chef d'état-major de la 5<sup>ème</sup> région.

Pendant toute la guerre, Trilbardou et Vignely resteront cantonnement militaire, sous le commandement du capitaine Cretinou et du sergent Bernard. Les dernières troupes, faisant partie du 1er régiment de tirailleurs marocains quitteront Vignely en Décembre 1918. Les principaux dégâts causés dans le village furent le fait des troupes françaises et alliées en 1914. Ils se montèrent à 6.300 Francs de l'époque, en plus de la destruction du pont.

Le dimanche 7 Septembre 1924, fut inauguré le monument du maréchal Galliéni, élevé pour le 10ème anniversaire de la bataille de la Marne, en présence de monsieur Herriot, du général Nollet, ministre de la guerre, du ministre de la Marine et du général Joffre.

#### La guerre de 1940

Le lundi 10 Juin 1940, l'ordre d'évacuation est donné à Trilbardou.

Le mercredi 13 Juin 1940 au soir, les troupes allemandes se dirigeant vers Paris envahissent le village, le seul canon, situé dans le bois le long de la Marne, devant protéger Trilbardou ayant disparu le jour même. Le pont et le bateau-lavoir furent dynamités, après l'évacuation, par les soldats français qui en profitèrent pour vider les quelques caves encore fournies en boissons diverses, particulièrement celles de l'union commerciale et du marchand de vins. L'occupation allemande se passera sans problème particulier. Le château sera occupé durant toute la guerre.

#### La libération de 1944

Arrivant par le pont d'Esbyly, renforcé pour l'occasion, les chars américains prirent la route de Vignely. Ils installèrent tout d'abord une batterie d'artillerie à l'entrée du village, rue de Vignely, qui pendant quelques heures tira sur les hauteurs proches de la RN 3. Traversant, vers 12 heures le village, cette batterie fut installée dans le parc du château, d'où elle pilonna les fuyards allemands passant sur la nationale 3. L'arrivée des Américains fut l'occasion d'une fête générale dans le village, qui dura trois jours et trois nuits.



### *Américains rue de Vignely*

CHAPITRE 10

#### LES MARAIS

#### LE CANAL DE L'OPRCQ-LA STATION DE POMPAGE-LES MOULINS Les moulins

En 1198, le comte Thibaud de Champagne donne à l'hôtel-Dieu de Lagny une rente annuelle consistant en une dîme de blé à prendre sur le moulin de Trilbardou, pour perpétuer le souvenir de sa mère. Cette dîme de blé fera l'objet de nombreuses contestations de la part des seigneurs successifs de Trilbardou, mais elle sera conservée jusqu'à la révolution. En 1794, 12 setiers de blé seront encore payés par Dupont. La commanderie de Choisy le Temple avait dès 1222 le droit de prendre chaque année sur le moulin de Trilbardou une certaine quantité de blé que l'évêque de Beauvais devait y amener. En 1259, l'évêque de l'époque, Guillaume, tenta vainement d'y échapper.

Nous ne trouvons plus de mention de moulins jusqu'en 1382, lorsque Charles VI ordonne la destruction des moulins sur la Marne et la Seine, afin de permettre la circulation des bateaux, qui était fortement gênée par nombre de moulins. Le roi fit abattre en une nuit tous les moulins qui étaient sur les rivières, rendant par ce moyen, la navigation libre.

En 1383 la dîme de blé, remise en question par le seigneur de Noyers, n'est plus due que sous la forme de "un muid de froment de rente sur les terres de Trilbardou".

Ce moulin fut reconstruit en 1518, en 1536 il est donné en bail par Pierre de Vaudetar. En 1610, il est nommé "le petit moulin". Il est loué par le seigneur en 1626. En 1758, le moulin banal de Trilbardou est cité dans un aveu du comte de la Coste, aveu renouvelé en 1788, "le moulin banal dudit Trilbardou, assis sur la rivière de la Marne, avec les ustensiles tournants et travaillant d'iceluy".

En 1786 le moulin est vendu au sieur Pachot, pour 1200 livres de rente annuelle payables au seigneur du lieu, Lenoir. Pachot procède à la démolition du moulin, qui avait été fort délabré. L'eau était déjà amenée par le brasset actuel. Il fut reconstruit au dessus du Perthuis et le radier, c'est à dire le sol artificiel destiné à porter les quatre tournants ou paires de meules, fut placé deux pouces plus bas que celui de l'ancien moulin.

La famille Pachot restera propriétaire du moulin pendant de nombreuses années, ajoutant à la meunerie le commerce de grains.

La révolution lui permettra de réaliser une bonne affaire, car ils seront affranchis de la rente par la loi de Juillet 1793. Elle construisit alors un second moulin, qu'elle vendit à Augustin Athanase Pachot, de Gressy.

Louis Joseph Alexandre Pachot prendra la succession de son père. A sa mort, le 13 Octobre 1845, son fils Ernest lui succédera et rachètera le deuxième moulin, mis en vente publique, le 8 Janvier 1846, suite à la faillite d'Augustin Athanase. Le moulin est alors cité comme "moulin à trois tournures (trois paires de meules) faisant de blé farine, connu sous le nom de moulin neuf". Sa mise à prix, comprenant les bâtiments d'habitation et les dépendances (écuries, remises, jardin) est alors de 70.000 Francs. Un incendie détruira les moulins fin Novembre 1858. Une action auprès des pouvoirs publics fut menée pour reconstruire le moulin, de nombreuses autorisations étant nécessaires. Cette action



porta ses fruits, puisque le 16 Avril 1862, autorisant la reconstruction de l'usine.

En 1865, Ernest Pachot vend les pour la somme de 82.000 Francs.



Une des meules des moulins sera retrouvée en 1983, ayant servi à remblayer la montée de la rue Gallieni.

#### La station de pompage

Pendant l'été des années 1858, 1861, 1863, 1864 et 1865, la navigation des canaux Saint Denis et Saint Martin fut presque complètement paralysée par de grandes sécheresses. La ville de Paris fut autorisée par un décret du 14 Avril 1866 à utiliser l'usine de Trilbardou, acquise l'année précédente, pour prendre 500 litres d'eau par seconde dans la Marne et à les jeter dans le canal de l'Ourcq, par une roue de système Sagebien et par l'ancienne roue du moulin. La transformation du moulin, l'achat des pompes, des bâtiments coûta alors à la ville de Paris la somme de 652.260 Francs. La pompe de type Sagebien est encore en fonctionnement en 1983, soit près de 120 ans après sa mise en service. Elle a fonctionné presque sans discontinuer pendant toute cette période. Elle s'arrêta un court moment en 1871

lors de l'invasion du village, ainsi qu'en 1974, date à laquelle sa révision complète fut décidée.

Elle est constituée d'un groupe de 4 pompes à pistons à double effet, animés par une roue hydraulique à aubes de 11 mètres de diamètre, actionnée par une chute d'eau de 0,80 à 1,20m créé sur une dérivation de la Marne. La vitesse de rotation de la roue à aube est d'environ 2 tours minute. Le groupe de pompage actionné par cette roue a un débit de 35.000 mètres cubes par jour, avec une hauteur d'aspiration de 4,4m et une hauteur de refoulement de 14,50m. Elle a été construite par la société Dalahaye Dury et Sibut à Amiens. En 1887, fut mise en service conjointement, une pompe à vapeur, qui fonctionna jusqu'en 1934.

### *Station de pompage en 1875*

#### Les marais

Environ 3000 ans avant Jésus-Christ, le grand Morin se jetait dans la Marne entre Charmentray et Trilbardou.

De cet ancien lit du grand Morin sont restés les marais de Lesches.



*Station de pompage en 1875*

Ce vivier naturel allait, depuis les temps les plus reculés, être l'objet des convoitises des seigneurs voisins. Il est en effet utilisé, lors des nombreuses crues de la Marne, comme lieu de reproduction des brochets.

En 1163, Henri 1er Le Libéral accorde la possession des marais de Lesches à son frère Hugon, abbé de Lagny, ainsi qu'à l'abbaye. En Février 1200, cette donation est confirmée par Henri III de Champagne, puis par le pape Innocent III qui confirma comme possession des religieux, la grange, les terres de Platry, la totalité des marais et douves de Lesches. On peut estimer la superficie à environ 350 hectares, les marais couvrant alors 500 arpents soit 250 hectares. La construction de la grange de Platry, que l'on cite pour la première fois dans cet acte aurait donc été entreprise par les moines de Lagny, entre 1163 et 1200. Le pape Honorius III confirma également cette donation le 4 Janvier 1216. La ferme construite, les terres et marais furent donnés en bail à un fermier.

Il fallut attendre 1344 pour que la mère de Guillaume Grapin, seigneur de Neuilly sur Marne, Jeanne de Messy, qui possédait des terres situées sur la commune de Jablines, où passait le ru des marais pour se jeter dans la Marne, conteste les droits des religieux. Il est à noter que, durant cette période, Jeanne de Messy revendique le titre de Dame de la Seigneurie de Trilbardou, ainsi que les droits de bac et péage sur la Marne et engage en 1340 un procès devant la châtellenie de Meaux contre Dimanche de Chatillon, garde de ladite prévôté. Ce dernier fut débouté le 17 Juin 1340.

Le sieur Grapin, qui avait réalisé sur ses terres un gord, sorte de petit étang profond, destiné à retenir les brochets, sur le ru, en aval des douves, prétendait empêcher les religieux d'exercer leur droit de pêche en amont, et ceux-ci déniaient au chevalier le droit d'utiliser son gord et d'y tendre filets et engins. Les droits de pêche des religieux furent reconnus, mais avec l'interdiction d'empêcher le déversement normal du ru par barrage, filets et autres techniques.

Dès 1387, sous la dépendance de l'abbaye, les communes de Trilbardou, Charmentray, Precy, Jablines, Lesches et Chalifert se partageaient les droits de pêche. La paroisse Saint Nicolas de Meaux y avait aussi quelques droits, qui tombèrent en désuétude à cause de l'éloignement.

L'abbaye conservait sur ses terres les droits de haute justice et percevait le cens des terres de sa souveraineté, situées aux alentours. La moyenne et basse justice étaient, pour toutes les amendes relatives aux marais, d'un montant inférieur à 60 sols, laissées au fermier de Platry. Un bail de 1406, passé pour 99 ans entre l'abbaye et le sieur Jeannenin Pocquet, pour la somme de 32 livres tournois, payable à la dernière fête de Saint Martin d'Hiver, délimite les droits du fermier qui est tenu à exercer la justice, labourer les terres, faucher les prés, ainsi qu'à fournir un muid de seigle tous les ans aux religieux de Chaage à Meaux.

De nombreuses tentatives eurent lieu, au cours des siècles, pour dévier ou capter les eaux du ru. En 1406, Geofroy de Saint Gobert obtint un passe-droit durant 19 ans, pour six livres par an, une transaction avec les religieux ayant été finalement conclue, l'autorisant à capter une partie des eaux. En 1428, cinq habitants de Chalifert furent condamnés pour braconnage dans les marais. En 1439, nouveau procès contre 2 pêcheurs de Chalifert. Durant les guerres anglo-bourguignonnes de 1422 à 1429, Platry fut occupé successivement par toutes les armées, subissant de nombreuses dégradations. En 1450, les religieux cèdent à bail, pour 70 ans la ferme, terres et marais à Jehan, seigneur et baron de Montmorency, de Deauville et de Conflans Sainte Honorine, et Margueritte d'Orgemont, sa femme, pour 40 sols par an. Simon Rose, que nous retrouvons comme seigneur de Bois Garnier en 1446, louait alors onze quartiers de prés pour 6 deniers.

L'abbé de Chaage, Nicole, en 1461 soit 20 ans après la fin de la guerre, considérant que ladite guerre a considérablement amoindri les revenus de la ferme, réduit à 6 setiers de seigle le cens dû, et renonce aux arréages dus depuis la guerre. En 1481, Antoine des Essarts, maître des Eaux et Forêts, essaye de

s'emparer des marais. Les titres que l'abbaye lui oppose en 1482, le font renoncer. Après 1486, les moines laissèrent les usagers des paroisses avoisinantes défendre leurs droits.

Sous le règne d'Henri IV, commencèrent les premières tentatives d'assèchement des marais. Elles furent d'abord entravées, puis en 1626 reçurent un début d'exécution grâce au prince de Rohan Guéméné et au seigneur de Montigny, malgré l'opposition des habitants de Trilbardou, qui le 19 Juillet 1621, adressent une pétition au lieutenant général du baillage de Meaux. Malgré cela, les opérations de drainage furent commencées, se limitant néanmoins aux terres sur lesquelles les deux seigneurs avaient leurs droits. Peu à peu les marais furent transformés en prairies, données en bail à ferme par les paroisses, les revenus des fermages étaient répartis chaque année entre les communes de Précý, Charmentray, Lesches, Trilbardou, Fresnes et Jablines. Une partie des revenus attribués à Trilbardou, qui étaient en moyenne de 285 livres par an et par commune, servit entre 1710 et 1720 à restaurer l'église de Trilbardou, pour la somme de 1840 livres. Le seigneur de Précý, Monsieur de Pomponne de Refuge, dont le nom est resté comme lieu-dit d'une partie des marais, entreprit vers 1708 le dessèchement de ceux-ci. Il y dépensa 24.000 livres, qui lui furent remboursées par les 6 communes propriétaires sous forme de don de 40 arpents de terrain desséché, ainsi que la jouissance temporaire du septième de la propriété.

Lorsque l'indivision cessa, en 1722, les habitants des communes tentèrent de transformer les biens communaux inaliénables en propriétés individuelles. Le tribunal de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Crécy en Brie s'y opposa et formula alors une interdiction sévère. Peu avant la révolution, le 1er Juin 1789, devant la réticence du sieur Lucy, syndic chargé de la gestion des biens communaux de Jablines, Lesches, Chalifert, Précý, Charmentray et Trilbardou, qui conservait les recettes des fermages des marais, les habitants envoyèrent à Meaux une délégation afin de récupérer leur dû. Les premiers jours de la révolution les aidèrent dans cette requête. Les habitants du village prirent dès lors conscience de leur propriété, allant même jusqu'à comparer les arpentages des marais effectués en 1629 par messieurs Leblanc et Decalogne, et ceux effectués en 1771 par monsieur Grener. Ils récupérèrent de la sorte 30 arpents que le sieur Painparay, d'Annet s'était accaparés. Le 18 Juillet 1790, les habitants se réunirent à nouveau pour décider de la distribution des terres des marais. Deux partis s'étaient formés, l'un désirant que les possessions soient héréditaires, l'autre désirant que les parts soient, à la mort de leur usufruitier, données au plus ancien marié ou domicilié dans la commune qui n'en aurait pas. Après discussions, la deuxième proposition fut acceptée par le conseil municipal. En Mai 1793, les habitants du premier parti firent une nouvelle tentative auprès du directoire du département. Ce n'est qu'après la loi du 10 Juin 1793 qu'une procédure ayant une chance d'aboutir fut menée. Une répartition partielle des propriétés fut enfin réalisée par Pierre Urbain Courtier, le 1er Messidor An 6.

Sous Napoléon 1er, les terres communales restantes furent vendues, pour moitié au profit des six communes propriétaires, chacune recevant seize cents francs de revenus en rente sur l'état, l'autre moitié fut distribuée en lots, suivant le nombre de familles composant les populations de ces communes.

#### Le cours de la Marne

Son lit a peu varié au cours des dernières années. Cependant, plusieurs îles ont disparus ou sont maintenant rattachées à la terre. Existante en 862, alors que le pont de Trilbardou y prenait appui, la plus importante était située immédiatement en amont du pont actuel, côté rive gauche. Son tracé, encore visible lors des crues, est repris sur les cartes de 1740. Une autre île, plus petite, située en face de la première, a été rattachée à la terre en 1970. Des trois autres îles qui existaient à l'emplacement du moulin, seule la première subsiste encore. Les deux autres, séparées de la berge par un bief qui coulait dans le prolongement de la dérivation utilisée par l'usine élévatoire de la ville de Paris, ont été rattachées à la rive.

Dans le courant du 17ème siècle, le petit port situé à cet endroit fut aménagé afin d'amener les pierres nécessaires à la construction de la grand'route de Meaux à

Paris. Ce port, dit de Montlejour, cause du lieu-dit ou les pierres étaient amenées, disparut après 1720.

#### *ienne île apparaissant rive gauche lors des crues*

Une rivière qui existait au	Moyen Age, coulait dans
la vallée du Bois Garnier, pour se	jeter dans la Marne à
l'extrémité de la ruelle des Prés.	Une source a subsisté
jusqu'au début du siècle, dans le Bois Garnier, dernier vestige de cette rivière.	

Un péage de 4 deniers pour les bateaux remontant ou descendant la Marne était établi dès 1411, Trilbardou étant alors ville d'arrêt.

Les viviers furent établis très tôt le long de la Marne sur la rive gauche. Le 24 Octobre 1489, le seigneur de Trilbardou de l'époque, Arthur de Vaudetar donne en bail à Nicolas Camus des " Gords à pescher" au lieu-dit le Gord Bellet, au bas de Montigny, pour 30 sols.



Les gords étaient de petits étangs communiquant avec la Marne, destinés à piéger le poisson. Du creusement de ces gords restaient encore 12 mamelons réguliers. Ils furent fouillés en 1956, par des archéologues, pensant y voir des traces de bastions romains.

#### Le canal de l'Ourcq

En 1415, Charles VI octroie des privilèges aux marchands de Paris pour faire améliorer la rivière d'Ourcq entre Silly la Poterie et la Marne. Ces privilèges furent confirmés par François 1er, le 13 Décembre 1528. En 1562, des travaux commencèrent, sous l'impulsion de Catherine de Médicis. Puis, sous Louis XIII, de 1610 à 1643, il y eut encore quelques travaux. Sous Colbert, le célèbre créateur du canal du Midi, Ricquet, dressa un projet de dérivation de l'Ourcq vers Paris.

La révolution amena un renouveau d'intérêt, et l'étude du projet fut activée. Une enquête fut entreprise dans les communes concernées. Le 3 Septembre 1790, on peut lire sur le registre des délibérations de Trilbardou : "Il a été arrêté que dans le cas où le canal passerait entre le bois Garnier et le village, il n'y aurait pas d'inconvénient, pourvu qu'il y ait des ponts à la rencontre de tous les chemins et routes".

Le 29 Floréal An 10 (19 Mai 1802), un décret décide : "il sera ouvert un canal de dérivation de la rivière de l'Ourcq, elle sera amenée en un bassin près de la Villette. Monsieur Girard, ingénieur des Ponts et Chaussées est chargé, par arrêté du premier consul du 25 Thermidor An 10 (13 Août), de commencer les travaux. Pendant trois ans, on discuta de la section à donner au canal. Ce fut l'empereur lui même qui dut trancher le 17 Mars 1805. Destiné principalement à l'alimentation en eau de la capitale, le canal serait en outre établi pour donner passage aux bateaux de moyenne grandeur. L'étude de Girard recommandait dans la traversée de Trilbardou et Charmentray de revêtir le canal de terre grasse et argileuse bien corroyée, ainsi que d'augmenter la base des talus d'escarpement dans les coteaux et tranchées. Les déblais des coteaux et de la tranchée de Trilbardou servant à fortifier et épaissir la base des talus extérieurs des digues. Le tracé du canal dans le village fut définitivement fixé en 1806 :

"Le canal suivra à peu près la même direction que le chemin de Meaux à Villenoy, sur une longueur de 500 mètres ; il passera au dessus du village de Villenoy en laissant ce village sur la gauche. Il franchira sur un remblais la gorge de Ruthel, traversera la plaine de Vignely et arrivera à Trilbardou. La configuration du terrain exige qu'on traverse le parc, à la suite duquel commence une côte escarpée au pied de laquelle la Marne a creusé son lit. Le canal suivra cette côte jusqu'à la gorge du Belair sur une longueur de 1300m. Il traversera sur un remblai la gorge du Belair, qu'il contournera en formant une courbe dont le sommet se trouvera à 200m de la route d'Allemagne. A partir de Meaux jusqu'au parc de Trilbardou le canal sera ouvert en grande section sur une longueur de 9.110m". Pour éviter la destruction du château de Trilbardou et l'acquiescement de l'indemnité à laquelle cette destruction donnerait lieu, la direction du canal sera remontée sur le coteau, dans l'intérieur du parc, à 200 mètres de distance de la façade de l'habitation. Le canal sera ouvert en petite section dans la traverse de ce parc sur une longueur de 300m. Il reprendra ses dimensions ordinaires au delà du parc et les conservera jusqu'à son arrivée au bassin de la Villette.

Les travaux du canal commencèrent, et en 1809 eut lieu l'inauguration du canal de l'Ourcq par le ministre Machalivet. L'eau de la Beuvronne (canalisée à Claye) coulait à ce moment à la fontaine des Innocents ; 30.000 ouvriers travaillaient à la construction du canal.

Le 15 Août 1813, la navigation commençait entre Claye et Paris. Dans la traverse de Trilbardou, quelques travaux de creusement avaient été commencés vraisemblablement par des prisonniers des campagnes napoléoniennes. Ces travaux amenèrent un nombre considérable d'ouvriers dans le village. Un regard sur l'évolution des naissances à cette époque nous indique une augmentation de plus de 100% des naissances, qui passent à 25 en 1813, alors que précédemment elles se situaient en moyenne aux environs de 12 par an.

En 1814-1815, les revers de la France, l'invasion des alliés stoppèrent les travaux. En 1816, des terrains furent achetés dans la traverse du village, et une nouvelle étude eut lieu pour la reprise des travaux.

"L'état des lieux au 10 Février 1816 est le suivant : après avoir traversé le vallon de Bel-Air, on arrive au coteau de Trilbardou, qui est entièrement composé de bancs de pierre blanche crevassée, et au travers desquelles il s'est déjà formé des entonnoirs quoique cette portion de canal n'ait encore reçu que des eaux de pluie. Dans cet emplacement il avait été ouvert quelques carrières dont l'exploitation se faisait à ciel ouvert, et que l'on a facilement comblées. Sur une assez grande longueur, le canal, placé à mi-côte, est soutenu à une grande élévation au-dessus de la rivière de la Marne. D'une part, il est à craindre des éboulis de l'escarpement de droite, et de l'autre la rupture de la digue de gauche. Il serait indispensable de revêtir ce bief avec les plus grandes précautions. En quittant la côte, le canal rentre en tranchée pour traverser le parc et le village de Trilbardou. Cette portion de canal est interdite au public".

Ce rapport des sieurs Tarbé et Berigny est prémonitoire par de nombreux points, car, nous le verrons plus loin, la plupart des accidents qu'il prévoit se réaliseront.

Les travaux reprennent donc dans le village en 1821. Le 8 Juillet, un éboulement se produit, tuant un terrassier, Antoine Wissembourg. La compagnie Vassal et Saint Didier, concessionnaire à cette époque de la navigation sur le canal, a charge de terminer les travaux et met en eau la portion passant par Trilbardou, entre Mareuil et Claye en 1822. La construction des ponts de Trilbardou et de Vignely a été décidée en 1820, puis réalisée fin 1821. L'écluse de Vignely ne sera construite qu'après Juillet 1842.

La totalité du canal sera mise en eau le 15 Janvier 1825. Sa largeur moyenne est de 10 mètres, sa profondeur de 1,40 mètre, autorisant le passage des bateaux appelés flûtes, de 60 tonnes, de 28,5m X 3m, de 0,90m de tirant d'eau, tirés par des chevaux.

Dès sa mise en eau entre Paris et Claye, un service de coches d'eau tirés par des chevaux s'y établit. Il fut prolongé jusqu'à Meaux dès l'ouverture de la 2ème tranche. En 1870, le canal fut mis à sec par les Prussiens, afin de priver Paris d'une partie de son alimentation en eau. En 1876 la ville de Paris racheta la concession de la compagnie Vassal et Saint Didier, dix ans après avoir mis en service l'usine élévatoire destinée à maintenir un niveau constant au canal. Cette exploitation du canal se poursuivit sans modification notable jusqu'en Juin 1938, lorsque pendant la nuit, la berge gauche du canal s'effondra à Charmentray en face de la maison cantonnière, presque sous la quille d'une péniche qui s'était amarrée pour la nuit. Ce fut l'occasion de boucher les entonnoirs qui s'étaient créés dans les coteaux de Trilbardou, et dans lesquels le canal perdait une partie de ses eaux. De nombreux bateaux circulaient alors, transportant blé, sable, betteraves ou sucre.



Peu avant la guerre, on notait pour le mois d'Avril 1939, 350 passages de bateaux par mois. La guerre de 1939-45 vit le canal crevé par deux fois, une première fois à Meaux, le 21 Octobre 1940, le laissant à sec jusqu'au 21 Décembre, une seconde fois, le 18 Avril 1944, lorsqu'une bombe tombée dans la nuit, ouvrit la berge à Noisy-le-Sec asséchant à nouveau le canal jusqu'au 2 Mai 1944. La guerre amena une forte baisse des passages. En Avril 1949, ils étaient tombés à 75 par mois. Dans le début des années 50, le canal, fortement concurrencé par les autres moyens de transport, vit son activité décliner encore. Le remplacement des chevaux par des tracteurs pour la traction des flûtes, n'empêcha pas la disparition du passage, qui devint nul vers 1955.

De 1955 à Juin 1983, le canal tomba peu à peu dans l'oubli. Il fallut la création par la ville de Paris d'une ligne de bateaux touristiques entre Meaux et Paris pour qu'apparaisse enfin une nouvelle vocation pour cette voie à qui il avait fallu 400 ans pour voir le jour et 125 ans pour tomber dans l'oubli.

#### CHAPITRE 11 LES PONTS.

Construit le long de la Marne, le village de Trajectum, situé sur la route principale de Paris à l'Est de la France, a connu des ponts depuis la plus haute antiquité.

Nous avons retrouvé des traces de onze ponts successifs.

Sur la rive gauche, les vestiges d'un pont gallo-romain ont été découverts lorsque les piles du pont métallique de 1882 furent construites.

Il exista ensuite un pont qui fut détruit par les envahisseurs normands en 862, qui remontaient la Marne pour piller Meaux. Ce pont fut reconstruit la même année, par Charles le Chauve, qui y arrêta les Normands redescendant vers Paris.

Lorsque 25 ans plus tard, les mêmes envahisseurs refirent le sac de Meaux, il fut vraisemblablement à nouveau détruit. Une rue de Coupvray cite ce pont des 11ème et 12ème siècles : c'est la rue du Pont de Try, utilisant encore l'orthographe du nom du village en usage en ce temps.

Le pont fut rapidement reconstruit en raison de sa situation stratégique à l'époque ; cette importance est confirmée par le fait qu'il reste un fief indépendant du village et de la seigneurie locale.

En 1172, le comte de Champagne s'attache la vassalité de Rodolphe de Gressy, Juefrai de Saint Pathus, Oudes de Saint Pathus, Mathieu le Flamand en leur donnant en fief un quart du pont à chacun. Au 12ème siècle, ces rentes n'étaient généralement pas héréditaires, retournant au comte de Champagne après le décès d'un bénéficiaire. Ainsi, on voit en 1191, une rente sur le pont donnée aux chanoines de Meaux, par Marie, comtesse de Champagne.

Au cours du 13ème siècle, de nombreux vassaux se partagèrent le pont. Par exemple, en 1214, Henri de Lusancy acheta 100 sols la rente sur le pont à Guillot l'Allemand, qui l'avait héritée de son père Monseigneur Guy. En 1229, le chapitre de Meaux doit rendre à Thibaud de Champagne, en échange d'une rente égale, de 40 sols, sur le péage de Coulommiers, ses droits sur le pont de Trilbardou. Ces 40 sols de rente lui avaient été donnés par Marie de Champagne pour faire célébrer tous les ans, l'anniversaire de son mari décédé, Henri le Libéral. Thibaud IV donna cette même rente à Adam de Villiers.

En 1230, le pont figure sur les armes de la famille de Trie.



En 1265, Guillaume le Tyois hérite de son père et de sa belle-mère 100 sols de rente au pont de Trie.

En 1275, Blanche de Navarre reçoit l'hommage de Jean de Mortéri à la suite de l'achat qu'il avait fait de 100 sols de rente au pont. Cet acte mentionne "le pont ou le péage" de Trilbardou, ce qui indiquerait que le pont existant était sur le point de disparaître.

Nous n'avons pas trouvé de trace de pont au 14ème siècle. D'après une note manuscrite de l'abbé Denis, il semble que, reconstruit au 14ème siècle, il ait été détruit en 1488. La destruction eut plus vraisemblablement lieu durant les guerres anglo-bourguignonnes de la première moitié du 15ème siècle. Il fut reconstruit en 1493-1495. Les droits de passage et rentes sur le pont rapportèrent 30 livres en 1489, 1490, et 12 livres en 1491.

A nouveau cité en 1522 et 1562, il sera détruit à l'occasion d'un combat entre les troupes de Coligny et une avant-garde de l'armée royale, le 28 septembre 1567. Cette destruction fut réalisée par le capitaine la Rivière Puistallé et le vicomte de Paulny. Cette escarmouche fut le premier engagement de ce qui fut nommé "la retraite de Meaux", prélude à la retraite précipitée du roi Charles IX.

Le pont ne sera pas reconstruit avant la fin du 19ème siècle, son importance économique et militaire ayant considérablement décliné. En effet, le déclin du marché de Meaux, amorcé dès la fin du 12ème siècle, l'amélioration de la route entre Paris et Meaux, ainsi que celle entre Lagny et Meaux amenèrent une réduction très importante des passages par Trilbardou, où l'on considéra qu'un bac était largement suffisant pour les traverses locales.

Les droits de passage rapportaient entre 1615 et 1621, 195 livres, entre 1621 et 1623, 305<sup>53</sup> livres, et entre 1624 et 1625, 240 livres.

Les tarifs sont fixés en 1637. Le seigneur de Trilbardou est alors le seul propriétaire du bac. En 1732, les droits perçus par celui-ci sont les suivants

- homme à pied : 3 deniers
- homme à cheval : 6 deniers
- charrette à un cheval : 1 sol 6 deniers
- charrette à deux chevaux : 2 sols
- chaque cheval en plus : 3 deniers
- conducteurs et voyageurs exempts
- bêtes (boeuf, porc, ...) : 1 denier
- chaque cent de moutons : 4 sols 2 deniers

Le renouveau du commerce au 18ème siècle amena plusieurs requêtes des habitants et du seigneur, pour reconstruire le pont ; mais Sully, en raison du peu d'intérêt économique, les refusa. En 1777, le seigneur de la Coste Messelière sollicita Trudaine, à nouveau sans résultat. En 1784, Perronet propose d'employer à la reconstruction, pour le transport des matériaux, les laboureurs de Trilbardou, Vignely, Isles, Chalifert, Jablines. Mais il ajoute que "dans le temps présent on est obligé de suspendre les travaux commencés sur les routes et principaux chemins, faute de fonds suffisants". Le bac fut agrandi et continua à être utilisé.

L'abolition des privilèges, en 1790, priva le seigneur Dupont de ses droits sur le bac. Par un arrangement avec l'état, il resta cependant concessionnaire, confiant l'exploitation à un bacquier. La municipalité rappelle alors, que le passage est de 2 sols par an et par feu, en vertu de l'arrêt du conseil du roi du 5 février 1737. Dupont obtint malgré cela, en 1793, l'autorisation de doubler le prix du passage. Malgré ces concessions de l'administration, il n'entretint pas le bac dont l'état devint de plus en plus dangereux. La révolution lui ayant ôté la propriété du bac, il ne se considérait plus comme responsable, se contentant de signaler le 24 Floréal de l'an 12, que "maintenant, nulle réparation ne peut mettre ce bac en état de continuer le passage". Malgré son insistance auprès du préfet, celui-ci refusa le remplacement et l'obligea à réparer, pour 745 francs le bac, très usagé, pour permettre de rentrer la dernière récolte de l'an 12.

# EXTRAIT DU TARIF

arrêté par le décret du 17 thermidor an XII, en ce qui concerne le»

## PASSAGES D'EAU PUBLICS, dans l'arrondissement de Meaux.

### II sera perçu au passage du Bac de

Pour le passage «l'une personne non chargée ou chargée u un poids au-dessous de 5 myriagrammes, cinq centimes

Pour denrées ou marchandises non chargées sur une voiture, sur un cheval ou mulet, mais embarquées à bras d'homme et d'un poids de 5 myriagrammes, cinq centimes.

Pour chaque myriagramme excédant, deux c e n t i m e s . . . . . Nota. Le chargeur déclarera le poids qui f d'un cheval ou mulet et son cavalier, valise comprise, quinze centimes, k d'un cheval oamulet charge ~~de douze centimes.~~

\*\*\* ^ l d'un âne chargé ou d'une ânesse chargée, huit c e n t i m e s . . . . .

Par cheval, mulet, bœuf, vache ou âne employé au labour ou allant au pâturage, cinq centimes. Par bœuf ou vache appartenant à

Pour un mouton, brebis, bouc, chèvre; cochon (le IS17 et pour chaque paire-^oies ou de dindons, deux centimes.

Lorsque les moutons, brebis, boucs, chèvres, cochons de lait fi paires d'oies ou de dindons seront au-dessus de cinquante , le droit Lorsque les moutons, brebis, boucs et chèvres iront au pâturage, on ne payera que la moitié du droit. Les conducteurs des ..... ^ it de passe cheval, le batelier ne pourra être contraint à passer isolément dans le bac les chevaux.

^ d'une voiture suspendue à deux roues, celui du cheval on mulet, trente centimes, d'une voiture suspendue à compris le conducteur soixante centimes. . . . .

Les voyageurs payeront séparément par Jête le droit dû pour une personne à pied.

d'une charrette chargée, attelée d'un seul cheval ou mulet, y compris le conducteur, trente centimes. Pour le passage d'une ou mulets, y compris le conducteur, soixante centimes d'une charrette non chargée, le cheval et le conducteur, quinze centimes. l d'une charrette chargée, employée au

- j d'une charrette à vide destinée au même usage, le cheval et le conducteur, douze centimes. . ( d'une charrette chargée ou non chargée, attelée seulement d'un âne ou d'une ânesse, et le conduc \ teur, quinze centimes. . . . .

Pour un eharriot de roulage charge, deux chevaux el le conducteur, cinquante-cinq c e n t i m e s . . . . . à quatre roues ^char^, trois chevaux el le conducteur, quatre-vingts c e n t i m e s . . . . . ^\ Bon chargé, attelé d'un seul cheval, v compris le conducteur,

Le batelier ne pourra être coultriul à passe une voUwce, charrette ou charriot >e pcesant isolément que lorsque le conducteur 30 lui assurera une reeette de soixante-dix centimes.

Pour expédition conforme destinée i II. le Fermier du Bac de

Le Maire de la commune de

U  
8  
0  
2  
1  
5  
1  
2  
0  
8  
0  
8  
0  
6  
0  
S  
1  
2  
0  
t

pourra être vérifié par le passeur.  
■\*•■/•••/- S/-

des marchands et destiné à ta vente, douze centimes. Bar vpflu au non\* , quatre centimes. . . . .

sera diminué d'un quart.  
chevaux, mulets, ânes, bœufs, etc., payeront quatre c e n t i m e s . . . . . »

quatre roues, du cheval ou mulet, et du conducteur, cinquante centimes d'une voiture suspendue à quatre roues attelée de deux chevaux ou mulets, y

charrette chargée, attelée de deux chevaux ou mulets, y compris le conducteur, quarante centimes ( d'une charrette chargée, attelée de trois chevaax transport des engrais ou à la rentrée des récoltes, le cheval Pour le passage < .omfchour> quinze centimes.

se

30  
40

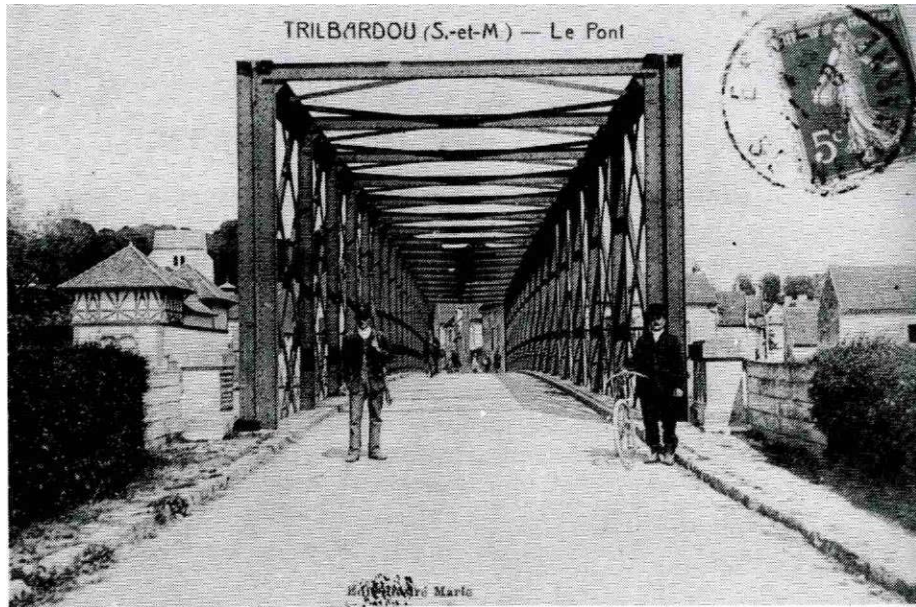
15  
1  
2

15  
40  
55  
80  
20

En 1828, à l'occasion d'un projet de route passant sur la rive gauche de la Marne, venant d'Esblly vers Paris, un pont fut envisagé. Mais le projet fut abandonné.

Après la mort de Dupont, le bail du bac passa à la famille Vermeille, qui le doubla d'une barque plus petite (7,30 X 1,60) vers 1850. Le grand bac faisait alors 12,60 m de long. Le 29 mai 1850, il fut admis une hausse du tarif du bac, avec la possibilité pour le passeur de faire attendre jusqu'au moment où il y avait suffisamment de passagers. Si quelqu'un voulait passer immédiatement, il lui fallait payer quatre fois le prix normal. L'ouverture du pont à péage d'Esblly, en Janvier 1859, fit baisser la fréquentation du bac de Trilbardou.

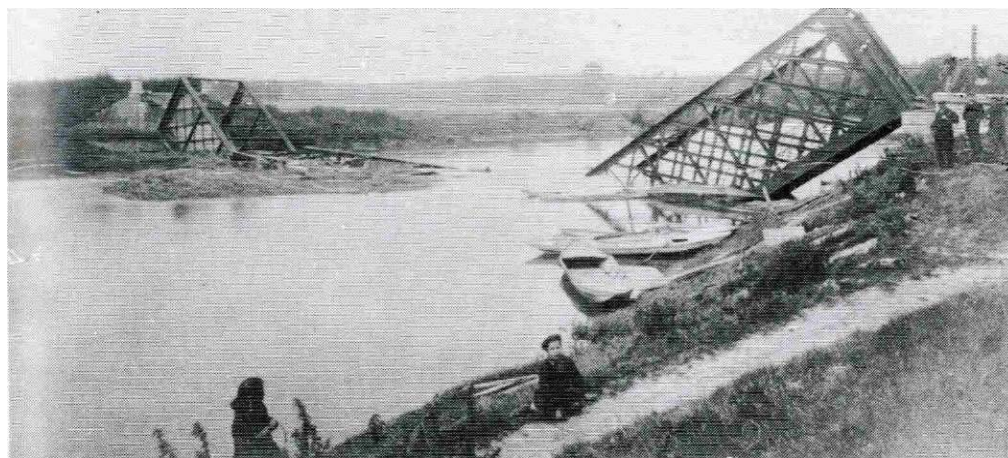
Le 9 avril 1881 fut adjugée la construction d'un pont métallique. En Juin 1882, il fut livré à la circulation. Son emplacement était celui du premier pont connu, datant des romains. La maçonnerie fut confiée à un entrepreneur du village, Marin. Son architecture et sa technique de construction étaient révolutionnaires pour l'époque. Il fut même dressé un mémoire pour l'exposition universelle de 1901. Il coûta à l'époque 82.979,03 francs, soit 1.050 francs le mètre.



*Pont de 1882*



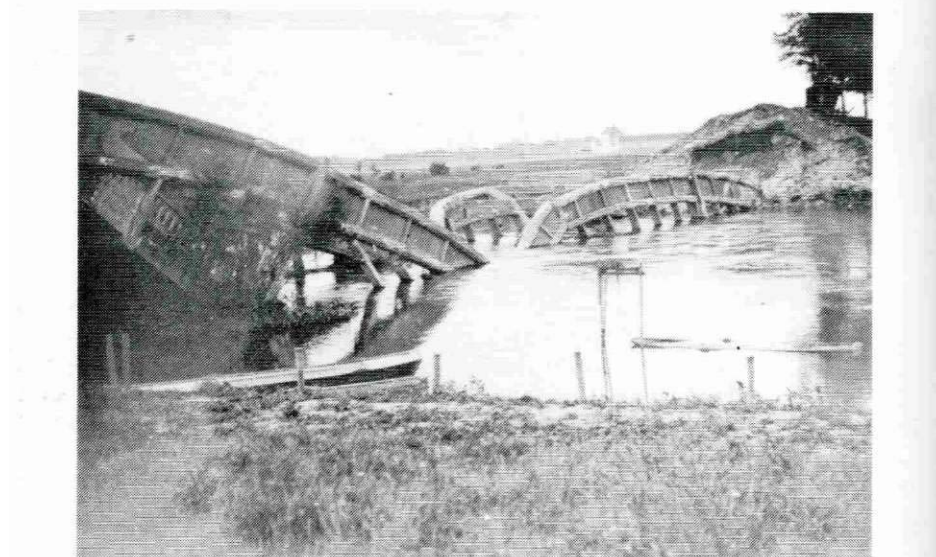
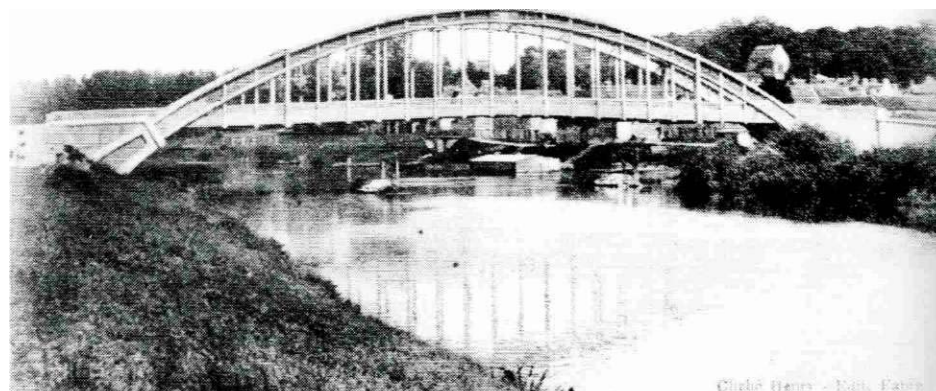
Il fut essayé avec deux chariots de 8 tonnes et de 6 tonnes. Le 1er Octobre, son inauguration fut l'occasion d'une fête locale, en présence de nombreux invités. Il fut détruit par le génie français le 3 septembre 1914, agissant sur l'ordre de l'état-major de l'armée britannique, afin d'enrayer l'avance de la 1ère armée allemande. Le 4 septembre, les allemands jettent un pont provisoire sur la Marne, près de Trilbardou. Immédiatement repéré par un avion anglais, l'information est transmise, en même temps que l'ordre d'attaque général aux 5ème et 6ème armées. Ce pont sera détruit par les Allemands dans la nuit du 4, lorsqu'ils évacueront. Aucune trace ne restera de ce pont éphémère.



Le pont métallique effondré resta dans l'eau jusqu'en 1917, lorsque des scaphandriers vinrent le démonter pour en récupérer les poutrelles.

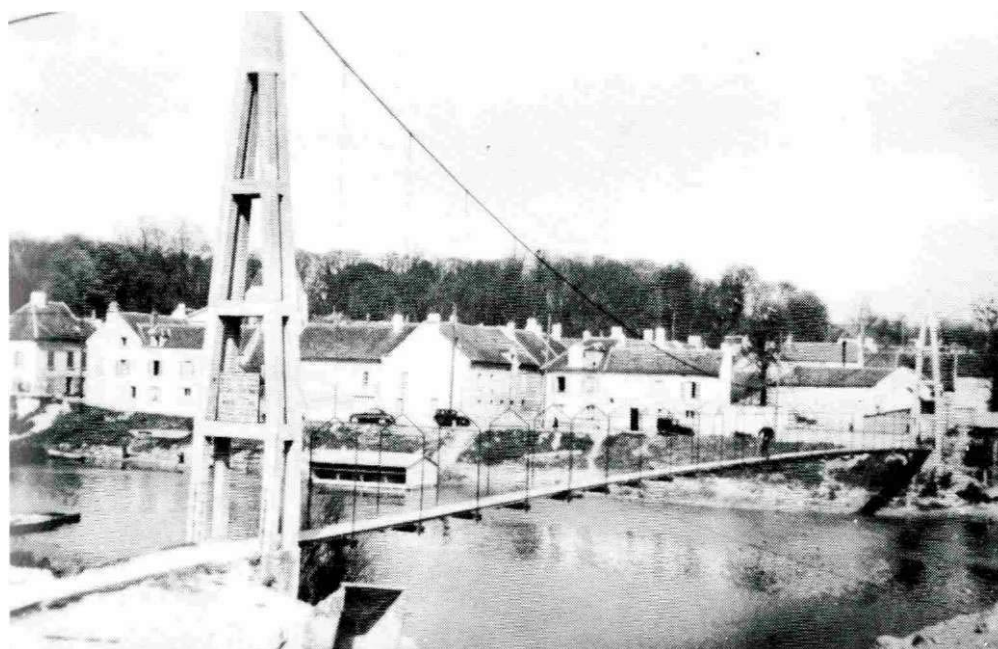
Ce ne fut qu'en 1925 qu'un pont de béton dans l'alignement de la rue du Bac a été édifié. Il dura 15 ans, dynamité le 13 Juin 1940 vers 23 heures par le Génie Français.

TKIUIAKIMU



#### *Pont de 1925*

Lors de sa percée vers Paris, l'armée allemande jeta un pont de bateaux provisoire passant par l'île du moulin. Le déblaiement du pont en béton dynamité sera commencé dès le 7 septembre 1940. Il fut remplacé par une passerelle en 1942. Celle-ci resta le seul moyen de passage jusqu'en 1950.



Enfin, le 28 Mai 1950, eut lieu l'inauguration du pont actuel.



CHAPITRE 12 LES TRANSPORTS

La première desserte régulière de coches publics, passant par le chemin des postes a été établie en 1607. Ce chemin des postes avait pris son nom à partir de 1483, lorsque Louis II avait établi la poste à chevaux, et les logis pour ceux-ci. L'usage en était alors exclusivement royal ou militaire.

Trilbardou se trouvait alors sur la voie Paris-Nancy. Le coche était constitué d'une caisse directement posée sur les essieux. Il était de ce fait particulièrement Inconfortable. L'état des routes à cette époque était tel qu'il fallait un jour complet pour aller de Paris à Meaux, 6 jours pour aller de Paris à Nancy. Louis XIV lui-même mettra, en 1678, dix jours pour atteindre Bar le Duc, et la reine fut même alors obligée d'abandonner la moitié de son escorte dans les fondrières.

Avant cette époque, il n'existait pas de transport en commun. Les classes aisées, nobles, bourgeois, clercs allaient à cheval, à mule, ou à dos d'âne, les dames de quelque rang, en litière, le reste à pied, ce qui était d'ailleurs souvent le moyen le plus rapide.

Au début du 18ème siècle apparut le carrosse.	Il
partait de Paris tous les samedis à 7 heures du matin.	On
allait dîner vers midi à Villeparisis et coucher à Meaux.	Le carrosse arrivait le samedi suivant à Nancy.

Un bureau de poste fut créé à Trilbardou, en 1735, par accord semble-t-il avec le maître des postes de Meaux, Pierre Petit de Ruthel, en échange de l'exemption de taille sur ses biens à Trilbardou. Ce bureau n'est plus cité après 1750, et l'exemption de la taille n'est plus reconnue par le conseil municipal en 1789, car donnée par le seigneur.

En 1771, le carrosse de Meaux à Paris, 12 places, partait le lundi et le jeudi à 6 heures. Le retour se faisait le mercredi et le samedi. Il en coûtait alors 4 livres 10 sous. Le voyage était plus agréable, car une partie de la route avait été pavée, et la route royale n° 3 avait été tracée en 1722, en ligne droite à travers champs. Il avait fallu pour cela que durant l'hiver de 1721, aux environs de Trilbardou, le carrosse reste bloqué toute la journée du lundi et toute la nuit, et que le mardi matin, une garnison du roi, venant de Meaux, vienne le dégager avec pelles et pioches.

En 1774, le trajet ne dure plus que 10 heures. En 1777, le carrosse devient diligence, effectue le trajet Meaux-Paris en 5 heures, au prix de 8 livres. La liaison devient plus régulière, avec des départs pour Paris les lundis, mercredis, vendredis et retour le lendemain. Un voyageur de l'époque raconte : "La plupart des voitures publiques ont été sous le gouvernement actuel singulièrement améliorées; elles ont été rendues plus légères, plus commodes; elles ont été suspendues par des courroies; elles sont cependant encore très lourdes; ce qui est la conséquence inévitable du grand nombre de personnes, trois en arrière, trois en avant, et deux contre chaque paroi latérale. A l'extérieur, par devant, il y a aussi un banc pour trois personnes, que l'on nomme le cabriolet où l'on paye moitié prix. Derrière et sur la voiture même, on place de grands paniers avec de la paille pour les coffres et les portes manteaux."

Route de Paris à Meaux.		Route de Paris à Meaux.
<p>A g. on aperçoit la Commanderie de Choisy-le-Temple, &amp; le vill. de Chamy auprès.</p> <p>Laissant une remise à g. &amp; une à dr., on va par un chemin qui conduit à ce vill.; il y a deux poteaux à l'ansle. A la dr. de Chamy, on aperçoit le vill. de Monthion sur la hauteur à l'horizon; entre cet endroit &amp; la route, celui de Neufmoutiers, pareillement sur une côte qui borne l'horizon.</p> <p>Descendant la côte, on le trouve vis-à-vis le chemin planté de Charny à g., &amp; celui de Précly à dr., vill. à 3 q. de l.</p> <p>On voit à dr. de la route le clocher de Charmantré &amp; plus loin Trilbardou, avec Vignely à fa dr., tous les trois sur l'bord de la Marne. Montigny est cette belle maison blanche qu'on aperçoit à la dr. de Vignely, au milieu du bois; on voit bien Coupevray &amp; les hautes maisons, gros château auprès; Quincy est à leur g. sur la hauteur à l'horizon.</p> <p>Arrivé au bas, on parte sur une arche; le vallon vient du vill. de Charny, qu'on voit à g., avec une remise en-deçà. Quittant l'arche, on monte une côte rapide en examinant Charmantré à dr. parmi les arbres; on parte en face du N° IX.</p> <p>Arrivé au haut, on laisse deux chemins à dr., l'un qui va à Trilbardou, &amp; l'autre à Charmantré que l'on voit le long de la côte sur le bord de l'eau; Montigny est entre les deux, de l'autre côté de la rivière, avec un bois &amp; une route auprès.</p> <p>Après de Vignely, vill. à 1/2 l. au midi de Trilbardou, on découvre à l'hor-</p>	9	<p>fon le château &amp; les environs de Ouisy, sur la route de Meaux à Melun, de laquelle on voit les arbres; Coupevray &amp; les Hautes Maisons font à fa dr., avec le château de Chcy parmi de grands arbres, sur la route de Lagny à Meaux.</p> <p>Descendant la côte, on découvre au-dessus de Montigny le vill. de Couilly; l'abbaye du Parc-aux-Dames dans la gorge &amp; plus loin les environs de Crecy dans le vallon; In forêt est au-dessus.</p> <p>Arrivé au bas, on parte sur une arche sur laquelle la route est élevée considérablement; le ruisseau est si profond qu'il forme un précipice à gauche à dr.; il y a des hayes des deux côtés; il a été formé par les eaux qui descendent avec rapidité des environs de Villéroy.</p> <p>Quitte l'arche, on monte en remarquant des vertiges de l'ancienne route; on voit à dr. les arbres du vill. de Charmantré &amp; un peu plus loin Précly, sur la Marne.</p> <p>Arrivez au Bel Air.....</p> <p>C'est une petite auberge à gauche. Ami-côte, qui jouit d'une belle vue du côté du midi.</p> <p>Après le cabaret du Bel Air, on traverse une cavée où l'on travailloit encore l'année dernière; les terres &amp; les pierres ont servi à élever la route.</p> <p>Etant au haut &amp; hors de la cavée, on voit à gauche Charny &amp; Choisy-le-Temple, avec deux moulins, &amp; plus loin, sur la dr., Villéroy avec un beau château; le pittoresque Bois &amp; l'Évêque font au-dessus.</p> <p>Montgé &amp; ses moulins font sur la hauteur; Monthion est à leur dr. avec Neut-</p>

*"Le conducteur français" fin 18<sup>e</sup> siècle*

A partir de 1793, les relations deviennent quotidiennes, les diligences sont tirées par cinq chevaux.

Elles continueront leur service jusqu'à l'ouverture de la ligne de chemin de fer de Paris à Meaux.

A cette époque, si les chemins des postes sont entretenus, le reste du réseau de chemins est dans un état déplorable. Un fermier de Monthyon raconte : "En 1810, pour faire un voyage d'une douzaine de lieues, on mettait une journée pour aller, et une pour revenir, presque tout le monde allait à pied, les plus forts cultivateurs avaient un bidet et quand ils faisaient un voyage, le fermier montait en

noutiers ; il dr. on découvre une plain- fu perbe & fertile en bled, arrDée par la ri- 'viere de Marne.  
 Un peu plu\* loin , on fe trouve à une demi lune tormé de 11 arbes à or., & de 15 à p. De c^t t-n.roir <\_>n àpp-rrçoir  
 au- clefittis d'une remiit à ^ le vill. t.t Monihion fur un tertre . en:c nte r< mile ^ ta ri u t celui de Nenfmou.i. rs ,  
 pareillement lnr lit^.- hauteur, & entr. Ls ctux la ccile de l'an- chard & de Barcy , vill. au notd de Me.u\ ; on voit bien à  
 g. de la demi lune le ch.- teau de Villcroy qu'on reconnoit par l'à b an- cheur de fes bâtimens , avec un bois aupiis . il y  
 a une Juiffice à dr. A quelques toiles di la route.  
 Quittant la demi-lune , on tourne à <Jr en defcendar.t une pente douce ; on voit la maifon blanche de Mon'icny, bâti?  
 à la place d'un ançien Prittré, otdre de S. Ee- noit ; il y a une remile à g.  
**Arrivez au N<sup>o</sup>. 19, . . . . .**  
 Après cctie borne milliaire, on la:le Ln plantation à g., après laquelle il y a 1. . arche que l'on parte; quittant  
 l' ARCHE en monte pour arriver l Vn chemin plar.té q . Il conduit à Trilbardou; il paff'e iootoies environ de la f.rme  
 de Conchie, que l'on voit à dr. ; il y a un at.Le chemin vis à-vis à gauche.  
 Arrivé an haut, on defeend une p?ntr douce, & on monte de même en Lifant une avenue à dr. Defcrlant on reinarcti  
 avenue à g. & ur ■ -titre à dr., aptes  
 laquelle on arrive au N<sup>o</sup>. 10.....  
 Quittant cette borne , on monte enecr.

un put; on voit l'ancienne route avec une remife de l'autre côté ; étant prefque au haut, on fe trouve au carrefour de  
 l'ancienne route que l'on a vu avant Pantin ; de celle de Chauconin qui croife l'ancienne route en abontiffant A la  
 nouvelle 6: d'une avenue à dr. <jui va à Trilbardou, &c.clli pâlée à une remife que l'on voit.  
 Quittant le carrefour, on monte encore l'elpace de quelques toifes en tournant fur la dr. Arrivé au haut, on voit bien  
 Neuf- moitiers au-deffus de Chauconin, qui eft dans le bas à g., avec le chîteau de Mar- tray.  
 Defcendant la côte , on voit à dr. à quelque diftance de la route l'avenue de Meaux à Trilbardou, avec une remife à g.  
**Se un à droite.**  
 Un peu plus loin , on fe trouve en face de la porte de la pépinere de Meaux qui efl fur le bord de la route à g., bordée  
 de hayes vives, & fur le méridien de Corn- Ipiegne , ville fituée au nord de la pépinere  
 Quittant la pépinere , on va paffer fur un pont fous lequel coule un petit ruiTeau qui prend fa fource aux environs  
 de Kleflis- l'Evcqtic; & de l'étang de Monthion il pafie à Chauconin & au pied du château de Mar- tray , que l'on voit à  
 g. ; il cft bordé de 2 faules à dr. jufqu'au château de Rutel, ru'on ' apperçoit parmi les arbres; il y a une rançées d'arbres à  
 dr. du ruiTeau.  
 Quittant le pont, en laide à g. une ave nue qui conduit au château de Martray qu'on voit en face ; montant la côte on  
 voit bier, Rutel avec le parc ; il y a une tŕepee d«

selle et la dame en croupe; on ne voyait des cabriolets que très rarement. A la distance de 12 à 15 lieues de Paris, des meneurs avec un cheval attelé à une carriole non suspendue conduisaient les nourrices à Paris. A cette époque les voitures publiques n'étaient pas propagées et il n'y en avait qu'une seule à Meaux en 1802 appartenant à monsieur Touchard; on la prenait à Meaux à l'hôtel de l'Ours, devenu plus tard celui de la Sirène. Avant la loi sur les chemins vicinaux de 1836, on ne sortait de la plus grande partie des villages qu'avec beaucoup de difficultés; les cultivateurs pour conduire au marché 15 ou 20 hectolitres de blé étaient obligés vu le mauvais état des chemins, d'atteler sur la voiture cinq ou six chevaux et encore très souvent, après avoir abattu plusieurs chevaux dans la boue et avoir rompu les traits, il fallait décharger la voiture pour la retirer

vide des ornières. En 1803, le 18 Février il est venu un vent froid du nord accompagné d'une abondance de neige qui est tombée pendant 24 heures sans discontinuer, tous les chemins creux ont été comblés, on ne reconnaissait les grandes routes et les chemins que par les arbres placés de chaque côté, aussi il est arrivé de grands accidents, beaucoup de personnes tombées dans les chemins comblés par la neige sont mortes glacées saisies par le froid et presque enterrées dans la neige; on a trouvé des chevaux attelés à leur voiture et leur conducteur mort à côté d'eux."

La route suivie par la diligence elle-même n'est pas encore sûre, et les accidents sont nombreux.

Le 27 Juillet 1830, Charles Atanase Cochois, cultivateur à Trilbardou, revenant de Saint Germain en Laye où il avait été mener des moyeux, accompagné du voiturier Vignier et du charron Poussin, chacun conduisant une voiture à un cheval, commence à gravir la montée entre l'auberge de l'ardoise et la montagne de Belair. Ils entendirent arriver, et virent au clair de lune, une diligence lancée dans la descente, qui, heurtant le limon de la voiture de Vignier, la renversa, ainsi que le cheval, roulant sur sa jambe et sur le mouton de derrière. Voyant ce qui arrivait à la première voiture, le dit Cochois n'eut que le temps de sauter sur son cheval et de faire verser sa propre voiture dans le fossé, pour éviter d'être renversé à son tour. La diligence ne s'arrêta pas et on ne put que soupçonner le sieur Garnier, aubergiste à Meaux, responsable du relais de diligence.

En 1822, le trajet de Meaux à Paris se fait en 4 heures, départ à 8 heures et 11 heures du matin.

L'ouverture du canal de l'Ourcq permet l'établissement d'une liaison par coches d'eau, tirés par des chevaux.

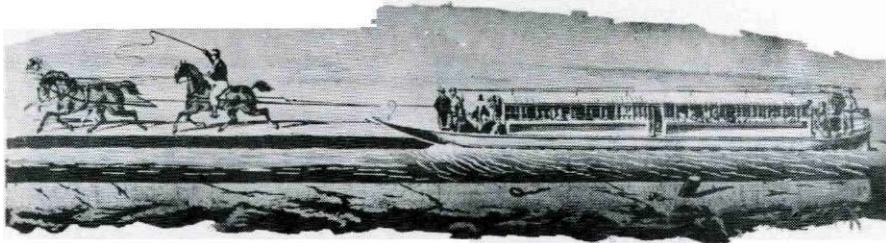
En 1822, la ligne Paris-bassin de la Villette à Claye est ouverte, une galiotte effectue 2 trajets par jour, départ à 8 heures et 15 heures, retour le lendemain aux mêmes heures. Ce bateau servira d'ailleurs à ramener de Paris, un détachement de la garde nationale de Trilbardou lors des événements de Juin 1848. Lors de la mise en eau complète du

canal, cette ligne s'étendra et assurera vers 1839, la liaison Paris-Meaux.

# BATEAUX-POSTE

## POUR MEAUX,

par le Canal de l'Oureq, \ lieues à l'heure.



**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**  
1: ' SALON. I<sup>1</sup> 85.-S. " SALON, 1!

«> \* I» V 3 { TS:  
pcla\iycu« àSh. ! « (l) matin. ! ) • flrai> \ àSh. du matin  
. . « »fc. éu «oir. » 2h. <I« soi

FAUB. \* s: DENIS, 12. ÉT BOUI? S' DENIS, '2\*2  
à MEAUX. sur le PORT. Les Salons sont chauffés  
en Hiver.

BUREAUX: A PARIS

Les bateaux poste étaient tirés par trois chevaux montés d'un postillon allant toujours au galop, les chevaux étaient relayés 8 fois sur le trajet qui ne durait que trois heures. Le bateau contenait soixante personnes en première et deuxième classe.

Les conducteurs des bateaux poste, imitant en cela les cochers des diligences, lançant leurs chevaux au galop, ne s'inquiétaient pas des obstacles pouvant survenir sur le chemin de halage. Le 6 Décembre 1846, le sieur Jourdain, revenant à pied des moulins par le chemin de halage du canal, accompagné de deux mariniers et du jardinier du château est renversé et piétiné par les trois chevaux, sous les yeux des passagers du bateau, qui ne s'arrêta pas. En 1838, on verra même se créer sur la Marne une compagnie générale des bateaux en fer à vapeur de la Marne. Plusieurs autres moyens de transport sont envisagés à cette époque. Mais à partir de 1839, les discussions sur la réalisation d'une voie de chemin

de fer prennent corps. Une bonne partie des voyageurs considérait encore le coche d'eau comme trop onéreux et en 1840, on comptait encore plus de 300 piétons chaque jour entre Paris et Meaux.

Quatre avant-projets de trajets sont proposés. Le premier, présenté par Gonze et Danguy, rédigé par Cordier, empruntait la rive droite du canal de l'Ourcq. La compagnie du canal était intéressée dans ce projet, ainsi que la ville de Paris, car le chemin de fer devait faire retour à la ville de Paris à l'expiration de la concession.

Un deuxième projet émanait du sieur Michel. L'étude en avait été faite par l'ingénieur Baude. Le trajet suivait la route royale n° 3 jusque Claye, passait au sud de Fresnes, traversait la Marne au sud de Precy, puis à Vignely et arrivait à Meaux, place du Marché.

Le troisième projet, des ingénieurs Mony, Petiet et Flachet, passait par Drancy, Gressy, Trilbardou, Villenoy et Meaux.

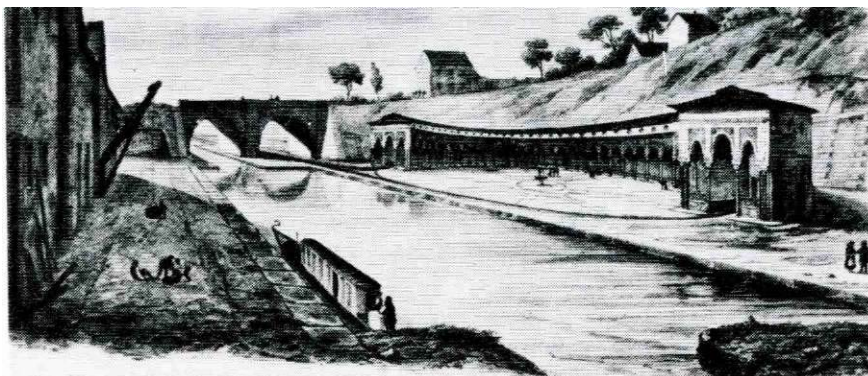
Le quatrième projet, de Claude Arnoux empruntait lui aussi la berge droite du canal de l'Ourcq, en la suivant fidèlement. Il ne modifiait du premier projet que des points de détails tels que les rayons de courbes.

- 1° que le chemin de fer de Paris à Meaux ne doit pas former la tête d'une grande ligne.
- 2° que ses travaux doivent être, en conséquence limités dans des proportions telles que les relations entre Paris et Meaux en payent les frais.
- 3° qu'il importe de ne pas troubler sans une grande utilité la jouissance des propriétés précieuses situées près de la capitale.
- 4° qu'il est indispensable d'assurer un transport à grande vitesse sur le chemin de Paris à Meaux destiné presque exclusivement aux voyageurs.

Est d'avis que le projet de Monsieur Arnoux doit être préféré aux trois autres

- 1° parce qu'il est le plus économique
- 2° parce qu'il ne donne lieu à aucune expropriation
- 3° parce qu'il offre un moyen de traction des convois à grande vitesse dans les courbes à petit rayon du canal de l'Ourcq sans présenter de danger pour les voyageurs.

Emet le vœux que la compagnie Gonze et Daugny se réunisse à Monsieur Arnoux, afin de faire cesser l'opposition du concessionnaire du canal de l'Ourcq à l'exécution du projet de Monsieur Arnoux".



*Projet de la gare de Meaux, le long du canal*

Un projet de loi fut déposé le 18 Mars 1841. Il était rédigé en faveur de la compagnie Gonze et Daugny, étant donné que les compagnies qui n'empruntaient pas les berges du canal, ainsi que Monsieur Arnoux, n'avaient pas de capitaux.

Jusqu'au début de 1844, de nombreuses discussions et polémiques s'élevèrent, et l'on vit, avant la délibération finale, deux nouveaux avant-projets, de Dausse d'une part, et de Marinet d'autre part. Le projet de Marinet, retenu posait le problème de la sortie de Paris. Après de nombreuses discussions, le 24 Février 1845, l'ingénieur en chef De Sermet proposa le tracé actuel, passant par Lagny, qui fut retenu, en concurrence avec le tracé passant par Claye, après examens des points suivants :

1° - coût par Claye : 12.240.000 F, 39.940 mètres

2° - coût par Lagny : 12.380.000 F, 38.940 mètres

3° - le trajet par Lagny est plus court, mais comporte plus de courbes, et les rampes y atteignent 5/1000 au lieu de 3/1000 par Claye. Mais il est facile d'y remédier.

Devant l'égalité des deux solutions, la décision fut prise sur la base de la fréquentation possible : l'ingénieur trouva 27.000 habitants au profit de Lagny et 20.000 au profit de Claye. Enfin, dernière considération : les communes desservies par le trajet de Claye avaient déjà le bénéfice du canal de l'Ourcq. En Avril 1845, la commission des ponts et chaussées émit un avis favorable. L'enquête administrative fut ouverte du 7 au 15 Novembre et le 1er Juillet 1846 le projet de loi fut adopté par la chambre des députés par 246 voix contre 5, et la loi promulguée le 29 Juillet 1846. Les travaux furent commencés, puis bloqués quelques mois par la révolution de 1848 et le 10 Juillet 1849, la partie Meaux-Paris fut inaugurée.

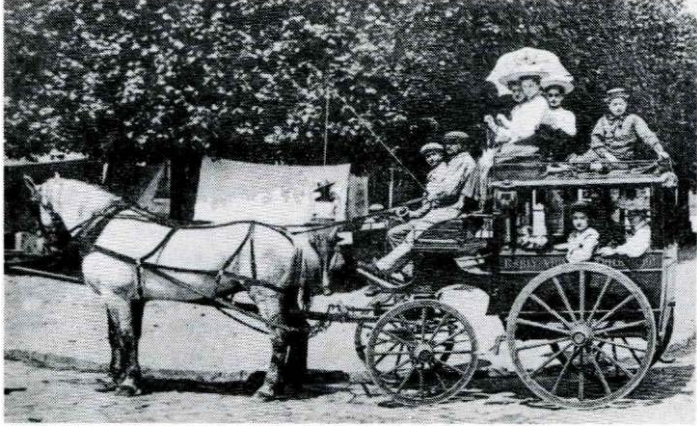
Pour les habitants de Trilbardou, Paris n'était plus loin, et à partir de cette période, les habitudes du village commencèrent à changer.

Jean Noël créa vers 1853, entre Trilbardou, Vignely et Esbly, un service de diligence. Deux voitures, l'une à un, l'autre à deux chevaux effectuaient le trajet. Les échanges avec l'extérieur augmentèrent, et le village vit arriver de nouveaux habitants, et vit partir vers Paris bon nombre des anciens villageois. La diligence Paris-Meaux disparut, ainsi que le bateau poste du canal. On commença à paver les rues du village (en 1840, l'actuelle rue Debeaupuis se nommait rue du Pavé Neuf).

La suppression du bac et l'inauguration du pont de fer en 1882 ouvrirent le village à la circulation automobile, et les bords de la Marne furent fort courus à la Belle Epoque. Il était même possible alors de louer à Trilbardou des automobiles et des canots. En 1885, le conseil vota une subvention de 250 francs à Monsieur Lopard pour l'établissement d'une voiture publique allant de Precy à Esbly, passant par Charmentray, Trilbardou et Vignely. En 1901, le marché du transport était adjugé au sieur Gagnant.



Le trajet suivi n'était plus alors que Trilbardou, Vignely, Esbly, desservi par une seule voiture.



Cette diligence continua son service jusqu'en 1920, faisant deux trajets par jour pour amener les habitants jusqu'à la gare d'Esbly le matin et les reprendre le soir. Les dimanches et jours de fête, un trajet supplémentaire était ajouté en hiver, deux en été. Le prix des places en 1901 était de 0,50 franc à l'aller ou au retour, par personne, avec 10 kg de bagages. Un supplément de 0,01 franc était perçu par kilo supplémentaire.

En 1907, la subvention de la commune se monte à 500 francs.

De nombreux parisiens venant à Trilbardou pour passer le week-end, au début du 20ème siècle, une deuxième diligence fut mise en service. La plus petite était tirée par deux chevaux en flèche, et permettait de charger 6 à 8 personnes. Le dernier exploitant, Marie, possédait encore trois juments, dont Marguerite et Coquette en 1920. Le dernier cocher fut Léon Leclerc.

En 1920, la diligence fut remplacée par un véhicule automobile conduit par Monsieur Abriol.

## CHAPITRE 13 L'ECOLE

Le commentaire le plus ancien sur la qualité de l'enseignement à Trilbardou que nous ayons rencontré, date de 1579, lorsque le curé de l'époque, Pierre Livet signale que le village ne possède qu'un mauvais maître d'école. Il s'agit vraisemblablement de Pierre Lencrote cité en 1573 peu de temps après la Saint Barthélémy, comme maître d'école.

En 1585 un autre maître d'école apparaît, dont nous ne connaissons que peu de choses : il s'appelait Serge Tetallot et l'école était alors ouverte dans les bâtiments de l'hôtel-Dieu.

En 1703, un don important de Mr et Mme de Marannes, marchand à Paris et receveur général de la terre et seigneurie de Trilbardou, intendant de madame la marquise de Bonnavet, dame du lieu, permit d'admettre de nouveaux élèves dans l'école. Elle possédait une classe distincte pour les petites filles.

De 1703 à 1710, le clerc paroissial, Pierre Leroux y exerça les fonctions d'instituteur. Le salaire, fixé par Louis XIV à 150 livres, n'était alors que de 64 livres, comme le signale son successeur, en 1735, Pierre Robert Dominé. Il fut remplacé par Jean-Baptiste Dusautoy, à qui l'on fit passer, lorsqu'il se présenta dans la commune, un examen devant les notables du village, sur l'écriture, la lecture, le calcul, le chant. De 1743 à 1773 il fut suivi par Joseph Dusautoy.

En 1768, un règlement édicté par le baillage de Meaux nous apprend que la fabrique était tenue de payer et de loger la maîtresse d'école des filles, ce que, bien qu'ayant reçu l'argent, la fabrique avait négligé de faire. On y remarque aussi que le curé Gobert, qui selon les termes de l'acte de donation de Mr de Marannes était tenu de faire une distribution de prix chaque année, avait oublié cette condition.

Nous ne trouvons plus de mention d'école de filles après cette date.

De 1773 à 1804 Laurent Chapelle, de Villeroy, vint exercer, cumulant les fonctions de menuisier et d'instituteur. Le salaire était alors passé à 150 francs, comprenant l'indemnité de logement, indemnité de remontage de l'horloge communale, annonce et affichage, plus la rétribution scolaire, variant de 0,60 à 1 francs par mois et par élève, le nombre de ceux-ci variant de 65 à 75. Il est à noter que la plus grande partie des écoliers ne prenaient des cours que 6 mois par an.

En 1804, Prosper Dusautoy, bon musicien, lui succéda, pour démissionner en 1825. C'est à partir de cette époque que le nombre d'illettrés commence à diminuer dans le village. De 81 personnes en 1803, il était passé à 62 en 1826. Les efforts des instituteurs suivants, Alexandre Vaudescal, de 1818 à 1846, François Vaudescal de 1846 à 1866, Louis Jourdain, de 1866 à 1871, Chauffourier, qui fut aussi chef de la fanfare, de 1871 à 1876, Pierre Denisot, de 1876 au 30 Décembre 1894, puis Phileas Marin du 26 Décembre 1894 au 16 Août 1924, firent baisser d'une manière remarquable le nombre d'illettrés, organisant entre autres, une classe d'adultes, des cours de couture, aidés en cela par une institutrice et une maîtresse de couture.

Dès le 15 Mars 1849, le conseil municipal décide de la gratuité des cours.

Le salaire d'un instituteur était alors de 1200 francs, d'une institutrice de 700 francs. Par comparaison, un ouvrier maçon gagnait alors environ 5 francs par jour pour 10 heures de travail.

En 1874 fut à nouveau créée une classe de filles, commune à Vignely et à Trilbardou, disposant d'un maître et d'une maîtresse. Le salaire de l'instituteur était fixé à 1000 francs, celui de la maîtresse de couture à 50 francs, celui de l'institutrice à 600 francs.

Une garderie gratuite est aussi ouverte cette même année, la gardienne étant payée 200 francs. Des cours du soir sont donnés aux adultes.

L'examen des registres d'inscription militaire montre qu'à partir de 1870, tous les appelés savent lire et écrire, et à partir de 1880, il est exceptionnel qu'en plus de la lecture et l'écriture ils ne sachent pas compter. Il est cependant encore plus exceptionnel qu'ils aient leur brevet d'études primaires (1 en 1901), ou leur bac (1 en 1894).

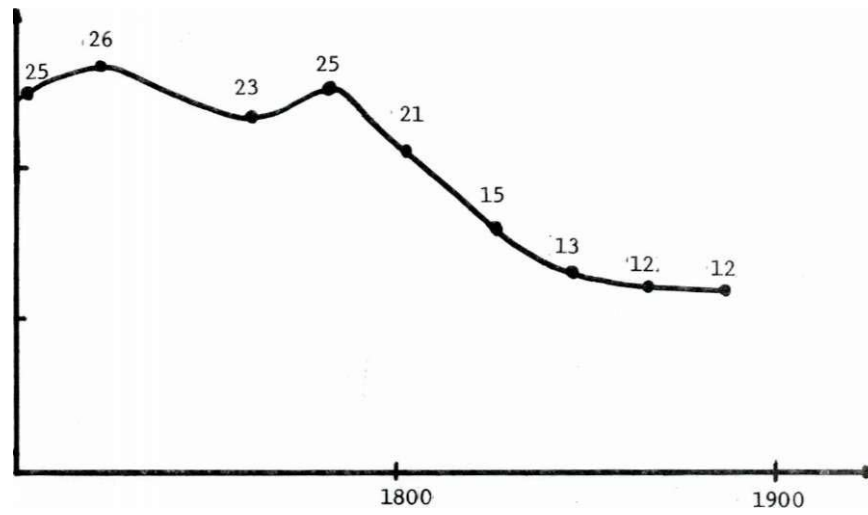
L'école connut de nombreux emplacements. Le premier semble être l'hôtel-Dieu, situé au nord de l'église, au 16ème siècle. Elle fut ensuite déplacée en 1703 au coin de la rue de l'Ecole (rue du Château et rue du Bout de l'Orme ou rue de l'Eglise) ; en 1818, devenue mixte, elle déménagea dans la maison du sieur Dusautoy, construite sur l'ancien cimetière. A la mort de celui-ci, cette maison ayant été transformée en presbytère, l'école retourna à l'angle de la rue de l'école, jusqu'en 1861, date à laquelle la commune acheta l'ancien prieuré à monsieur Adolphe de Lignières, pour y faire construire une mairie et une école, et une salle d'asile, ainsi appelée parce qu'elle servait d'asile aux enfants en bas âge dont les mères, travaillant, ne pouvaient s'occuper d'eux durant la journée.

Depuis 1876, les instituteurs donnaient classe aux garçons, et leur femme aux filles, obtenant en général de meilleurs résultats que leur mari : de 1882 à 1900, 74 jeunes filles fréquenteront l'école et 25 obtiendront le certificat d'études. Durant la même période, sur 94 garçons, seuls 24

passeront ce même examen avec succès. L'obligation fréquente pour ces derniers d'aider leurs parents aux travaux agricoles est vraisemblablement la cause de ce manque de réussite.

On verra ainsi se succéder à l'école des filles Mesdames Denisot (1876-1894), Marin (1894-1915), sa belle fille Alice Marin (1915-1924).

Lorsque Phileas Marin mourut, en 1924, il fut remplacé par Georges Badré, qui prit ses fonctions, ainsi que sa femme, le 1er Octobre 1924. Ils furent remplacés au cours de la guerre 1939-1945, par Monsieur et Madame Malherbe, qui exercèrent respectivement jusqu'en 1972 et 1962.



*Evolution de l'alphabétisme au 19ème siècle*

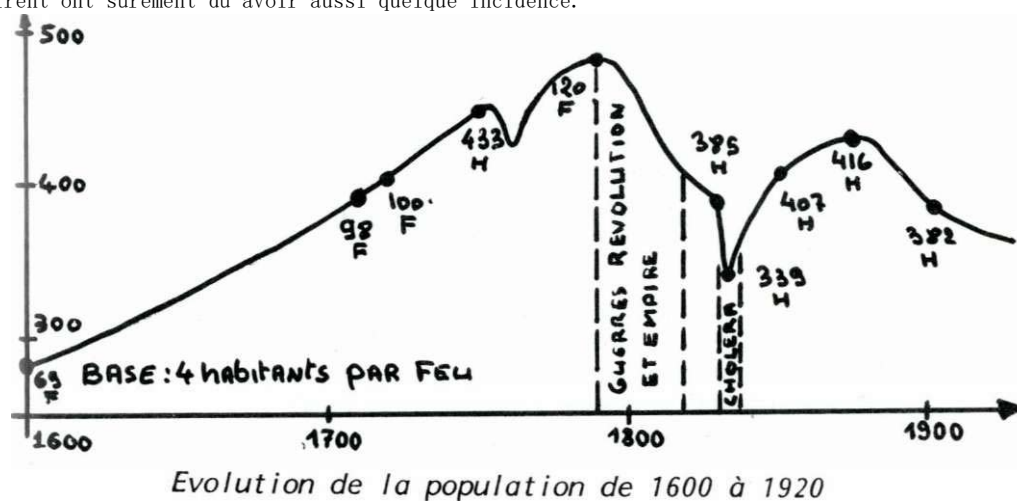
L'EVOLUTION DE LA POPULATION A TRILBARDOU

Il n'existe pas de sources permettant de connaître la population du village avant la deuxième moitié du 16ème siècle.

Pour la période antérieure au 15ème siècle, il ne nous est pas possible de faire une estimation. Toutefois, la vocation purement agricole du village demandait une population minimale de 200 personnes pour assurer l'exploitation des terres. Lors des guerres anglo-bourguignonnes du début du 15ème siècle, les études économiques faites sur cette partie de la Brie montrent que la production agricole avait chuté de plus de 60%. Un scribe de l'abbaye de Saint Denis note, après un voyage dans les abbayes de la vallée de la Marne : "Notre terre de Brie est toute dépouillée et de nulle valeur et inhabitée par défaut de peuple, et même nos hommes et sujets qui durant la guerre et les divisions s'en sont allés et absents". Pendant le siège de Meaux de 1420, d'après la chronique de Monstrelet, le Batard de Vauru et son cousin Denis de Vauru sortaient de Meaux à la tête d'un certain nombre de cavaliers, parcouraient les campagnes et enlevaient les laboureurs riches. Si les hommes ne pouvaient payer leur rançon, il les faisaient attacher à la queue des chevaux, les entraînaient jusqu'à la ville et les faisaient pendre ou les pendaient eux-mêmes à l'orme qu'on nommait l'orme de Vauru.

Il est donc fort vraisemblable que pendant toute cette période, la population du village ne dépassa pas la centaine de personnes. Elle avait déjà été fort diminuée par l'épidémie de peste de 1348, qui emporta dans la tombe plus de 30% de la population. Le village de Saint Saturnin disparut. Le château de Bois Garnier fut détruit, Vignely et Platry désertés. Les guerres de religion qui suivirent n'eurent sûrement aucune action bénéfique sur l'augmentation de la population, bien que par lettre patente du 23 Août 1575, Henri III ait autorisé les habitants à clore leur bourg. En 1600, le nombre d'habitants peut être estimé à 185 personnes, et croît ensuite régulièrement jusqu'en 1750. En 1709, la population du village le situait comme une localité importante : de même taille que Trilport (270 habitants) et bien au-dessus d'Esblly (205), de Charmentray (97), Lesches (70), Vignely (27). Meaux comptait alors 1800 habitants.

Nous pensons que l'ouverture de la route royale n° 3, privant Trilbardou du passage de la route principale de Paris à Strasbourg, est la cause de la baisse brutale de la population que l'on constate entre 1750 et 1770. Les hivers rigoureux de cette période et les périodes de famine qui s'ensuivirent ont sûrement dû avoir aussi quelque incidence.



Les travaux du canal de l'Ourcq amènèrent la population aux environs de 400 habitants, qu'elle ne quittera plus de beaucoup, malgré une baisse brutale due au choléra de 1832. L'ouverture de la voie de chemin de fer et la reconstruction du pont sur la Marne ont permis de rompre l'isolement du village, et d'y maintenir depuis cette période une population moyenne de 400 à 450 habitants.

Actuellement, enserré entre la Marne et le canal de l'Ourcq, entouré de terres agricoles, il échappe à l'urbanisation sauvage des alentours et conserve son authenticité.

L'épidémie de choléra de 1832

Lorsqu'en Avril 1832, le choléra frappa la ville de Paris, Trilbardou, du fait de son éloignement des principaux axes, resta épargné. On compta dans l'arrondissement de Meaux 2997 morts, 12 255 malades.

Devant l'ampleur prise par l'épidémie, de nombreuses familles parisiennes, essayant de préserver leurs enfants de la maladie, les envoyèrent en nourrice en banlieue. C'est ainsi que Victor Ragon, de Trilbardou, partit à Paris chercher le 10 Avril 1832 le nouveau-né Louis Edmé Lecomte, le lendemain de sa naissance. Il revint le jour même. Il emprunta la rue du Bac (actuelle rue Gallieni), puis regagna son domicile, rue du Cimetière.

Trois jours plus tard, le 13, décèdent Elisabeth Denain, rue du Quai, et Toussaint Desoyer, rue du Cimetière. L'épidémie gagne rapidement le village. Louis Lecomte, qui avait vraisemblablement apporté le germe de Paris mourra, âgé de 6 jours, le 16, précédant de quelques jours son père nourricier.

Au cours des jours suivants, la rue du Cimetière sera décimée, comptant 6 morts en 7 jours. La rue du Bac sera atteinte, comptant 6 morts. L'épidémie touchera enfin la rue de Vignely, où plus de 12 personnes décéderont en quelques jours.

Lorsque fin Juillet, le village sera enfin débarrassé du choléra, celui-ci aura touché plus de 225 personnes dont 46 n'auront pas survécu. La plupart des morts se compteront parmi les nouveau-nés et les personnes de plus de 45 ans, dont notamment les deux pensionnaires de l'hospice du village.

Curieusement Vignely sera épargné. L'instituteur, Alexandre Vaudescal et le curé Troublé, qui pendant cette période dramatique ont procédé jour après jour aux enterrements, ne seront, eux non plus, pas atteints.

L'AGRICULTURE

Les premiers documents concernant les pratiques agricoles à Vignely et à Trilbardou concernent les propriétés de l'abbaye de Jouarre et du chapitre de Meaux.

Ayant, au cours des 12 et 13èmes siècles, reçu de nombreux dons en terre, le chapitre de Meaux fut un des premiers à utiliser le fermage. Au début du 13ème siècle, on voit apparaître les premiers baux, tout d'abord pour des terres de peu de superficie, données en bail à des paysans du village. Le 16 Décembre 1272, le chapitre donne en bail, pour 10 ans, 6 arpents à Trilbardou, pour un loyer de 6 setiers de meteil et 2 setiers d'avoine. Ce sont des conditions assez intéressantes, car le loyer moyen de l'arpent à l'époque est de 2 setiers. En 1300, un bail est donné, pour 1 livre 20 sols payables à la Saint Rémy, d'une terre de Trilbardou à Jehan l'Amy et Jehan Oudart.

Les fermes et censes sont alors la propriété des seigneurs et de l'église. Seules les terres de mauvais rendement sont laissées aux habitants. Les cultures pratiquées sont la vigne, le seigle, le meteil, l'avoine, le blé, dont le seigneur de Trilbardou devait tous les ans une certaine quantité à l'Hôtel-Dieu de Lagny depuis le début du 13ème siècle, et le trèfle rouge. Ce dernier servait

d'engrais, enfoui après la deuxième récolte. Il était sur une jachère destinée à recevoir les blés d'automne.

*S "Sbxnx\* (h)<*  
 Ji ittfbn

*auBaiebiaâi* (jturo<sup>c</sup>

*-3 lia* Bfa • >> \*m amuzl 2 , /Va. rd *Mu*  
 / ' Umu fnj jtmu ' ^ac fo oM SAUP crepœ i fbfatf • sa<imu33<sup>1</sup>be ^ -  
 fetw t m mrcgtiî if""\*»®  
 rôofficialrwlc

" laoïnitjucuptminicfnf iiSmln rnivUf fti pHBm<sup>^</sup> (luc-obia  
 unthrumrû" |4ic frSi 5 *SnTA» becykjur'* crn<sup>nrê</sup> (bp- ,x?ncnr Y-iVri<sup>ii</sup> in mou-uKaHm<sup>-</sup> • àm<sup>m</sup>)

*Bail du 16-12-1272*

*fixé t Sâ*  
*ima? mpat*

Très rapidement les principales fermes sont établies. Ce sont la ferme de la Congé, la ferme de la Croix au centre du village, la ferme du seigneur, le long de la Marne, la ferme de la rue de Vignely, la ferme de Vignely, la ferme du Prieuré, la ferme du Bois Garnier, et celle du Bout de l'Orme.

En 1277, l'abbaye de Jouarre donne à cens à Jehan Colecestres, sa ferme de Vignely pour : cinq muids de blé, trois muids neuf setiers d'avoine, trois muids un setier une mine de seigle, un porc, trois livres de cire, six moutons et six chapons. Dès le 16ème siècle les propriétaires de ces exploitations, seigneurs ou ecclésiastiques, les donneront en fermage. Le 29 Janvier 1474, le chapitre de Meaux donne en bail la ferme sise à Trilbardou, rue de Vignely, au sieur Pierre Prudhomme. La ferme du grand prieur de Charny, citée en 1347 est détruite avant 1529, car seules les terres en sont alors affermées. De même, la grange d'Outreleau qui en 1386 appartenait à l'avocat Guillaume Bricet, située sur la rive gauche, à l'actuel lieu-dit "les granges", n'a pas dû résister aux guerres du 15ème siècle et n'est plus citée plus tard. En 1526, la ferme du prieur de Trilbardou est donnée en bail. Elle comporte grange, pressoir, colombier, étable, bergerie, cour. Elle était située près des fossés de la ville, semble-t-il au nord-ouest de l'église. En 1520 Guillaume de Vaudetar, ayant acheté la ferme de la Croix, la donne en bail. En 1518, il avait fait de même pour une petite ferme située rue de Vignely. La ferme du Bois Garnier, louée le 31 Mars 1626 comporte bergerie, grange, étable, maison, 89 arpents de terre, 3,5 arpents de prés, pour un revenu de 2600 livres par an.

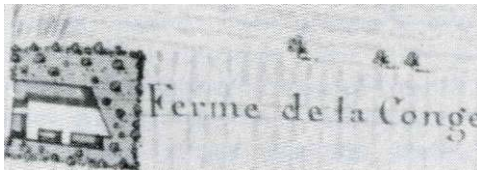
A cette époque, les fermiers commencent, par le rachat progressif des terres appartenant à la caste féodale, à posséder des surfaces de culture notables. Des dynasties de fermiers, interlocuteurs privilégiés des seigneurs et ecclésiastiques, organisent la mise en valeur des terres du village. Au 17ème siècle, leur importance dans le commerce et la vie locale s'accroît. On voit alors le fermier de Vignely, procureur fiscal, après avoir exploité la ferme de la Congé, écrire : "en l'année 1693, Pasquier Berger, laboureur et procureur fiscal de Vignely, y demeurant et receveur du dit lieu, fermier de la Congé, a fait bâtir cette grange pour la commodité et nécessité du peuple, à cause de la grande cherté tant le pain, le vin, le blé valait cent escus le muid de Paris et le vin cent livres le muid commun. Le dit Berger a fait bâtir tous les autres lieux de la dite ferme est né de Charmentray a demeuré curé 20 ans à Trilbardou et 29 années qui demeurent à Vignely qui a fait bâtir tous les enclos jardins et hayes du dit Vignely, n'y ayant aucune chose que patis le tout de nulle valeur. La dite grange et lieux ont été faits du temps de Jean Bienvenu curé de Vignely qui a posé la première pierre, le dit Berger et Jeanne Guyot sa femme, Jacques Guyot receveur de Bouleurs leur petit fils, Martin Navarre et Louise Leclerc leur neveu et nièce et les deux petites filles Jeanne Guyot et Marie Guyot leurs petits enfants et les personnes qui ont porté la hotte pour subsister. François Potage, natif de Trilbardou, entrepreneur de la dite grange et autres bâtiments. Du règne de Louis XIV roi de France et de Navarre en 1690 et 1695 il avoit grande guerre entre quasy tous les rois et princes, l'Allemagne, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre et la Savoie, et il les a tous vaincus"

En 1770, on dénombre à Trilbardou 7 fermes principales regroupant 85% des terres cultivables. Les 15% restants étant partagés entre 12 propriétaires, exploitant eux-mêmes ou louant leur terre aux gros fermiers. La superficie moyenne cultivée par les fermiers des 4 plus grosses exploitations est de 300 arpents. La situation de ces fermiers est décrite dans le procès verbal de l'assemblée départementale de l'élection de Meaux de 1788.

"Ces plaines sont divisées en fermes considérables de 300, 400 et quelques fois 600 arpents de terre, la facilité de culture et l'avantage d'économiser sur les frais ont sans doute conseillé cette division et il en est résulté deux choses: la première qu'il n'y a pour dire d'habitants dans le village des pays appelés de haute culture que ceux qui sont attachés aux fermes, ..... la seconde, que le produit de la terre surpasse de beaucoup la consommation du pays et des environs. De là la nécessité du commerce qui se fait avec les boulangers de Paris immédiatement, ou par les intermédiaires nommés... ou aux marché de Dammartin, Gouvernes, Meaux, Lizy ou Mary. La fortune des fermiers qui sont presque tous en état d'attendre le moment favorable du débit met obstacle à ce qu'il s'élève dans ce canton un commerce intermédiaire de spéculations sur les bleds. Les cultivateurs conduisent aussi à Paris un grand nombre de voiture de paille, ce qui forme une autre branche considérable de commerce "

C'est de cette époque de prospérité des fermes que datent les bâtiments actuels des fermes de la Congé et de la rue de Vignely.

Le bail de la ferme de la Congé, du 26 Mai 1788, entre Paul Adam et l'abbé de Saint Faron nous décrit une ferme entourée de murs, d'une superficie de 83 perches, disposant d'un potager de 2 arpents, d'un colombier et de nombreuses dépendances.



### *La Congé vers 1700*

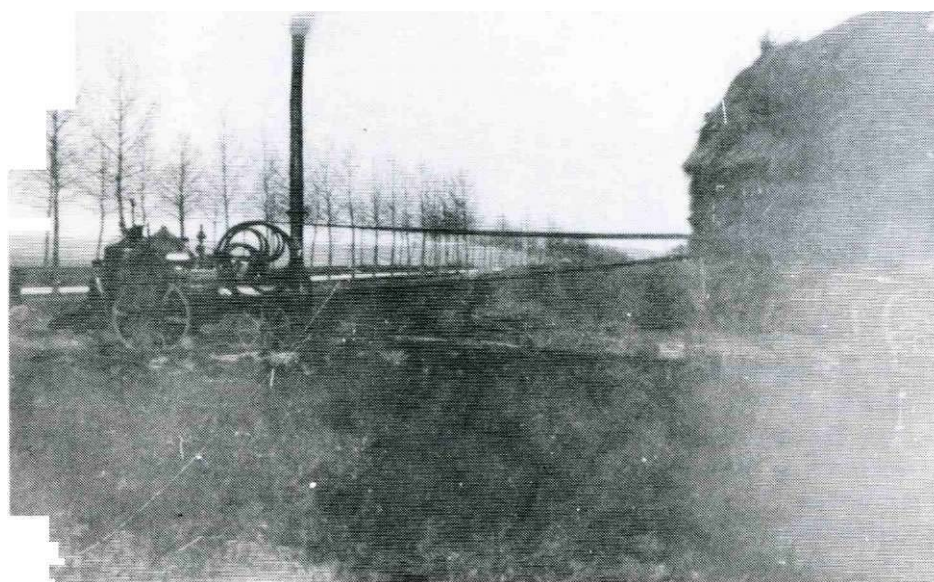
La charrue utilisée en Brie à l'époque passait pour être une des meilleures de son temps. Elle pesait environ 390 kilos, nécessitait trois ou quatre chevaux, comportait deux roues d'inégale grandeur, celle de gauche d'un diamètre de trois à quatre centimètres moindre que l'autre. Cette charrue pouvait labourer, en une journée, 80 perches de 22 pieds.

La révolution, par la vente des biens nationaux, si elle permit à Dupont d'acquérir une bonne partie des terres ecclésiastiques, vit aussi les fermiers augmenter leurs propriétés.

La famille Bocquet, notamment, acheta de nombreux terrains autant à Trilbardou qu'à Vignely.

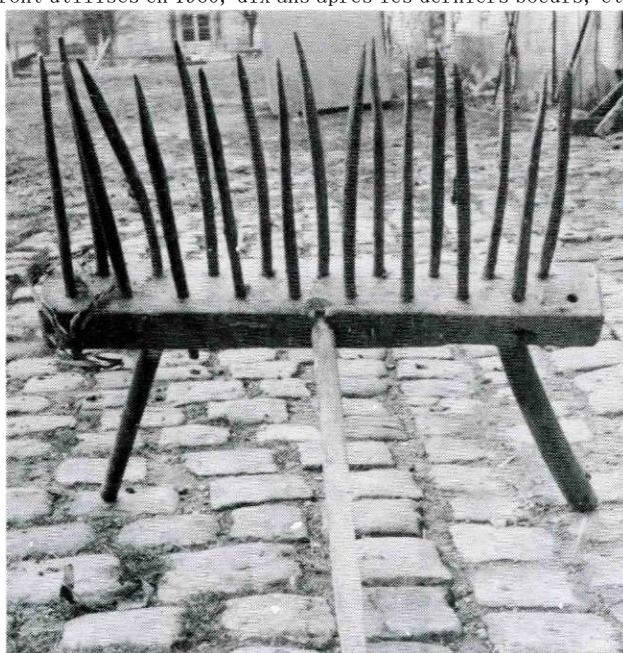
Les conditions de travail des ouvriers ne changèrent pas. Le 23 Juillet 1790, le conseil municipal de Trilbardou, ayant assemblé les fermiers, décide du salaire à donner aux moissonneurs, pour la fauche d'un arpent de blé ou d'avoine : "il sera donné 14 livres avec obligations de moissonner, de retourner le bled autant de fols qu'il le faudra, l'avoine seulement une fois, et si toutefois le prix ne convient pas aux moissonneurs, ceux-ci seront libres de chercher de l'ouvrage partout où bon leur semblera. Il leur est interdit, en outre, de s'assembler et de faire la moindre bacchanale sous peine d'être poursuivi"

Le maire de l'époque est un certain Bocquet, important fermier, qui protège de la sorte ses intérêts.



*Battage à vapeur vers 1900*

Les conditions de culture resteront semblables pendant plus d'un siècle. En 1770, 75 chevaux de trait, en 1850, 84 chevaux, en 1930, 78 chevaux, 86 boeufs pour Trilbardou et Vignely. La mécanisation de la culture, amorcée avec le début du 20ème siècle fera disparaître les boeufs et les chevaux. Les derniers chevaux de trait seront utilisés en 1960, dix ans après les derniers boeufs, et l'on verra disparaître les petites exploitations.



*Peigne à chanvre ou à lin*

De nombreuses cultures seront abandonnées, telles le chanvre et l'osier. L'osier était cultivé depuis le Moyen-Age dans les marais et sur les bords de la Marne. En 1850, au lieu-dit le Trou à Lapins, 160 mètres carrés étaient encore exploités. La dernière oseraie, au lieu-dit La Prairie du Vidame disparaîtra en 1960 à la suite de l'ouverture des carrières. Le chanvre, qui lors de l'assemblée départementale de Meaux du 24 Octobre 1788 était considéré comme une culture importante, dont le commerce se faisait au marché de Meaux, et particulièrement à la foire Saint Martin, disparaîtra de notre commune vers 1827, à la suite d'un orage de grêle particulièrement dévastateur. Les chènevières n'étaient plus alors qu'en petite quantité. La culture en avait été fort importante dans la commune, et plusieurs lieu-dits "les chènevières" sont cités dans différents actes. En 1518, une chènevière est située rue de Vignely. Le 30 Juin 1790, le garde champêtre est nommé pour surveiller, entre autre les vignes, chanvres, etc...



*Tombereau vers 1950*

Des cultures nouvelles virent le jour pendant les guerres napoléoniennes : la betterave à sucre, la pomme de terre, les topinambours, le colza et le lin.

#### L'ÉLEVAGE

Il fut longtemps fort pratiqué dans les communes, sur les terres trop mauvaises pour être mises en culture : la boucle de la rive gauche de la Marne, les marais de Lesches, les terres inondables de la rive droite.

Ce fut l'élevage des moutons qui fut le plus important, comptant au 18ème siècle plus de 1200 bêtes. Cet élevage fut longtemps pratiqué dans des conditions précaires, les moutons étaient parqués dans des bergeries malpropres (au 17ème siècle on recommandait de nettoyer celles-ci

une fois par an au mois d'août), ce qui favorisait des épizooties fréquentes, qui sous le nom de claveau ou clavelle décimaient les troupeaux.

De plus, le grand nombre de loups auxquels les bois de la Brie servaient de refuge rendait le parcage extrêmement difficile.

Dans les premières années du 19<sup>ème</sup> siècle, Bocquet tenta d'introduire la race de moutons dite de Rambouillet dans son élevage. Cette tentative valut au village une certaine célébrité à l'époque. Les moutons de Rambouillet descendaient de 383 béliers et brebis, importés par Louis XVI des meilleures bergeries de Segovie en Espagne. En 1821, chaque tête de brebis de Rambouillet valait 700 francs. Malgré une épidémie de claveau qui se déclara le 14 Mars 1806 dans son troupeau, à la suite de laquelle tous les éleveurs de Trilbardou et Vignely décidèrent de laisser leurs troupeaux non contaminés de l'autre côté de la Marne, Bocquet continua cet élevage.

Ces moutons mérinos fournissaient une laine onctueuse facilement manufacturable. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, une crise frappa l'élevage des moutons mérinos, à la suite de la baisse du prix de la laine. Cette race fut alors abandonnée, au profit de races de boucherie, vendues alors aux marchés de Sceaux et de Poissy.

La mécanisation de la culture, et l'augmentation des surfaces cultivables qu'elle autorisa, amena la diminution des moutons, qui disparaîtront vers 1960, en même temps que les vaches. Cette disparition amènera la fin de la fabrication ancestrale du fromage de Brie dans les communes de Vignely et Trilbardou dont la production, encore considérée comme importante en 1885, était vendue tous les samedi au marché de Meaux.

Le 20<sup>ème</sup> siècle vit aussi disparaître les pigeons, dont l'élevage existe dès le 13<sup>ème</sup> siècle.

Toutes les fermes possédaient alors un pigeonnier, et dans de nombreux cas, les baux des fermes obligeaient le fermier à conserver leur pigeonnier garni de pigeons. C'est le cas notamment des abbés de Saint Faron à la Congé. On peut estimer qu'au 17<sup>ème</sup> siècle, plus de 2000 pigeons sont élevés dans chacune des fermes principales à Trilbardou, Vignely, Platry et Montigny. Le pigeonnier subsistant à Montigny comporte 2788 niches ou bougottes. Ces niches sont formées de pots en terre cuite possédant une ouverture, maçonnés dans le mur, en rampe hélicoïdale. L'accès aux niches se faisait par un escalier tournant autour de l'axe central du pigeonnier.



La quantité importante d'oiseaux avait d'ailleurs obligé à proclamer un "ban de moisson", semblable au ban des vendanges, pendant lequel les pigeonniers devaient rester fermés afin d'éviter que ces animaux viennent dévaster les moissons parvenues à maturité. Le dernier ban de moisson, réglementant la clôture des pigeonniers fut proclamé à Trilbardou "du 24 Juin au 1er Août 1847 sans aucune interruption ni de jour ni de nuit sauf à prolonger la clôture si la moisson était retardée".

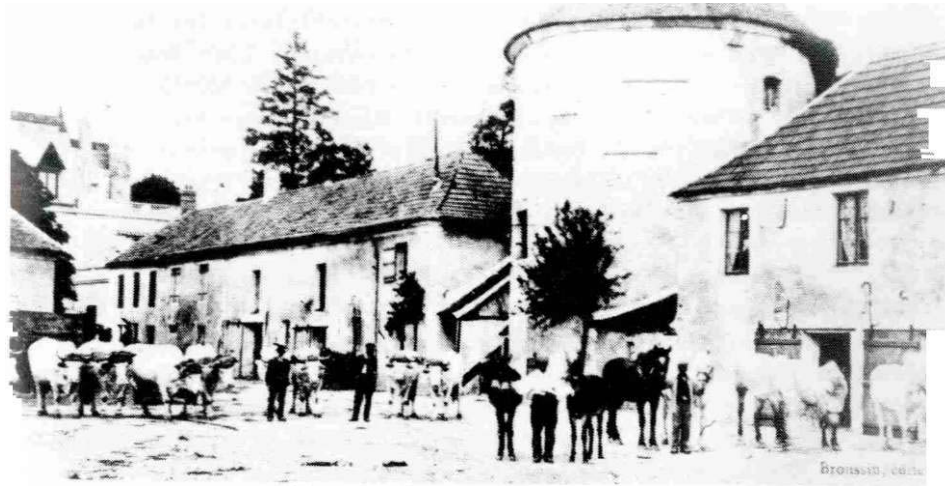


£1 ^Ê JH ^fc ^fc  
S

^^

» ê a â » Ê à ê \* \* m  
\* M M » t » a \* \* \* \* é

Aliaiaji4ll •



SMA

mm :

## LES VIGNES

La culture de la vigne fut pratiquée dans les villages de Vignely et de Trilbardou et Saint Saturnin depuis le Moyen-Âge. Les religieux de la commanderie des templiers de Choisy le Temple, achetèrent, en 1222 cinq quartiers de vignes à Trilbardou. En 1246, le chapitre de Meaux reçut de Saint Saturnin une dîme payable en vin. En 1258, le comte de Champagne possédait le droit de rouage à Vignely (droit à payer sur la circulation du vin). A cette époque, le droit de pressage du vin était détenu, pour Trilbardou, par les religieux de Saint Faron. En 1227, l'abbaye de Jouarre, citant les vignes de Vignely situées au lieu-dit les Chaumont, reconnaît que l'église en possède deux parts, et le chapitre de Meaux la tierce (1/3). Les lieux où est alors cultivée la vigne sont : les Chaumonts, la Montagne, les Hautes et Basses Panettes, les Murgers, le Grill, les Pendants, tous situés sur les coteaux de la vallée exposés au sud.

Si les vigneronns doivent payer un impôt sur la culture des vignes, ils doivent encore payer un droit pour presser le vin. L'usage du pressoir "banal", situé dans une des maisons de la place, appartenant au seigneur, est obligatoire, le droit de pressage étant fixé à 1/5 des produits du pressurage. Les propriétaires ecclésiastiques échapperont très vite à ce droit : alors qu'au 13ème siècle, seuls les religieux de Saint Faron possèdent leur pressoir dans le village, on verra en 1347 les templiers installer le leur, qu'ils louèrent au seigneur du Bois Garnier, Simon Rose en 1395, pour 4 sols de cens annuel, sous réserve de justice. En 1526, la maison du prieur possédait son propre pressoir. En 1670, le chapitre de Meaux utilisait encore un pressoir situé entre la ruelle des Prés et la rue de Vignely, semble-t-il à l'emplacement de la ferme actuelle.

Plusieurs actes citent encore des vignes pendant la période du 14ème au 18ème siècle. En 1386, Jehan Cornu de Venilly (Vignely) achète 27 perches de vignes au lieu-dit les Pendants, mouvant de l'abbesse de Jouarre. En 1525, une délimitation des censives cite les "vignes de chaumont". En 1563, deux vigneronns signent un acte : Jehan Fleurot et Antoine Dubois. En 1680, un seul acte notarié cite plus de 10 vigneronns exploitant des vignes aux Crochettes, au Gravier, aux Basses Panettes, sur le coteau de la Montagne, aux Chaumonts, aux Pendants.

Le vin produit avait la particularité d'être de mauvaise qualité, les récoltes étant peu régulières, la vigne étant particulièrement sensible aux gelées tardives et à l'humidité de l'air de certains étés. Les ceps, hauts de 1,20 à 1,50 mètre étaient souvent plantés dans les vergers, qui par leur ombrage empêchaient les grappes de mûrir. En 1555, un chroniqueur régional de l'époque raconte : "lorsqu'on vendangea à la Toussaint, les raisins étaient encore verts aux vignes. Le vin des raisins n'était ni noir, ni rouge, ni blanc, ainsi d'une couleur pâle tirant plus sur le jaune que nulle autre couleur". Boileau parlant du vin de la région disait : "je consens de bon coeur, pour punir ma folie que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie". La spécialité des vignobles de la région d'Esblly était alors le vin suret, et il fallait, d'après la croyance populaire le passage d'une comète pour obtenir un vin exceptionnel. Le manque de communications fit durer cette culture jusqu'à la fin du 18ème siècle.

En 1680, un muid de vin valait environ 25 livres à Trilbardou. Il atteint 100 livres en 1693, à la suite d'une très mauvaise année; le parc du château avait même été planté de vignes.

Vers 1700, un rapport de l'intendant Phéliepeaux, citant les 30 paroisses de la région de Meaux qui produisaient du vin, décrit celui-ci comme "dur et grossier, dont la qualité est fort médiocre, et qui se vend ordinairement 25 à 30 livres le muid". Malgré la proximité de la Marne qui facilitait le transport vers la capitale, le vin local était de ce fait, peu vendu à Paris, à cause de sa qualité médiocre. En 1788, l'assemblée provinciale tenue à Meaux, tentant malgré tout de vanter les produits locaux, constatait : "ces vins font une branche considérable de la boisson de tous les menus peuples de la province, et sont très propres, à cause de leur dureté, à être convertis en vinaigre".

La culture de la vigne resta, la plupart du temps, une culture locale, chaque propriétaire produisant, sur de très petites parcelles, le vin destiné à sa propre consommation. La superficie moyenne des parcelles était d'environ 50 perches, comportant de 1000 à 2000 pieds de vignes (environ un cep par mètre carré). Les cépages les plus courants étaient le meunier noir, le pinot noir, peu productifs après vingt ans, et le gouaix ou gouet qui donnait du corps au vin, exploitable plus de 60 ans.

Le travail de la vigne demandait plus de 21 opérations différentes dont les principales étaient : la taille, le houage, le fichage, le rabattage, le binage, l'ébouturage, la vendange, le relevage, le tirage. La vigne était fixée sur des échelas de 1,20 mètre, en acacia. Lorsque venait l'époque des vendanges, les vigneronns se réunissaient pour décider la date de celles-ci. La date en était annoncée par le tambour municipal, et affichée à la mairie. Ce ban de vendange faisait "défense à tout propriétaire, habitant, ou étranger de vendanger avant la date".

Cependant l'amélioration des communications amenant une concurrence plus vive avec des vins de meilleure qualité, ne permit plus de débouchés suffisants à cette culture, les vins des autres provinces étant nettement préférés aux productions locales.

Alors qu'à la fin du 18ème siècle, on notait encore plus de 10 hectares de vignes dans le pays, vers 1840, il n'en restait que 3 hectares, en 75 parcelles, destinés principalement à la consommation locale. Le dernier ban de vendange fut annoncé le 14 Octobre 1847 et le dernier vigneron de profession fut Catherine Patron, qui décéda en 1851.

Lors de l'introduction du cépage américain en France en 1890, la municipalité, consultée pour donner son avis sur l'introduction de celui-ci dans les vignobles de Seine et Marne, considérant qu'il n'existe plus sur la commune qu'une quantité insignifiante de vignes et que les quelques personnes en possédant sont restées indifférentes à cette proposition, décide de ne donner de suite à la demande. Elle est d'ailleurs imitée à cette époque par celle de Vignely, où il n'existe plus aucun vignoble.

La culture de la vigne à vin a actuellement complètement disparu, ainsi que toutes les traditions et légendes s'y rapportant. Ce vin redoutable avait pourtant obtenu ses lettres de noblesse puisqu'au cours des siècles, il fut en particulier rendu responsable des excès commis par les Jacques, par les ligueurs, les Huguenots et les septembristes. Si les derniers vigneronns du début du siècle le regrettèrent, il ne pouvaient nier le dicton qui disait alors que pour boire le vin de Brie, il fallait être quatre : un qui buvait, deux qui tenaient celui qui buvait et un quatrième qui donnait à boire.

### CHAPITRE 16

## LES METIERS, L'ARTISANAT

Il n'y eut jamais d'industrie ou de fabrication particulièrement développée dans le village. Des platrières furent exploitées dès avant le 17ème siècle sur le versant de Montigny. Un lieu-dit rappelle encore cette exploitation. Une carrière sera créée lors des travaux de pavage de la route royale n° 3 au lieu-dit la "Cavée des Gravières" entre Charmentray et Trilbardou. Les guerres des 17ème et 18ème siècles amèneront la nomination d'un maître salpêtrier dont la charge sera commune avec celle de Condé.

Pendant la période de 1750 à 1870 on vit se développer de nombreux petits métiers.

Avant la révolution, la population sera essentiellement tournée vers l'agriculture et l'élevage, et on y dénombre, outre les nombreux manouvriers (ouvriers non qualifiés), des charretiers, des bergers, des charrons, des cultivateurs. Mais aussi un notaire, un chirurgien, un maçon, deux cordonniers, deux boulangers car les fours banaux de Trilbardou et Vignely ont alors disparus depuis plus de 80 ans, un meunier, deux maréchaux ferrants, un bacquier, un tonnelier, un tailleur, un serrurier, deux bouchers, ainsi que plusieurs cabaretiers et aubergistes.

Cette dernière profession est une des plus anciennes dont nous retrouvons des traces : en 1376 existait une auberge à l'enseigne de la "hache". En 1526, au coin entre la rue de Vignely et le chemin de Meaux, une autre y était ouverte "à l'écu de France". Ces débits de boissons sont d'ailleurs l'objet d'une étroite surveillance. De nombreux rapports de police particulièrement sur l'auberge de la Maison Brûlée, construite par le sieur Vavasseur à l'emplacement de l'actuel monument Gallieni vers 1750, montrent que les rixes y étaient particulièrement fréquentes.

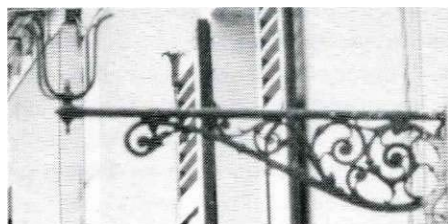
Peu après la révolution, s'ouvriront encore plusieurs débits de boissons; il est alors possible de consommer du vin chez Pierre Lecoq, boucher, Jean-Baptiste Chobert, épicier, Germain Sequin, boulanger, Pascal Creaux, épicier, Alexis Boulingre, épicier, Nicolas Athanase Scourgeon, aubergiste. Outre Louis François Vavasseur à l'auberge de la Maison Brûlée, un cabaret est aussi ouvert, depuis 1740 à Bel Air.

L'ouverture du canal, puis celle de la ligne de chemin de fer de Meaux à Paris amenèrent quelques commerces supplémentaires. On vit s'établir vers 1860 un bourrelier, un entrepreneur de travaux publics, un ferblantier, un taillandier, un scieur en long, un charcutier. Un des nouveaux métiers apportés par la révolution dans le village fut celui de tourneur sur bois. Il fut la cause de la disparition des ormes dont on disait, en 1780, qu'ils étaient une des beautés du village. Plus de 11.000 ormes ornaient alors les chemins. Malheureusement ces ormes étaient de l'espèce "tortillard", espèce particulièrement appréciée pour réaliser les moyeux des roues. Les arbres furent régulièrement coupés à partir de la révolution. Un tourneur sur bois s'installa alors, dont le fils, Auguste Bonhomme, continua le métier. En 1857, ce dernier avait déjà transformé la quasi totalité des arbres.

Sous le deuxième empire, une laminière de cuivre et de zinc fut fondée par monsieur Dupré. Elle utilisait la force motrice du moulin. Son existence fut éphémère.

L'amélioration des conditions de transports permit aux femmes de prendre en nourrice les enfants des bourgeois de Paris. Plusieurs enfants passèrent le siège de Paris de 1870 dans notre village, échappant ainsi à la famine.

Après la guerre de 70, commença l'exploitation des carrières de sables: en 1864 celle de de Lignières, en 1894 de Proffit et de Delaroche. Grâce à sa nouvelle richesse, la commune décida d'éclairer les rues. Le 25 Novembre 1887, le conseil municipal décide la pose de cinq réverbères, situés rue de Vignely, à l'entrée du village, au carrefour, au pont du canal, à la place publique, au pont de la Marne. Un emploi municipal d'allumeur de réverbères à pétrole est alors créé. Deux réverbères supplémentaires seront installés rue du Bac et sur la maison de Mme Seguin, le 2 décembre 1895. L'allumeur de réverbères, Mr Houdan, verra à cette occasion son salaire porté de 175 à 225 francs. Il ne remplira apparemment pas sa tâche correctement, car en 1901, ayant constaté que le sieur Hourdan éteignait ses lampes bien avant l'heure et utilisait pour ses besoins le pétrole fourni par la mairie, le conseil municipal confiera cette fonction au garde-champêtre. Les derniers supports de ces réverbères ont disparu en 1983 à Vignely. Une partie de l'un d'eux existe encore sur la façade d'une des maisons de la place des



*Réverbère à pétrole*

Le début du 20ème siècle vit apparaître les premiers touristes parisiens venant passer le week-end sur les bords de la Marne. Il fit aussi disparaître la plupart des métiers artisanaux et des commerces.

La dernière tentative de création d'une activité industrielle fut la construction d'une distillerie de betteraves en 1906 par Charles Proffit. Elle fonctionna jusqu'en 1963.

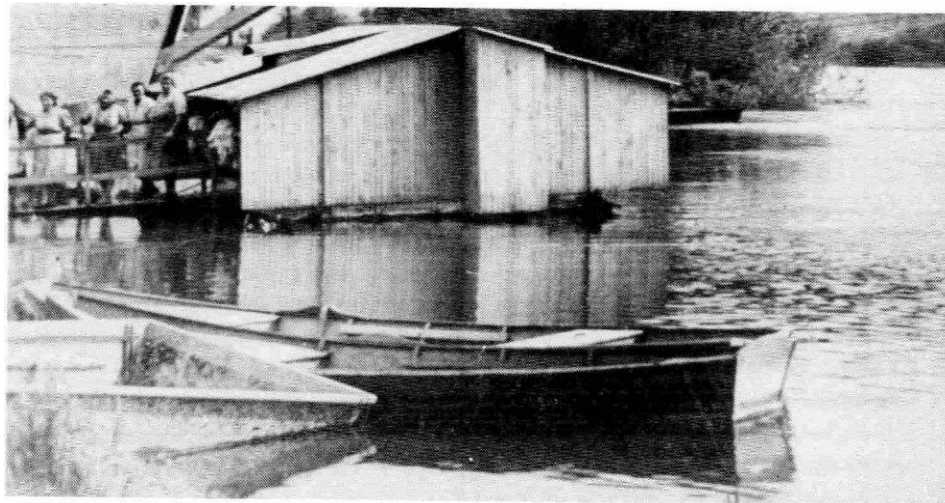
Jusqu'en 1896, le bateau-lavoir était privé, et son usage donnait lieu à un paiement. Lorsqu'à cette date, le propriétaire Monsieur Dufresne décida de l'enlever, la commune bien que sollicitée par les membres du conseil pour faire réaliser à ses frais un bateau-lavoir communal et gratuit préféra donner l'autorisation au sieur Gagnant pour installer un nouveau bateau, qui conserva le même tarif soit 1,50 francs par adulte et 0,50 franc par enfant. Ces bateaux lavoir eurent à souffrir des guerres de 1914 et 1940, car ils furent coulés chaque fois que le pont sauta. Lorsque le lavage en Marne fut interdit, vers 1972, le bateau, peu à peu abandonné fut désaffecté.

Au début du siècle, on lavait le linge chaque mois. La première opération se passait à la maison, avec un grand cuvier, dans la cuisine. La lessiveuse n'existait pas encore; le cuvier, large demi-tonneau placé sur un trépied, présentait, à sa partie inférieure, un trou fermé par une mèche de paille. On plaçait dans ce récipient les draps sales et les pièces de linges séparés par des sarments de vigne. Par dessus, on étalait la cendre qui constituait le détergent. Cette cendre, bien triée et provenant des grands feux de bois de la cheminée, était séparée du linge par une grosse toile. On ajoutait du saponaire. Puis on faisait chauffer une grande marmite d'eau et la journée se passait à "couler" le linge avec de l'eau de plus en plus chaude. Le lendemain était plus pénible. Tout ce linge mouillé était entassé dans une brouette qu'il fallait pousser jusqu'à la rivière. Là, repris pièce par pièce, il était battu, savonné, rincé, tordu. Le soir, il fallait le transporter sur la brouette pour l'étendre sur des fils de fer ou sur les prés situés en amont du pont. Une fois sec, il était repassé, dernière opération qui pouvait durer plusieurs jours. Plus tard, il fut installé une énorme lessiveuse en fonte sur le bateau-lavoir. Le linge était alors lavé, puis rincé le lendemain. Le bateau-lavoir devint alors le centre des discussions du village et chaque lavandière y avait sa place réservée et son jour de lavage immuable, fixé par l'usage.

(S -ef-TTU — le Bateau-LavoSr /



K4H. Désir.; Msrtc



*Le bateau lavoir en 1910 et 1950*

CHAPITRE 17 LES COMPAGNIES D'ARC DE TRILBARDOU

Dans un acte de 1680, il est cité un lieu-dit "les archers" situé au-delà de l'eau. Il existait donc avant la révolution une compagnie d'arc à Trilbardou. Voici un contrat d'affiliation, nous décrivant les statuts des archers à cette époque.

"Nous, Jean Rémy Joseph Seignel, grand Prieur de l'abbaye royale de Saint Médard-lès-Soissons, vicaire général de son Eminence le cardinal de Bernis archevêque d'Alby, commandeur des Ordres du Roy, son ambassadeur auprès du Saint Siège, ministre d'Etat, abbé commenditaire de ladite abbaye, et en cette qualité de Grand-maître et juge souverain du noble jeu de l'arc dans l'étendue du Royaume.

A tous ceux qui ces présentes verront, savoir faisons que, vu la requête à Nous présentée par les habitants de ..., auxquels nous plaît d'accorder nos lettres patentes à l'effet de réhabiliter et de revêtir d'une forme légale leur compagnie déjà existante au dit lieu; vu la permission du seigneur du dit lieu, et le certificat du curé; vu aussi qu'il n'existe aucune compagnie de l'arc, autre que celle du dit lieu, leur avons accordé et accordons par ces présentes l'établissement d'une compagnie du jeu de l'arc dans la dite paroisse, avec tous les privilèges, prérogatives dont nous entendons qu'elle jouisse à l'avenir. Entendons pareillement qu'elle soit dorénavant régie, policée, administrée, suivant nos derniers statuts de l'an 1733, et qu'avant de ne procéder à aucun exercice soit public, soit particulier, le connétable, autres officiers et chevaliers, tous faisant profession de la foi catholique, apostolique et romaine, prêteront le serment porté aux dits statuts et se feront enregistrer dans la confrérie de Saint Sébastien, s'il y en a une établie dans la paroisse, sinon dans la plus prochaine, ou dans l'abbaye de Saint-Médard-chef-lieu, et se conformeront à tout ce qui est ordonné dans les sus-dits statuts et règlement du noble jeu de l'arc, notamment dans l'exercice du jeu, la présentation des registres dûment cotés et paraphés, et la régularité d'iceux aux prix provinciaux. Ordonnons en outre à toutes les autres compagnies du noble jeu de l'arc établies dans le royaume de reconnaître la dite compagnie et de l'admettre quand elle se présentera aux prix provinciaux, lesquels prix provinciaux ne pourront être rendus que l'on ne nous ait présenté requête pour obtenir la permission et les mandats six semaines avant le prix. Mais comme toute compagnie établie à l'effet de procurer à ses membres dans les jeux innocents et permis un délassement honnête, ne doit pas perdre de vue les intérêts de la société en général et l'utilité que toute compagnie par son zèle, son activité et sa prudence, pourrait y contribuer dans des circonstances malheureuses, ordonnons à la dite compagnie qu'en cas d'incendie, de débordements ou de désastres quelconques, le capitaine, ou en son absence, le premier officier, fera battre la caisse, assemblera la compagnie, en destinera une partie avec un officier pour travailler et porter les secours nécessaires et une autre partie, pareillement avec un officier de la compagnie, pour veiller sur les dépôts des effets de l'incendie ou désastres quelconques. Les chevaliers commandés seront tenus d'obéir à l'ordre donné et de se tenir au poste assigné sous peine de trois livres d'amende. En cas d'émeute, la compagnie s'assemblera pareillement et avisera aux moyens d'en empêcher les effets et d'en arrêter les progrès. Le tout sous l'inspection de la police, s'il se trouve personne compétente pour l'établir et la diriger.

En foy de quoy nous avons signé ces présentes, les avons fait contresigner par le secrétaire et y avons fait apposer le sceau de notre officier.

Donné à l'abbaye Royale de Saint-Médard-lès Soissons, le huit du mois de may de l'année 1780.  
FR. J. R. Seignel"

Au commencement du 19ème siècle, vers 1804, il se reforma sur tous les points du territoire français, de nombreuses corporations d'archers. Celle de Trilbardou fut réinstallée vers 1805 par Dupont. Mais elles n'étaient alors que l'ombre de celles qui existaient avant la révolution de 1789. Toutes leurs exemptions, tous leurs privilèges avaient disparu. Le titre de roi ou d'empereur n'est plus qu'un vain mot sans valeur et sans privilège.

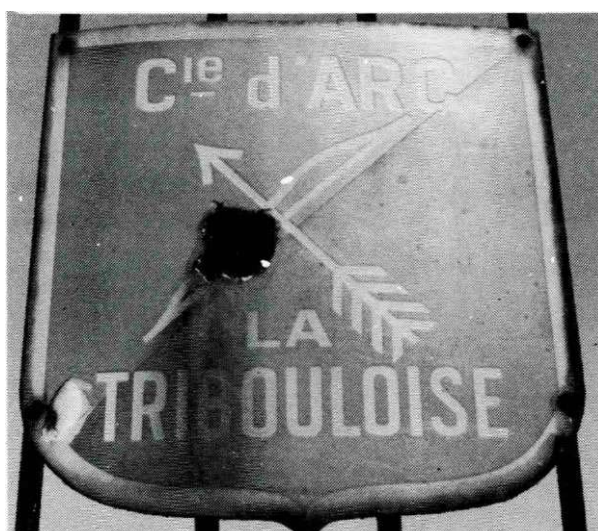
Le 22 Juin 1811, le sénateur comte Dupont, revenant de la cour impériale où il avait assisté aux fêtes et réjouissances données en l'honneur de la naissance du roi de Rome, décide d'organiser une séance exceptionnelle de tir à l'arc. L'emplacement est alors au lieu dit "le paty du bac". Le premier prix fut un gobelet d'argent à pied, le second une timbale d'argent.

Il est fort vraisemblable que la compagnie existante au 19ème siècle utilisa le lieu de tir de la précédente compagnie, car sur le plan de 1840, il est toujours situé au-delà de l'eau. La fête de cette compagnie était le 20 Janvier.

En 1882, lors de l'inauguration du pont de fer de la rue Debeaupuis, fut de nouveau organisé un concours exceptionnel de tir à l'arc et à la carabine.

Après la reconstruction du pont, le terrain de tir fut d'abord déplacé de l'autre côté de la route de Lagny, puis dans le jardin de l'actuelle boulangerie, jusqu'en 1914, puis le long de la ruelle des Prés (1936), et enfin à son emplacement actuel, rue de la Libération. Cette compagnie stoppa son activité, faute de membre, en 1973. Il est possible que le terrain utilisé aux 17 et 18èmes siècles ait aussi été utilisé pour les entraînements à l'arquebuse, puisqu'en 1717, nous retrouvons un nommé Grossier, laboureur de Trilbardou, faisant partie de la deuxième brigade de Meaux, lors du prix général de Meaux.

Dans beaucoup de villes, les archers ajoutèrent, dans le cours du 18ème siècle, aux exercices de l'arc, l'exercice du pistolet et même celui du fusil. Les archers étaient, de même que les arquebusiers, de toutes les cérémonies et toutes les fêtes publiques.



*Dernière enseigne de la compagnie d'arc*

Le dernier bouquet des archers eut lieu le 26 Mai 1935, le bouquet est alors béni pendant la messe, puis les archers font le tour du village jusqu'au "stand" de tir. L'événement est alors d'importance, puisqu'à cette occasion se tire le bouquet annuel des compagnies d'arc de la Brie. Parmi les 3 premiers, Montry emportera le premier prix, précédant Trilbardou et Meaux. Lorsque l'année suivante, le même prix se tirera à Charny, notre compagnie ne se classera plus que 9ème.

Il semble que la dernière cérémonie publique où les archers se soient rendus est l'inauguration du pont actuel, en 1950. Les derniers présidents de la société furent Pumain, Henri Réaume, Louis Luce.

#### Statut des archers - coutumes

Les statuts actuels des archers ont été rédigés avec les principaux articles des anciens règlements. On y a introduit des clauses occultes ayant beaucoup d'analogie avec celles de la même nature mystérieuse de la franc-maçonnerie. Cela n'a pas suffi aux archers, car ils ont attribué à tout ce qui concerne leurs exercices des significations secrètes ignorées du vulgaire et des profanes. Ainsi, chaque partie de l'arc, des flèches, de la cible, représente un emblème, dont la signification n'est connue que des adeptes. Il en est de même d'un cordon, composé de trois couleurs, rouge, verte et blanche, ayant à chaque bout une houpe des mêmes couleurs, et que chacun des archers porte en sautoir sur l'épaule de droite à gauche.

Le jeu ou exercice est une place, plus longue que large, entourée d'arbres et de fossés; il existe à chaque bout une butte de terre; la distance qui sépare ces deux buttes est de cent vingt pieds de roi environ.

Un archer ne peut prendre part aux exercices d'autres corporations que celle à laquelle il appartient, à moins qu'il n'en ait obtenu l'autorisation de son capitaine et de son lieutenant.

Les exercices ordinaires doivent avoir lieu d'après le règlement chaque dimanche, si le temps le permet, les archers tirent un prix annuel, ordinairement le premier dimanche de Juin. Autrefois, l'oiseau se tirait à la perche, maintenant il se tire sur une cible.

Lorsque les archers rendent leur prix, ils se transportent en ordre à leur exercic. Chacun d'eux, qui est décoré de son cordon rouge, vert et blanc, et armé de son arc et de ses flèches, fait un salut lorsqu'il entre en jeu. Ensuite les archers se mettent sur deux rangs, un rang de chaque côté du jeu, et font, en se croisant deux fois le tour des buttes, et un demi-tour autour des deux ronds, qui se trouvent vers le milieu de la rigole dont nous avons parlé; après quoi ils vont poser l'oiseau sur la cible, qui est plantée sur une des buttes : puis ils reviennent tous se placer au pas, c'est-à-dire à l'endroit d'où on tire. Alors les archers bandent leur arc et tirent la première volée; par un privilège qui lui est propre à cause de son titre, le roi de la confrérie tire deux coups : mais il ne peut user de ce privilège aux autres volées. L'oiseau se tire généralement en huit volées; mais dès qu'il y en a quatre de tirées les archers font une collation.

Si à la huitième volée l'oiseau n'a point été abattu, la lutte est renvoyée, non au lendemain comme autrefois, mais au dimanche suivant, et les archers se retirent dans le même ordre que celui qu'ils avaient en entrant au jeu. On observe pour la deuxième séance, et pour la troisième si cela est nécessaire, le même ordre et le même cérémonial que ceux du dimanche précédent.

Lorsque l'oiseau est abattu, chaque archer ôte son cordon rouge, vert et blanc; le tambour reçoit l'ordre de battre le rappel dans le lieu ou le village, puis le capitaine ordonne à deux archers d'aller garder l'oiseau. Ensuite les archers se mettent sur deux rangs un rang de chaque côté du jeu, et font en se croisant le tour de la butte sur laquelle est posée la cible ; après quoi on ramasse les débris de l'oiseau, on les met dans une assiette, et on les porte au vainqueur, qui est resté au pas pendant ce cérémonial. Durant le dit cérémonial, le dit vainqueur n'est pas resté oisif : il boit plusieurs fois, et à chaque verre de vin qu'il avale, les archers crient : "le roi boit ! chevalier on vous réveille !"

Alors celui qui a abattu l'oiseau est proclamé roi, on le met sur un faisceau d'arcs, et ses confrères le portent en triomphe jusqu'à la butte où était l'oiseau avant d'être abattu ; il salue le collet, et il fait ensuite trois fois le tour de la butte, après quoi il est entouré et félicité par ses confrères. Puis le public est invité à se retirer, et les archers se forment en une espèce de conseil secret, où se débattent sans doute les intérêts de la corporation.

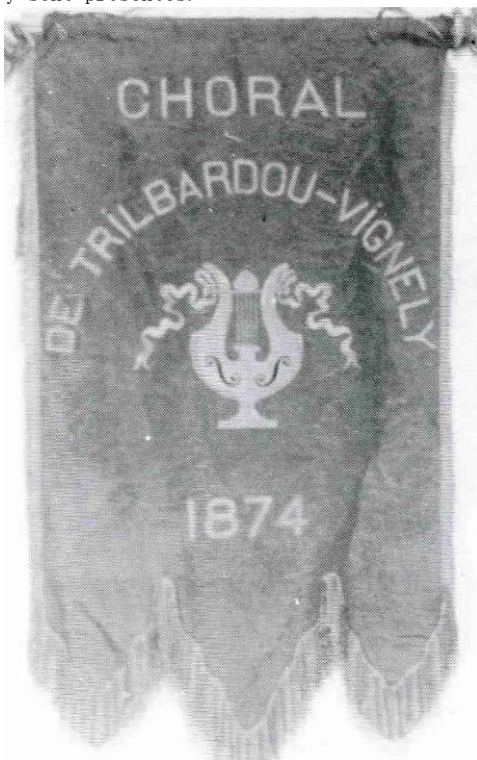
Le titre de roi est peu appliqué maintenant à celui qui abat l'oiseau ; ce titre est remplacé généralement par celui de vainqueur. Ce monarque éphémère reçoit, comme

autrefois une médaille qu'il porte jusqu'à ce qu'il y ait un autre vainqueur de proclamé. Cette médaille, ordinairement en argent, représente un arc avec sa flèche et un carquois en sautoir. Outre la médaille, le vainqueur reçoit encore le produit des mises ou, pour mieux dire, les cotisations des archers, lequel produit varie selon les lieux et selon que la corporation est plus ou moins nombreuse. L'empereur reçoit pour tout privilège une médaille en or.



*Remise du bouquet des archers par les jeunes filles du village, vers 1930*  
LA FANFARE

Créée en 1874, associant Trilbardou et Vignely, il ne nous reste aucun document sur son activité, mis à part son drapeau. En 1877, elle était dirigée par l'instituteur, monsieur Chauffourier. Son existence fut éphémère puisqu'à l'inauguration du pont de 1882, elle n'est pas citée, alors que celles de Penchart et de Coupvray-Montry y sont présentes.



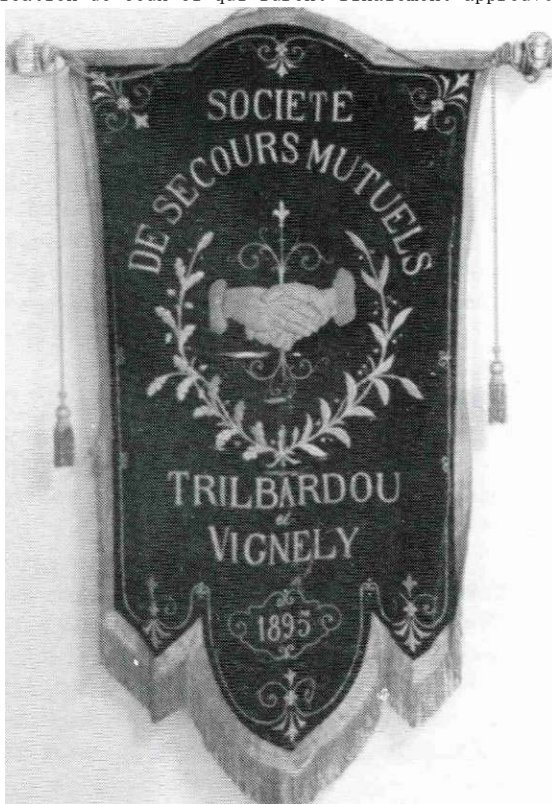
*Bannière de la Fanfare*

LA SOCIETE DE BIENFAISANCE

Créée vers 1870, ce bureau qui possédait quelque terre à Gèvre le Chapitre, s'est occupé de distribuer des vivres et objets de première nécessité aux démunis de la commune. Elle était gérée par des membres bénévoles. Son activité continue encore de nos jours, reprise en grande partie par le budget de la commune.

LA SOCIETE DE SECOURS MUTUEL

Créée en 1886, associant Trilbardou et Vignely, à la suite de la demande de plusieurs habitants du village. Elle fut soumise à l'approbation du conseil municipal le 28 Février 1886, qui demanda le 13 Juin, après présentation des statuts, la modification de ceux-ci qui furent finalement approuvés le 19 Septembre.



*Bannière de la Société de Secours Mutuel*

Cette société avait pour but de donner des soins médicaux et des médicaments aux membres participants malades, de payer une indemnité pendant la durée de l'incapacité de travail résultant des maladies ou des blessures dont ils pouvaient être atteints, de leur accorder une pension de retraite, de participer aux frais de leur funérailles.

Son succès fut important dans le village, puisqu'en 1897, lors de la fête de Sainte Geneviève, plus de 70 hommes du village en faisant partie s'étaient réunis, drapeau en tête, à l'église. Les membres étaient admis depuis l'âge de 16 ans et jusqu'à 40 ans. Le droit d'admission, lors de la fondation était fixé à 5 francs pour les hommes, à 2,50 francs pour les femmes. La cotisation annuelle était fixée respectivement à 12 francs et à 6 francs. Cette cotisation augmenta progressivement jusqu'à 50 francs en 1938, sans distinction de sexe.

A cette époque, la société de secours mutuel comptait 83 membres, dont les cotisations rapportaient 4000 francs par an. Il faut y ajouter les membres honoraires, au nombre de 22, dont les cotisations bénévoles rapportaient 1400 francs. Cette somme était entièrement consacrée aux remboursements des frais médicaux et pharmaceutiques couvrant respectivement 40% et 40%, les 20% restants étaient partagés entre les indemnités de journée, les frais funéraires et de secrétariat.

L'avènement de la sécurité sociale après la guerre mit fin à la plupart des activités de cette société de secours mutuel. Elle continue encore actuellement à payer des pensions aux quelques affiliés en ayant fait partie, vivant dans la commune.

Ses principaux dirigeants furent Eugène Koller, de 1895 à 1910, Fernand Koller, président de 1910 à 1936, aidé de A. Debeaupuis, vice-président, Dubois, secrétaire auxquels succédèrent V. Beraut comme secrétaire et Charles Dalissier comme trésorier, sous la présidence de Raymond Koller, de 1936 à 1953, date à laquelle cette société cessa la plupart de ses activités.

Cette société avait créé, dans le village, un sentiment de solidarité, dans une période où les conditions de travail étaient particulièrement pénibles. Bien qu'ayant traversé deux guerres, dans des conditions économiques difficiles, la société de secours mutuel, tout en ne demandant que des cotisations modérées, remplit toutes ses obligations financières, ayant pu compter chaque fois que nécessaire sur l'aide des présidents et membres bienfaiteurs.

#### CHAPITRE 18

#### DROITS, USAGES ET COUTUMES DE TRILBARDOU

##### SAINTE GENEVIEVE

En 863, les reliques de sainte Geneviève passèrent par Trilbardou, en revenant de Marisy où elles avaient été portées pour éviter leur profanation par les Normands lors du siège de Paris.

Les saintes reliques furent déposées dans l'église de Trilbardou et, le lendemain, après la messe, le cortège traversa le pont et se dirigea vers Paris. C'est alors que deux jeunes gens vinrent présenter une pauvre femme dont les jambes s'étaient comme repliées sous elle en sorte qu'elle ne pouvait plus les étendre. Sur le champ, elle fut merveilleusement guérie et se fit un devoir d'accompagner les religieux à Paris.

Une enquête de l'évêché, en 1826, sur les cultes et traditions ecclésiastiques à Trilbardou montre que le pèlerinage de Sainte Geneviève, qui s'effectue lors de la fête de la translation des reliques de la sainte, le dimanche non empêché le plus proche du 28 Octobre est toujours suivi par de nombreux fidèles, qu'un petit nombre de ceux-ci viennent prendre encore de l'eau à un puits qu'ils nomment puits de sainte Geneviève, qui faisait autrefois partie d'une chapelle latérale servant aujourd'hui de sacristie.

Un très ancien cantique était chanté lors de ce pèlerinage :

"O sainte Geneviève,  
O la très seure guide du peuple  
Qui t'invoque en les saints endroits  
Par où s'étend la foy et septre des François  
Ah! sur tout celui-là t'est aimé ou Seine  
Roule ses flots meslez avec la blanche araine  
De Marne qui l'accroist et l'accole à travers  
Les vergers pommoneux et parmi les prés verts"

Une fontaine dite de sainte Geneviève, située dans le vallon de Belair (nommé vallée des moines jusqu'au 18ème siècle), était également lieu de pèlerinage. Elle le resta jusqu'après la guerre 14-18, où le pèlerinage cessa, dit la légende, parce qu'un pèlerin avait été mordu par un renard.

##### SAINT HILDEVERT

Cet évêque de Meaux, mort vers 680, résidait à Vignely lorsqu'on lui amena un enfant mort en entrant dans l'église. Il ressuscita l'enfant pour lui donner le baptême.

Saint Hildevert était invoqué contre l'épilepsie et la démence. A la fin du siècle dernier, le grand séminaire de Meaux y venait annuellement en pèlerinage, y chanter une prose très ancienne. En 1872, on voyait encore au dessus du tombeau du saint deux entraves de fer réunies par une chaînette. Les anciens du pays disaient que c'était là l'ex-voto d'un prisonnier inconnu délivré.

##### STATUE DE L'EGLISE DE LESCHES

Il existe encore dans l'église de Lesches une vierge à l'enfant provenant du prieuré de Montigny. La tradition raconte que lors du pillage du prieuré de Montigny à la révolution, cette statue fut chargée dans une charrette tirée par des boeufs, et que ceux-ci, passant devant l'église de Lesches, s'y arrêtaient et ne voulurent pas aller plus loin.

##### BLE

La mère du comte Thibaud de Champagne (Blanche de Navarre) avait légué à l'hôtel Dieu de Lagny, vers 1180, un muid de froment de rente à prendre tous les ans sur les terres de Trilbardou. Cette coutume bien qu'ayant fait l'objet de nombreux procès, fut perpétuée jusqu'à la révolution.

L'hôtel-Dieu de Trilbardou recevait annuellement sur la ferme de la Congé cinq muid de blé. Peu avant la révolution, cette dîme était encore de 15 setiers de blé à l'hôpital général de Meaux et de 5 setiers à l'hôtel-Dieu de Trilbardou.

##### FILLES A MARIER

La coutume suivante fut instituée à la suite de la donation faite en 1680 par dame Marie Quignon à la fabrique de Trilbardou.

"Il sera payé chaque année par les marguilliers en charge la somme de 50 livres pour le mariage de la plus pauvre fille native de la paroisse de Trilbardou, de religion catholique, suffisamment instruite des mystères de la religion et de bonne vie et moeurs, afin que cette somme puisse aider à la marier honnêtement et elle sera choisie par le curé avec deux marguilliers, le procureur fiscal du lieu, l'habitant le plus haut assis à la taille. Cette somme servira à acheter le trousseau qui consistera en entier en linge et coffre, sans qu'il soit possible d'en employer une partie en festins et encore moins en violons. Dans le cas où il n'y aurait pas de fille répondant à ces qualités, la moitié des 50 livres sera livrée aux pauvres, vieillards, veuves, orphelins de la paroisse par le curé et le restant sera mis à la bourse de charité des pauvres malades de la paroisse. Ces 50 livres de rente seront prises sur les revenus des terres léguées par Marie Quignon. Parmi ces terre on notera l'actuelle place publique donnée à la condition qu'elle ne puisse servir à y faire des plaids ou des réjouissances. L'argent retiré de la coupe des arbres de cette place servira à améliorer la dotation de la jeune fille à marier".

##### PAIEMENTS DES IMPOTS pour les terres appartenant à l'abbaye de Jouarre au 16ème siècle.

L'église de Vignely possédait une grange où les habitants devaient porter leurs récoltes, le sergent de l'église y prélevant la dîme. De nombreuses impositions de diverses natures y étaient ajoutées, selon la coutume locale : chacun devait 2 setiers d'avoine mesure de Jouarre, 6 deniers à Noël et une à geline, 6 deniers à Pâques. Ceux qui possédaient des chevaux de trait devaient 12 deniers à Noël, le quart d'une geline, la corvée de fauchage du pré seigneurial, et 12 deniers à Pâques.

La grange de l'église de Vignely recevait aussi les impôts des propriétés de l'abbaye de Jouarre à Charmentray, Charny, Villeroi, Montoury.

En outre, les habitants du village de Vignely payaient, pour l'entretien du four de l'église 60 sols par an.

##### INSTITUTEUR

Lors des vendanges l'instituteur faisait le tour des habitants du village, avec un seau, pour recevoir chez chacun quelques litres de vin.

Tous les dimanches après les vêpres, l'instituteur,  
qui était en outre chargé du remontage de l'horloge  
municipale, distribuait de porte en porte, l'eau bénite, contre une pièce de monnaie.

##### BANQUET DES MAREUX

Les mareux étaient les porteurs de hotte à raisins. Le pressurage du raisins se faisait au pressoir banal situé sur la place. Les mareux portaient le marc de la cuve sur le pressoir où une pièce de bois pressait celui-ci à l'aide d'une vis taillée dans un tronc d'arbre, tournée par les mareux. Le pressurage terminé, le seau du garde-champêtre et du curé réservé, les mareux se réunissaient en banquet. Lors de ce banquet circulait un seau de vin du pressoir où chacun buvait à même le seau, et s'essuyait la bouche avec un torchon qui suivait. On chantait à ce moment :

"Torche la gueule à ton voisin  
Car il aime, il aime, il aime  
Torche la gueule à ton voisin  
Car il aime le bon vin"

Lors des vendanges, les jeunes gens tentaient d'écraser sur le visage des filles, une grappe bien mûre, et mille ruses étaient employées par ces dernières pour éviter le "masque de vendanges".

Chaque rangée de ceps était terminée par une plantation de jeunes ormes tortillards, qui étaient repiqués le long des routes ou revendus.

Dans un acte de 1568, lors de la vente d'une pièce de vigne dépendant de la censive de Trilbardou, appartenant à Jean Berger, vigneron à Charmentray, l'acquéreur doit payer, par les 9 perches du terroir, 300 sols tournois dont 28 sols pour le pot de vin du marché. Ce droit particulier n'apparaît plus ultérieurement et nous ne connaissons pas sa signification.

#### DROITS DE PECHE ET DE PATURE

Les marais de Lesches, situés dans la presqu'île formée par la Marne, entre Vignely, Charmentray, Trilbardou et Precy rejoignaient presque la Marne en face de Trilbardou. Ils étaient la possession de l'abbaye de saint Germain, ayant été donnés au 12ème siècle par le comte de Meaux.

Les habitants de Trilbardou et des autres villages avoisinants possédaient le droit de pêche dans les marais, à la main et à la cage, uniquement pour leur besoin et celui de leur famille. Il leur était permis de pêcher uniquement en certaines saisons, et en particulier après les crues de la Marne. La vente du poisson pris était interdite, sous peine de soixante sols d'amende. Au fur et à mesure du dessèchement des marais, le droit de pâture vint s'ajouter au droit de pêche.

#### DISTRIBUTION DE PRIX

Une donation faite au 18ème siècle par monsieur et madame de Marannes assure la remise des prix chaque année aux élèves de l'école.

#### HALAGE DES PENDUS

Les meuniers étaient obligés d'aider l'exécuteur de haute justice à haler et tirer au gibet les malfaiteurs qui étaient condamnés à être pendus, (aboli le 10 Avril 1424)

#### CHARIVARI DES BATTUS

Toutes les fois qu'un homme du village était battu ou grondé par sa femme, les jeunes gens de la paroisse s'assemblaient sous les fenêtres de la victimes pendant plusieurs jours pour y faire "charivari". Cette coutume fut interdite le 14 Février 1789 car elle "causait beaucoup de désordre dans le village, surtout de la part des jeunes garçons qui sont attirés de la sorte à fêter".

#### LES FETES

Parmi les fêtes organisées pour des occasions particulières, on peut noter en 1811 celle organisée par Dupont, à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Il décide que le 24 Juin sera un jour de congé, et offre 2 gobelets d'argent en prix du concours de tir à l'arc, ainsi que 2 autres en prix d'une loterie destinée aux jeunes filles et demoiselles. Il offre pour achever la journée des violons, à la disposition de la jeunesse, jusqu'à 10 heures du soir, heure où chacun rentrera dans ses foyers.

En 1882, lors de l'inauguration du pont, qui avait tant manqué aux habitants pendant 200 ans, le maire organisa une fête mémorable comportant tir à la carabine, concert, courses en canots et périssoires, banquet, fête nautique et vénitienne avec concours d'illumination et décoration de bateaux, feux d'artifice et grand bal.

La fête de la Pentecôte remonte très loin car les documents du 16ème siècle la signalent. Elle a lieu traditionnellement le lundi de la Pentecôte. Avant 1940, cette fête qui vit arriver en 1933 son premier manège de chevaux de bois, se tenait le samedi, dimanche et lundi, sur la place publique. Elle donnait lieu à la remise du bouquet des archers ainsi qu'à la fête de l'oie. Une oie, généralement offerte par un des éleveurs du village était habillée et promenée dans une petite charrette. Cette oie qui participait à la fête, faisait des tours de balançoire, de manège, était conduite par les garçons sur la place du village, où elle était discrètement tuée. Mise dans un panier, chaque garçon à son tour, aveuglé par un bandeau, tentait de lui couper le cou avec un sabre. Il était guidé par les indications souvent fantaisistes des jeunes filles. Celui qui coupait la tête, éclaboussant de sang toute

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## FETE D'INAUGURATION PONL TRILBARDOU

SUR LA MARK *Le Dimanche 1<sup>er</sup> Octobre 1882*

PROGRAMME

A Midi  
TIR A LA CARABINE ET A L'ARC  
Des prix seront donnés aux vainqueurs. Ces tirs seront gratuits et les conditions affichées aux lieux du Tir. A 1 heure

### CONCERT SUR LE PONT

Par l'Orphéon de Penrhard et la Fanfare de Coupvray-Montry. A 2 heures

### COURSES EN CANOTS ET EN PÉRISSOIRES

JEU DIVERS POUR LES JEUNES GENS ET LES DEMOISELLES  
A 3 heures

### RÉCEPTION OFFICIELLE DES ANTONAIS

du DÉPARTEMENT, DE L'ARRONDISSEMENT ET DU PAYS ANTONAIS  
CORTÈGE. — VISITE DU SÉPULCRE  
A 4 heures

## BANQUET

Sous la Présidence de M. le PRÉFET de Seine-et-Marne

Les souscriptions au Banquet sont reçues chez M. CORDIER, rue des Vieux-Moulins, n° 1, à Meaux (Seine-et-Marne).  
Prix d'entrée : 4 francs — On se procurera des billets chez M. FOLRCIX, débitant de tabac. — Les dames seront admises. Le soir, à 7 heures

### FÊTE NAUTIQUE ET VÉNITIENNE

Trois Prix seront accordés aux Bateaux les mieux pavoisés et illuminés

Une Prime de 5 fr. sera en outre allouée aux autres barques convenablement décorées

### BRILLANTES ILLUMINATIONS

Sur le Pont, sur les Quais et dans le Village. — Feux de Bengale. A 8 heures

Sous la vaste tente de M. BUCLEZ. — Orchestre nombreux et choisi. **BUVETTE** sous la tente du Bal, tenue par **M THOMAS**, fournisseur du Banquet. *Le Président de la Commission, Lr Maire, E. MICHON, DE LIGNIÈRES.*

Trilbardou est situé à 4 kilomètres de la Gare d'Esbyly (chemin de fer de l'Est). — Belles promenades sur les bords de la Marne et du Canal de l'Ourcq.  
Meaux. — Typograjhi-K VAlouKmH-JXTHE, rue du Tan. 3r.



l'assistance, gagnait l'honneur difficile de plumer ou de faire plumer l'oie. Celle-ci était mangée, le mardi de Pentecôte par tous les jeunes, réunis pour la circonstance chez l'aubergiste qui se chargeait de la faire cuire.



### *La promenade de l'oie*

La fête des moissons organisée à la fin des moissons donnait lieu à une procession de Vignely à Trilbardou, précédée d'une croix réalisée en paille, suivie de chars décorés pour la circonstance. On y voyait notamment un char de la commune de Vignely, un char de celle de Trilbardou. Une messe était célébrée sur le perron du château.

Lors des dernières célébrations, vers 1943, il était procédé à l'élection de la reine des moissons parmi les jeunes filles du village et son char vint s'ajouter au cortège. Les années suivantes, il n'y eut plus que la fête de la moisson à Trilbardou, et le char du village se déplaça encore quelques temps jusqu'à Quincy.

### CARNAVAL

Lors du carnaval, les jeunes gens couraient derrière les jeunes filles pour les noircir avec de la suie. Cette coutume fut interdite le 13 Février 1720.

### CHAPITRE 19

### LES PERSONNAGES CELEBRES

CELLERIER (Jacques), architecte, né à Dijon le 11 Novembre 1742, il fut élève de J.F. Blondel, de D. Leroy de l'académie d'architecture, et pensionnaire du roi à Rome. En 1770, il construisit le théâtre de l'Ambigu-Comique, au boulevard du Temple, et le remania en 1785. Il édifia, en 1807, pour mademoiselle Montensier le théâtre des Variétés au boulevard Montmartre. En outre il est l'auteur à Paris de l'hôtel Laval-Montmorency qui fut démoli en 1867; de la porte d'entrée de l'hôtel Fitz-James, des hôtels d'Orvilliers et de Saucourt. En 1788, il fit les plans de la nef de l'église de sainte Geneviève des Bois; restée inachevée, elle fut démolie par la suite. Il restaura le théâtre du Vaudeville et la porte Saint Denis. En 1807, il remplaça Legrand comme architecte de l'église abbatiale de Saint Denis dont il dirigea la restauration jusqu'en 1813 et compromit la solidité de l'édifice par des travaux imprudents. Il fut chargé d'aménager l'hôtel de Soubise au moment où l'on y installa les archives nationales en 1808. Il donna en 1810, les premiers plans de la fontaine de l'éléphant destinée à la place de la Bastille et commença à construire, de 1810 à 1814, la salle de spectacle de Dijon. Nommé en 1812 membre du conseil des bâtiments civils, il mourut le 27 Mars 1814.

LENOIR Jean-Charles-Pierre, ancien lieutenant de police de Paris, naquit en 1793, dans cette capitale où son père était lieutenant particulier du Châtelet. Allié à des familles anciennes dans la magistrature et considérées dans l'administration ou dans la haute finance, et destiné à la carrière judiciaire, il fut conseiller au Châtelet en 1752, lieutenant particulier en 1754, lieutenant criminel en 1759, maître des requêtes en 1765, nommé à l'intendance de Limoges, lieutenant de police en 1774, désigné pour être lieutenant civil, conseiller d'état en 1775, enfin bibliothécaire du roi en 1783, et président de la commission des finances. Il fut chargé, au conseil du roi, d'une fonction délicate, celle de rapporteur de la commission nommée pour juger La Chalotais.

On l'envoya ensuite en mission pour rétablir le parlement de Pau, et sévir contre celui de Provence. Ses résultats lui valurent la place de lieutenant de police. A peine nommé, il fut obligé de combattre les opinions de Turgot sur les approvisionnements de Paris. Il fallait que l'un des deux cédât: le ministre dut l'emporter. Turgot ne se détermina cependant qu'avec peine à déplacer un magistrat qui jouissait de l'affection publique. Ce fut dans le cours de cette honorable disgrâce qu'on lui offrit la place de lieutenant civil, que des considérations particulières l'empêchèrent d'accepter. L'essai que l'on fit du plan de Turgot, ne fut pas heureux. Monsieur Lenoir fut rappelé à la police. Pour bien apprécier son administration, il faut consulter un ouvrage composé par lui, ou du moins rédigé sous ses yeux, et qui a pour titre: "détail sur quelques établissements de la ville de Paris, demandé par S.M. la reine de Hongrie, à M. Lenoir, conseiller d'état, lieutenant général de police, Paris, 1780". Ce mémoire donne un aperçu très exact de toutes les branches de cette vaste administration: le régime des hôpitaux, celui des prisons, les soulagements procurés aux incurables, le traitement des aliénés, les précautions contre les incendies, les secours préparés aux blessés par accidents, le perfectionnement de tous les moyens de salubrité, l'éducation des enfants du peuple, l'allaitement de ceux qui sont abandonnés, l'administration du bureau des nourrices. On doit également à ses travaux particuliers l'établissement d'une école de boulangerie, la couverture des halles au blé et aux toiles, l'institution du Mont-de-Piété, l'éclairage non interrompu des rues de la capitale, la suppression des vaisseaux de cuivre des laitières, et des comptoirs de plomb des marchands de vins, la construction des halles aux veaux, aux cuirs, et à la marée, la suppression du cimetière des Innocents, enfin l'établissement des piliers dans les carrières qui régnaient principalement sous la partie sud de Paris. Il fut consulté sur l'abolition de la torture et contribua beaucoup à la faire disparaître.

Quelques années après qu'il eut quitté la police, ce magistrat fut indignement compromis dans un procès où son honnêteté fut cependant reconnue. La nomination de M. Lenoir à la place de bibliothécaire du roi lui suscita d'autres ennemis. Il prévit de loin les orages de la révolution, sentit la faiblesse du gouvernement, et donna sa démission en 1790. Il se retira d'abord en Suisse puis à Vienne. Lorsque les progrès des armes françaises l'obligèrent de changer d'asile, il trouva partout un accueil distingué. Il contracta alors un mariage honorable avec une jeune veuve française.

Pendant son séjour en Autriche, l'empereur de Russie, Paul 1er lui fit proposer de venir s'établir dans ses états, pour l'aider de ses conseils. M. Lenoir répondit qu'il n'avait point renoncé à revoir son pays natal, mais qu'il offrait à l'empereur de lui consacrer une ou deux années de sa vie; cette négociation fut rompue par la mort de Paul 1er, et M. Lenoir retourna dans sa patrie en 1802. Il ne possédait plus rien, le gouvernement permit au Mont-de-Piété de lui faire une pension de 4000 francs : un homme à qui il avait rendu service, et qui était devenu riche, lui offrit une petite maison de campagne. Il revenait souvent à Paris où il mourut en 1807, à l'âge de 75 ans.

BRONGNIARI (Alexandre-Théodore), architecte. Né à Paris le 15 Février 1739, mort le 5 Juin 1813. Elève au collège de Beauvais, il suivit les cours de l'architecte Jean-François Blondel, puis de son élève Louis-Etienne Boullée et l'enseignement de l'Académie d'architecture de 1762 à 1765. Le premier édifice qu'il éleva fut l'ancien théâtre de Caen, 1765. En 1769, il commença à la Chaussée d'Antin sur des terrains achetés aux RR. PP. Mathurins, un hôtel pour la marquise de Montesson, épouse morganatique du duc d'Orléans qui lui fit obtenir, en 1773, la construction d'une somptueuse résidence pour le duc d'Orléans rue de Provence. Cette oeuvre lui assura une nombreuse clientèle, et il devint bientôt un des architectes les plus réputés du règne de Louis XVI. On lui doit notamment: l'hôtel de Bondy, plus tard Frascati, l'hôtel de Monaco, l'hôtel de Sainte Foix, l'hôtel de Courcelles, l'hôtel de Melle Dreux, l'hôtel Le Pelletier d'Aunay, les écuries du duc d'Orléans, le couvent des Capucins de la chaussée d'Antin, l'hôtel de Montesquiou. Reçu membre de l'académie d'architecture, le 10 Décembre 1781, A-T. Brongniart construisit encore l'hôtel de la princesse de Condé, un hôtel pour lui-même boulevard des Invalides, le pavillon des archives de l'ordre de Saint Lazare, les bains souterrains du comte de Besenval, les deux ailes de l'école militaire en retour sur l'avenue Lowendal.

Appartenant au parti du duc d'Orléans et membre de la première municipalité de Paris, Brongniart, trouvé trop modéré par la Convention, fut privé le 1er Octobre 1792 de ses fonctions d'architecte des Invalides et de l'école militaire. Inquiet, il quitta la capitale sous prétexte de construire à Bordeaux un théâtre qu'il ne put achever, faute de fonds. Rentré à Paris en 1795, il fut nommé membre du conseil des bâtiments civils le 10 Décembre. Il s'occupa de la protection des thermes de Julien et de la consolidation du dôme du Panthéon, mais, rayé des contrôles le 5 Juin 1797, par mesure d'économie, il resta sans emploi jusqu'au 26 Septembre 1801, époque à laquelle il fut nommé inspecteur général des bâtiments. Il s'employa jusqu'en 1805 à créer des modèles de porcelaine pour la manufacture de Sèvres, commença les travaux d'aménagement des terrains du mont Louis destiné à devenir le cimetière du Père-Lachaise en 1805. Enfin en 1808, il fut chargé de la construction du palais de la Bourse dont il ne vit pas l'achèvement.

DUPONT pair de France, né en 1736. Il établit à Paris une maison de banque qu'il dirigea longtemps. Sa fortune considérable le fit porter, en 1793, sur la liste des suspects, mais oublié dans sa prison, où il avait été jeté par ordre d'un comité révolutionnaire, il en sortit après le 9 thermidor, et devint plus tard administrateur de la caisse d'escompte. Après la journée du 18 brumaire, il fut nommé maire du septième arrondissement de Paris. En 1805, il complimenta l'empereur sur ses victoires en Allemagne. Par un décret du 15 Août 1807, il fut créé comte et sénateur. Il faisait, en 1812, partie du grand conseil d'administration. Il adhéra comme ses collègues, à la déchéance de Bonaparte, et fut nommé par le roi pair de France et commandant de la Légion-d'Honneur. N'ayant point siégé pendant les cent jours, il fut au second retour du roi, rétabli dans sa dignité et mourut à Paris le 29 septembre 1819 et enterré à Trilbardou.

FRANÇOIS D'AVERTON, second du nom, comte de Belin, baron de Milly en Gatinais, possesseur de grands biens dans le Maine. C'est par sa femme Catherine de Thomassin qu'il détenait dans la Brie des terres provenant de René de Thomassin, chevalier de l'ordre du roi sous Henri IV, maître des eaux et forêts en Dauphiné, époux de Jeanne de Vaudetar, dame et vidame de Trilbardou et Charmentray.

La résidence habituelle de François d'Averton dit monsieur de Belin, était dans le Bas Maine où il faisait grande figure au milieu d'amis intimes comme Levardin et particulièrement l'évêque Charles de Beauvernois. Là, il dépensait largement, s'élevait en protecteur des poètes et des gens de lettre. Il était le fils de Jean François d'Averton de Fandoas-Serillac fameux ligueur, connu sous le nom de François d'Averton de Belin, lequel, après avoir été gouverneur de Calais, de Paris, et de l'Ile de France pendant la ligue en 1592, se rallia à Henri IV pour devenir gouverneur du prince de Condé. Henri IV choisissant François d'Averton pour succéder au marquis de Pisani écrivait : "Quand j'ai voulu faire un roi de mon neveu, je lui ai donné le marquis de Pisani, quand j'ai voulu en faire un sujet, je lui ai donné le comte de Belin". Il possédait tout ce qui constituait le Belinois, aux portes du Mans. Son comté de Belin formait une terre suzeraine étendant sa mouvance sur 24 paroisses. La plupart de ses possessions lui venaient de sa mère, Renée d'Averton, morte en 1603, déjà veuve de Jacques d'Humières lorsqu'elle s'était remariée en 1582 avec Jean François Fandoas, qui prit à ce moment le nom d'Averton avec les armes des deux familles. Monsieur de Belin n'habita pas son château de Trilbardou donnant ses terres à bail, ne se réservant que les droits honorifiques, la mouvance du fief, la faculté d'avoir banc et titre dans l'église et les prérogatives du titre de vidame.

François d'Averton avait commencé dans sa jeunesse comme simple lieutenant. Devenu capitaine de 50 hommes, il s'était fait alors promptement pourvoir l'office de bailli d'Alençon et décorer des ordres du roi. Il dût se retirer dans ses terres, car son peu de fermeté dans les querelles de Louis XIII et de Marie de Médicis lui enleva les bonnes grâces de la cour. Il entreprit alors à Averton, la construction d'un château neuf, qui ne fut pas terminé avant sa mort. Durant la construction de celui-ci, il alla habiter l'hôtel du Mans où il donna de nombreuses fêtes. Pendant cette période, François d'Averton attira autour de lui, dans ses salons, de nombreux artistes : Scuderi, le Hayer du Perron, Rotron, Jean de Mairat. Il protégeait aussi à Paris Moudory et le théâtre du Marais. Scarron l'a dépeint sous les traits du marquis d'Orsé dans son "Roman Comique", le Hayer du Perron lui a dédié sa tragédie "Heureuses aventures". François d'Averton faisait écrire à Jean Rotron des pièces de théâtres à condition que le principal rôle fut pour l'actrice Lenoir dont il était fort épris. François d'Averton mourut à 93 ans. Il fut inhumé à côté de sa femme, à Milly.

MAISIAT Jean-Etienne, dit Joanny, peintre de fleurs et de paysages, né à Lyon le 5 Mai 1824, élève de l'école des Beaux-Arts de Lyon et de H. Leymann. Il exposa régulièrement à partir de 1850. Il épousa à Vignely, le 9 Octobre 1869, Elisabeth Guillaume, fille de Jean-Baptiste Guillaume et d'Agnès Michel, demeurant à Vignely. Il vécut quelques temps à Vignely, puis à Paris. Il fut médaillé en 1864, 1867, 1872. IL exposa à Vienne en 1873, à Munich en 1883. Plusieurs de ses toiles sont conservées au musée de Luxembourg (Fleurs et fruits), au musée de Lyon (Rose dans un vase) et de Valenciennes (Eglantier au printemps).

## LES VIEILLES FAMILLES

Il n'existe plus, en 1984, de descendants des quatre grandes familles que nous retrouvons souvent dans les registres du village depuis le 16ème siècle. Ceci est dû en partie à la mobilité dont la population a commencé à faire preuve à partir du 19ème siècle, avec l'apparition des nouveaux moyens de transport.

### Famille Berger

Cette famille, originaire de Charmentray, où l'on note en 1548 un Jean Berger, vigneron, propriétaire de terres et vignobles. Ses successeurs augmenteront considérablement leurs biens et leur influence, puisqu'un Pasquier Berger sera procureur fiscal de Vignely en 1680, et que sa succession sera à la base de la fortune de la famille Bocquet.

### Famille Bocquet

Cette famille avait eu en dot, lors du mariage de Jacques Bocquet vers 1680 avec Hélène Berger, la ferme de Vignely que Pasquier Berger, fermier de Vignely et de la Congé, procureur fiscal du lieu, y exploitait déjà en 1670 et qui décéda en 1698. On notera que dans cette famille, dès 1751, les exploitations de Trilbardou et Vignely seront séparées, Jacques Nicolas Alexis Bocquet cité comme laboureur à Vignely, et Jacques Bocquet fermier de la terre et seigneurie de Trilbardou, alors que Jacques Martin Charles François Nicolas Bocquet est receveur de la terre et seigneurie de Trilbardou. Les terres continueront d'être exploitées par les deux branches de la famille Bocquet, à Trilbardou et Vignely jusqu'au 20ème siècle.

### Famille Papillon

En 1665, une certaine Nicole Papillon épousa Michel Vignavin. En 1776, Jean Papillon, laboureur est nommé substitut procureur fiscal de Charmentray par le comte de la Coste Messelière. Cette famille s'est éteinte durant la deuxième moitié du 20ème siècle.

### Famille Vermeille

Sous l'orthographe "Vermeil", on la retrouve dans le village dès le 16ème siècle. Son nom changea en "Vermeille" vers 1700. Parmi les nombreux Vermeille qui habitèrent le village, le plus notable fut Denis Vermeil, bacquier en 1680, dont les enfants possédèrent petit à petit une partie importante du village. Cette famille, dont on compte au début du 19ème siècle, plus de 40 membres dans le village, a actuellement complètement disparu.

## CHAPITRE 20

### PLANS DU VILLAGE

(voir encart)

Ces plans sont tirés de 3 documents différents : Le plus ancien est la carte de Trudaine, du début du 18ème siècle, le suivant est extrait de la carte de l'intendance établie vers 1750, et le troisième d'une photo aérienne de 1983.

Les rues sont numérotées sur le plan n° 1. Leurs noms successifs sont repris dans l'ordre chronologique.

- 1 RUE DES MOULINS, ROUTE DE CHARMENTRAY
- 2 CHEMIN D'IVERNY disparu en 1840
- 3 RUE DU BOUT DE L'ORME disparue vers 1880
- 4 RUE DU QUAI
- 5 RUE MOREAU disparue en 1789
- 6 RUE DE L'EGLISE
- 7 RUE DE L'ECOLE, RUE DU CHATEAU
- 8 RUE DE L'HOTEL DIEU disparue vers 1880
- 9 RUE DU PAVE NEUF, RUE DEBEAUPUIS

- 10 RUE L'EVEQUE, RUE DU CHATEAU après 1850
- 11 RUE DU RAYON même nom depuis le Moyen-Age
- 12 RUE DU PONT, RUE DES LAVANDIERES
- 13 GRAND PLACE, PLACE DES TILLEULS
- 14 RUE DE LA CROIX, RUE DEBEAUPUIS
- 15 IMPASSE DE LA CROIX, IMPASSE DES VIOLETTES
- 16 RUE DU BAC, RUE DU NOUVEAU PONT
- 17 RUE DE MEAUX, RUE GALLIENI
- 18 CHEMIN DE LA CONGE, RUE GALLIENI
- 19 RUE DE L'ERMITAGE, RUE DU CIMETIERE, IMPASSE DE L'HARMONIE
- 20 RUE DE VIGNELY, RUE DE LA LIBERATION
- 21 RUELLE DES PRES même nom depuis le Moyen-Age
- 22 RUELLE DU COCQ, RUE DES PECHEURS
- 23 RUE DU PUITTS disparue partiellement en 1788, RUE DE L'ACCACIA

## MESURES LOCALES

### SUPERFICIE

Trilbardou

18 pieds par perche, 100 perches par arpent (1740)

1 quartier = 1/4 arpent

mesure particulière car habituellement, la mesure de Champagne est de 20 pieds par perche et celle du roy de 22 pieds

100 perches par arpent (1792) 20 pieds par perche

Vignely

Montigny 20 pieds par perche, 100 perches par arpent  
(1788)

La valeur moyenne d'un arpent est de 50 ares. La livrée est une étendue de terre capable de rapporter une rente de une livre (utilisé aux 12, 13 et 14èmes siècles)

### DISTANCE

1 lieue = 2000 toises

1 toise vaut environs 1,949 mètre

1 lieue équivaut donc à environ 4 kilomètres

### MESURE DES GRAINS

1 muid comporte 12 setiers

Dans la région de Meaux, le setier contient 4 minots, aussi appelés bichets

La mesure locale du muid est variable et équivaut environ à 20 à 25 hectolitres

L'abbaye de Jouarre, le couvent de Saint Faron ont des mesures différentes

### MESURE DES LIQUIDES

La contenance habituelle d'un tonneau de vin était de 6 muids. Une queue valait 3 muids et 4 setiers (mesure de Paris).

Le verbe "tricauder", utilisé pour le vin signifiait mélanger les vins de 3 queues différentes.

La contenance d'un muid était d'environ 270 litres.

FRANÇAIS

TRIE (1081) TRIE (1170) TRIE  
(1172)

TRIE LOU BARDOU (1214) TRIE LOM BARDOU  
(1214) TRIL LE BARDOU (1214) TRIA LE BARDOL  
(1217) TRIE LE BARDOUL (1222)

TRIBADOLT (1258) TRIE LOU BARDOU (1265)  
TRIUNBARDOL (1273) TRIE (1275)  
TRIE LE BARDOUL (1275) TRIE LE BARDOU  
(1276) TRIE LE BARDOUL (1306) TRI LE BARDOU  
(1347) TRI LE BARDOUL (1394) TRILLEBARDOU  
(1481) TRILLEBARDOUL (1482) TRIBALDOU  
(1563) TRILBARDOU (1594) TRILLEBARDOULT  
(1603) TRILLEBARDOU (1650) TRILBARDOU  
(1680) TRIE LE BARDOU (1680) TRIBAUDOULD  
(1763)

LATIN

TRAJECTUM (862)

TRIA (1172) IR YLOBARDUN (1179)

TRIE (1228) TRIABORDOLI (1229) TRIABARDOLI  
(1245) TRIA BARDUFFI (1248) TRIA BARDOULI  
(1249) TRIAM BARDU (1250) TRIA BARDOLII (1254)  
TRIA BARDOL (1260)

TRIAM BARDOLI (1275) TRIA BARDOLIS (1347)

TRIABARDOLI (1513) TRIABALDOLIUM (1515)

Le changement de nom de Trie en Trie le Bardou dans les documents écrits, s'est vraisemblablement effectué entre 1172 et 1179 alors que Hugues Bardoul II était mort depuis une soixantaine d'années. Son fils se qualifia de seigneur de Trie le Bardoul.

L'origine du nom de Trilbardou doit être divisée en deux parties.

Durant la période antérieure à la 2ème moitié du 12<sup>e</sup>-me siècle, le village est nommé Trie, Tria.

Un texte latin cite, en 862 Trajectum. Ce mot latin, d'origine celte, qui signifie la portée d'un carreau d'arbalète, était utilisé pour désigner la traversée d'un cours d'eau, et le lieu où s'effectuait cette traversée. Cette signification est confirmée par un moine de Saint Gail (IX<sup>e</sup>me s) qui décrivant les moyens de traverser une rivière dit : "pontes, naves, trajecti" (ponts, bateaux, gués). Deux siècles avant, un texte de 697 (cité par Du Cange) donne pour "Trajectum Oppidum" la signification d'une ville pourvue de moyens destinés à la protection d'un passage. La situation du village, point de traverse obligé de la Marne, situé à cette époque sur une importante voie de communication entre Paris et l'Est de la France, confirme l'éthymologie de ce mot. Il sera utilisé dans la même signification pour le village situé en amont de Meaux sur la Marne, Trie le Port (Trilport).

Le nom de Trie sera porté pendant plusieurs siècles par une famille noble, tirant son nom de notre village. Lorsqu'en 1081, Hugues de Broyés devint seigneur de Trie, la famille de Trie y possédait encore des terres, et, très influente dans le comté de Meaux et de Dammartin, brigait le titre de comte de ce dernier lieu. Hugues de Broyés donna son propre surnom "Bardoul" (gros) au village. Il pouvait ainsi se nommer seigneur de Trie le Bardoul sans qu'une confusion puisse apparaître avec les seigneurs de la famille de Trie. Cependant il fallut attendre presque cent ans, bien après la mort d'Hugues Bardoul pour que vers 1170, les textes citent Trylobardun. A partir de cette date, l'évolution du nom passa par de nombreuses orthographes différentes et en 1787, l'orthographe définitive est fixée : TRILBARDOU.

LES LIEUX-DITS

Vers 1840 subsistaient encore les lieux-dits suivants :

- 1 LA REMISE DE LA FILLE
- 2 LA MASSUE
- 3 LES COURTES PARTIES, LES LONGUES PARTIES
- 4 LE TROU
- 5 LA MAISON BRULEE
- 6 LE BATEAU
- 7 LE POIRIER DE LA BOIVINE
- 8 LES MURGERS
- 9 LES HAUTES ET LES BASSES PANETTES
- 10 LES CHAUMONT
- 11 LES OUCHES
- 12 LA BRULEE
- 13 LES GENDARMERESSES
- 14 LE TROU A TERRE ROUGE
- 15 LA MALADRERIE
- 16 LE CORNOUILLER
- 17 LA BRIQUETTE
- 18 LA NOUE FENARD
- 19 LA CROIX BRISEE
- 20 LA MARE CHOISIE
- 21 LE MERISIER DE CHARNY
- 22 LE BOURBON
- 23 LA JUSTICE
- 24 LA CAVEE DES GRAVIERS
- 25 LA MONTAGNE
- 26 LE MOULINET
- 27 LE SAULE BLANCHET
- 28 LES SABLES
- 29 LES COMMUNES
- 30 LA VIDAME
- 31 L'HOMME MORT
- 32 L'ORME AUX LOUPS
- 33 LES CHENNEVIERES
- 34 LES USAGES
- 35 LES LARRIS
- 36 LA CATHEDRALE

En 1525,

En 1680,

37 GRAND PLACE DU PRIEURE

- LES BASSES ET HAUTES PANETTES 39. ES PENDANTS
- 40 LES RAMENOTTES
  - 41 LES GRANDS CHAUMES
  - 42 LES BACQUETS
  - 43 LA NOIERIE DE L' EGLISE
  - 44 LES BASSES RAGAMES
  - 45 MONTEJOUR ou MONTLEJOUR

- 46 LES BOURILLETES
- 47 LA FERME DES OLIVETTES
- 48 LA VALLEE DE CHAUCONIN <sup>En</sup> 1610, 49. E BAC
- 50 LE PETIT MOULIN
- 51 LES AJONCS DU PATIS
- 52 LES SABLONS SUR LE MARAIS
- 53 LES PRESSEIRS
- 54 LES VIGNES DE CHAUMONT
- 55 LA PIERRE ROUGE
- 56 LE CLOS PAILLART
- 57 LA FOSSE
- 58 LES LONGUES ET LES COURTES PARTIES
- 59 CHEMIN DE L'ESLOY (de essoine = fatigue)
- 60 LE VIEUX CHEMIN DE CHARMENTRAY, sur les crêtes
- 15<sup>o</sup> à Vignely 61 CHEMIN FORETIER
- 62 VIGNES DE CHAUMONT
- 63 L'ARPENT L'ABBESSE
- 64 RICHARDET
- 65 LA MARLIERE
- 66 LES HAIETTES
- 67 LA POINTE
- 68 LA VALLEE DU BOIS
- 69 LA POINTE MADAME
- 70 LES CARRIAUS 172.<sup>o</sup> à Vignely, 71 CHEMIN BLANC

J'explique la signification des noms de quelques lieux-dits

La Maison Brûlée fut une auberge qui existait en peu après l'ouverture de la route royale n° 3. Elle fut vraisemblablement construite à l'emplacement d'une maison bâtie et brûlée pendant les guerres de religion. Cette auberge disparut entre 1840 et 1845.

Le bateau : lieu dit situé dans la vallée du Bois Garnier, à l'emplacement d'un ru aujourd'hui disparu. Le poirier de la Boivine : de Boivin, ivrogne : verger

Les Murgers étaient des carrières de pierre ou carrières de pierre au 13ème siècle

**Les basses et hautes panettes sont des lieux où l'on**

**Prépare la culture du blé et éventuellement le lieu où**

l'on stocke le pain et le blé (de panet, petit pain, ou paneter, cuire au four).

10 Les chaumonts : partie du plateau qui était la plus exposée au soleil, où étaient plantées les vignes.

11 Les Ouches étaient un lieu planté d'arbres fruitiers, où la terre peut fournir les produits les plus variés de par sa qualité.

14 Le trou à terre rouge : lieu d'extraction de la terre réservée à la réalisation de briques et de poteries.

15 Une maladrerie fut édifée à cet emplacement. Ruinée au 17ème siècle.

16 Le cornouiller : arbre à bois dur utilisé pour la fabrication des manches d'outils et des arcs.

17 La briquette : brique faite de tourbe ou de poussière de charbon. Fut vraisemblablement une ancienne tourbière.

18 La noue Fenard, ancien lit de cours d'eau, particulièrement humide, servant de paturage. Sa situation, au bord de la Marne, et à l'emplacement présumé de la rivière passant dans la vallée du Bois Garnier pour se jeter dans la Marne rend l'explication ethymologique plausible.

19 La croix brisée : la révolution causa de nombreux dégâts aux croix sises en rase campagne, et celle-ci, située à la sortie du village, vers Iverny n'y échappa pas.

20-21 La mare choisie : propriété des Templiers de Choisy le Temple (la mare Choisy), de même que le merisier de Charny

22 Le Bourbon : terre ayant appartenu à la famille de Bourbon, dont une des branches, la famille de Beaujeu, puis de Lignièrès fut seigneur du lieu à partir du 17ème siècle.

23 La justice fut rendue pendant plusieurs siècles à cet endroit où s'éleva longtemps une potence.

24 La cavée des graviers fut une carrière de pierre d'où furent notamment extraites les pierres ayant servi à remblayer la route royale n° 3 lors de sa construction au début du 18ème siècle. Cette carrière située le long de la route d'Iverny, fut abandonnée lors du perçage du canal de l'Ourcq, car placée sur son trajet.

25 La montagne : située en haut des coteaux escarpés entre Trilbardou et Charmentray.

26 Le moulinet : situé sur la rive gauche de la Marne, un petit moulin à vent exista vers la fin du 18ème siècle et début du 19ème siècle. A cet endroit, un acte du 18ème siècle cite aussi "le petit moulin".

29 Les communes : ces terres furent la copropriété de la commune de Precy

30 La vidame, autrefois la prairie du vidame, était une terre appartenant, dès le 17ème siècle aux vidâmes de Trilbardou.

L'orme aux loups était situé au 16ème siècle à l'emplacement de ce qui devint le lieu dit de la justice. Les loups devaient s'y réunir pour s'y repaître des corps des condamnés qui y furent pendus, et qui ne manquèrent point au 14, 15 et 16èmes siècles.

Les chènevières : lieu consacré à la culture du chanvre, fort commune au long de la Marne au Moyen Age et jusqu'au 18ème siècle.

Les usages : situé près du pont, peut être un lieu de passage autorisé au travers des terres.

Les larris : peut provenir de l'ancien français "larice" signifiant mélèze, ou arbre conifère, ou plus vraisemblablement de "lariz ou lairiz", terre inculte

La cathédrale : propriété du chapitre de Meaux. Ce nom est à relier à celui de la rue l'Evêque qui existait encore en 1840.

39 « es pendants : de pendance, pente

40 Les ramenottes : de Raime, branchage, signifiant un lieu où se trouvaient des taillis.

43 La noierie de l'église fut l'emplacement planté de noyers appartenant à la cure.

44 Les ragames : peut être le lieu où s'effectuait le rouissage du chanvre (de raguer, user par frottement)

47 Les olivettes : le nom du château de Trilbardou

était en 1789 "maison des Olivettes", vraisemblablement à cause des vignes qui étaient plantées dans le haut du parc. Lors de la division des terres par la succession de la famille Lenfumé de Lignièrès, ce nom fut réutilisé pour dénommer la ferme construite en 1884 sur la rive gauche de la Marne, par Marin, maçon de Trilbardou.

La Congé (la Conche au 12ème siècle) était une vallée où passait un ruisseau.

#### BIBLIOGRAPHIE

AD:archives départementales de Melun AN:archives nationales BM:bibliothèque de Meaux BMA:bibliothèque Mazarine BN:bibliothèque nationale BSM:bibliothèque du séminaire de Meaux

#### MANUSCRITS

BM : Manuscrit de Janvier n° 78 et suivants/ Manuscrit de Rochart n° 89 et suivants /Cartulaire de Meaux n° 64,65/ Antiquités de la ville de Meaux, par Edouard Gayde n° 61 Histoire du monastère de Saint Fiacre n° 91

BN : carte GCC6917, estampe VA77T21, MSP02883 (Trie) MS latin 5467, MSP0532, MS latin 5471/ collection de Gagnères, MSL5462, MS5467, MS5471

Manuscrit Bernard Clair - collection privée

AD : Monographie d'école de Denisot/ Série 8J-archives manuscrites du grand séminaire de Meaux, série L530, L291, L292/ minutes du greffe de la prévôté de Trilbardou (1673 à 1761)/ Enseignement primaire-L532/ Canal de l'Ourcq-L491/ Collection L'Huillier "Trilbardou, notes"/ collection L'Huillier "un vidame de Trilbardou sous Louis XIII"/ Période révolutionnaire-L821, L761, L872, L281/ Commune de



Trilbardou, registre-E1955/ Biens communaux-L291, L295/ Revenus communs de T. Ch. P. -34C1/ Manuscrit abbé Fortin-5Z218.35/ Canal de l'Ourcq-5S32 à 5S46/ Bacs et Ponts:4S127 à 4S147, 4S78 à 4S126/ Généalogie comtes de Dammartin-AZ5080/ Ancêtres des comtes de Dammartin-AZ4623/ Documents inédits de l'histoire de France, Guilhermy (usuels Melun)/ Eglise et fabrique de Trilbardou-G364/ Aveu de 1667-E195C/ Pouillé historique et géographique GS, impr 41/ Déclaration de censive-E1839/ Déclarations du comité de surveillance-L1630/ Terrier Montigny:E1204, 63F1, 53F1, 53F2, 255F1/ Justice de Vignely-830F1, 830F2/ dégâts guerre 1870-8R22/ Dégâts guerre 1914-10R429, 10R431, 10R434/ Louis de Vaudetar-1084F1/ Cantonnements des troupes en 1814-8R11, 8R12, 8R17, 8R26, 8R27/ Actes divers sur Trilbardou- 11F1, 11F2/ Camps d'aviation de 1914.18-2R32/ Registre baptême de Trilbardou-L530/ Enseignement primaire à Trilbardou-L530/ Division des terres comunales-L291, 292/ Aveu de la commanderie de Choisy-H700/ Canal de l'Ourcq- 8J825, L491/ Plan de Vignely vers 1740-15Z4/ Revenus communs des paroisses-34C1/ Construction et réparations des bacs-4S127 à 4S147/ Bacs et bateaux de passage-4S78 à 4S128/ Bail du bac de Trilbardou-4S101/ Avant-projet des train de Paris à Meaux-955(4)/ Aveu de Jacques de Mesgrigny-E195C/ Eglise et fabrique de Trilbardou-G364/ Inventaire de Dom Antoine Joseph Solabel-B368/ Registre Trilbardou 1700 à 1792-GG1 à 11/ Etat civil de Trilbardou-99EDT/ Mouvance passive de la commanderie de Choisy-H700/ Prévôté de Trilbardou, fichier B, justice-TR507R6/ Notes de l'abbé Denis-8J115, 8J135/ Généalogie des comtes de Dammartin-AZ5080/ Ancêtres des comtes de Dammartin-AZ4623/ Plans des paroisses de S et M dressés pour l'intendance-Série C/ Assiette de la taille à Trilbardou-34C4/ Exposition de 1900, pont de Trilbardou-31Z132/ Divers : E53, C321, E209, E287, G16, G56, G81, G98, G114, H54, H55, H61, H171, suppl .H77, 78, 88, 90, 91, 122, 132, 135, 142, 190, Suppl.série B56, 71, 121, 127, suppl. Série E79, E1598

AN : Registre de Saint Faron-MM894.7/ Cartulaire de Lagny-MSlatin9902/ Plans-MS français 19835, folio 95, F14bis8443 folio 55/ Estimation du château et terres de T.1783-Z' J1106/ Revente à la Coste-Q1435/ Charmentray-S1551/ Cartulaire de Choisy-S5187/ Terres de Moissy le Temple à Trilbardou-N45M39/ Achat de Trilbardou par Jean de Noyers-J768.43(1, 2, 3)/ Mariage de Louis de Vaudetar avec Anne Nicolaï- 3AP3B47 à 3AP3B61/ Canal de l'Ourcq 1760 1786- NN428(1, 2, 3)

BN : Carte de 1840-gCC6917/ Plan du parc du château de T-VA77t21

BM : Le prieuré de Noefort, Alfred Bonno-FL4311x326

BSM : Comptes de la trésorerie du chapitre de Meaux-TR83222

Registre de passage des bateaux à l'écluse de Vignely

Imprimés et périodiques

BM : Bulletin de la conférence du diocèse de Meaux(Lagny, 1894-1898)/ Recherches historiques sur l'agriculture de S et M au 17è s et 18è s; Le Roy, paru dans le bulletin de la société d'archéologie de S EX M, 1868/ Essai historique de S et M, Michelin/ Le journal de Meaux, n° 105 du 2/2/1838, 108, n° 28 du 26/1/1839, Année 1848, n° 521, 527, 528, 502, n° du 21/12/1844/ Journal de Seine et Marne, n° 416 du 4/7/1846, n° du 12/9/1846/ Trilbardou par Lecomte, 1970 SLHB/ Histoire de l'abbaye royale ND de Jouarre, 1961, Paris/ Généalogie versifiée des comtes de Dammartin, Lemarie/ Histoire des comtes de Champagne, Arbois de Jubainville/ Un vivier naturel, Endres, bulletin SLMB/ 6 mois de guerres, Août 1914, Février 1915, G. Jollivet/ Art de vérifier les dates, 1770 Paris, Desper/ Nouveau dénombrement général du royaume, Saugrain, 1720/ Recueil général des bénéfices et commanderies de France, Le Pelletier. 1690/ Collection des chroniques nationales, Buchou, 1826/ Mémoires de Castelnaud, 1621/ Mandements des actes de Charles V - documents inédits, histoire de France 1364-1380, par Léopold Delisle, 1874/ Recherche de la noblesse de Champagne, Caumartin, 1673/ Chronique de Jean Froissart, chronique Françaises/ Histoire de la Jacquerie, S. Luce/ Documents relatifs aux comtes de Champagne et de Brie, Longnon/ Mesures en Brie au 13è s. et 14è s. / Courrier de Meaux, année 1940/ Essai de sigillographie meldoise, Endres/ Notes historiques sur la Brie ancienne, Cochet, 1933/ Statistiques démographiques du bassin parisien, J. Dupaquier/ Cloches du diocèse de Meaux, SLHB, Pierre Noël/ Histoire religieuse de S. et M pendant la révolution, Bridoux/ Dom Toussaint du Plessis, histoire de la ville et des seigneurs de Coucy, 1728/ Statistique du département de S. et M, Durbale, 1880/ Dictionnaire topographique de S. et M, C. Oudienne/ Histoire topographique, Félix Pascal/ Chronique des évêques de Meaux, Mgr Allou/ Histoire de l'église de Meaux, Dom Toussaint

Duplessis/ Catalogue des actes d'Henri le Libéral, Arbois de Jubainville/ Carte des voies romaines, Ste litt.Hist.Brie/ Carte topographique de l'arrondissement de Meaux, Bonnet, 1822/ Recherche historique sur les corporations des archers, Victor Fouque/ Les Belges sur la Marne, Colbert de Beaulieu/ Recueil de pièces concernant le prix provincial de l'arquebuse, 1778/ Nobilaire de Champagne et de Brie  
BMA : Mémoire de l'intendant Phéliepeaux, 1697 dans mémoire de la généralité de Paris, Arthur Michel de Boislisle, 1884/ Revue des sociétés savantes, 1873/ Trésor des chartes, par Teulet, Histoire des grands officiers de la couronne, Anselme

BSM : La baronnie de Mongé la Tour, Amédée le Paire, 1913/ La semaine Religieuse de Meaux du 19/8/1893/ Notice sur l'ancien pays de France par Frédéric Moreau, 1923-141923/ Le conducteur français, Denis 1778

BN : Recherches sur l'histoire de la révolution dans la Brie, anonyme, Meaux 1876/ Histoire de Charles V, abbé de Choisy, 1689

AD : Mémoire de Claude Hatton

Registres municipaux de Trilbardou, Vignely (police et conseil municipal)/ Archives municipales de Vignely



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1	CHAPITRE 19	
CHAPITRE 2	CHAPITRE 20	
CHAPITRE 3	CHAPITRE 21	
	De la période préhistorique au	10 Moyen-Age
CHAPITRE 4	Généalogie des seigneurs de	Trilbardou Assemblies communales, mairies Seigneurs
	de Vignely, de Montigny	35
CHAPITRE 5	Les châteaux de Trilbardou et	45 Bois Garnier
CHAPITRE 6	Les châteaux de Vignely et	49 Montigny La justice
	Saint Saturnin , le Bout de	l'Orme
		55
CHAPITRE 7	L'hospice, la maladrerie, les	cimetières
	Templiers, Hospitaliers et biens	69 ecclésiastiques
CHAPITRE 8	Les vidâmes de Meaux et	72 Trilbardou Les guerres
CHAPITRE 9	Les marais. Marne et Moulins,	77 canal de l'Ourcq
CHAPITRE 10	Les ponts	
CHAPITRE 11	Les transports	94
CHAPITRE 12	L'école	10
CHAPITRE 13	La population - l'épidémie de	8 choléra
CHAPITRE 14	L'agriculture, l'élevage, les	11 vignes
CHAPITRE 15	Artisanats et Métiers	8
CHAPITRE 16	Compagnie d'arc, compagnie de	12 secours mutuel la fanfare
CHAPITRE 17	Droits et coutumes	8
CHAPITRE 18	Les personnages célèbres, les	13 vieilles familles
	Evolutions des noms, lieux-dits,	2 mesures Bibliographie
		13
		6
		15
		0
		15
		5
		16
		5
	OU	17
		3
		18
		0
		18
		8